



Bulletin Officiel

N° 3621

Mardi 15 Juin 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUES DU CMF

RECOMMANDATION RELATIVE A L'UTILISATION ET LA TRANSMISSION D'INFORMATIONS PRIVILEGIEES A L'OCCASION DE LA PREPARATION ET DE L'EXECUTION D'UNE OPERATION FINANCIERE 2

REPOSE DE SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES – STIP SUR SUR LE RESULTAT DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET 2

AVIS DE NOTATION

FITCH RELEVE LA NOTE NATIONALE A LONG TERME DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE DE VERRERIES SOTUVER 3-4

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME – OPF -

OFFRE A PRIX FERME , PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS DES ACTIONS DE LA SOCIETE ENNAKL AUTOMOBILES 5-22

ASSEMBLEES GENERALES

AIR LIQUIDE TUNISIE AGO - AGE 23

INFORMATIONS POST AGO

BANQUE DE L'HABITAT 24-27

SOCIETE TUNISIENNE DE L'INDUSTRIE LAITIERE - STIL - 28

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES - SOTUVER - 29-31

INFORMATIONS POST AGE

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES - SOTUVER - 32

PROJET DES RESOLUTIONS

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES - UIB - 33

COURBE DES TAUX

34

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

35-36

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
SOCIETE SONEDE INTERNATIONAL

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU NORD
OUEST – SODINO SICAR -

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
BANQUE DE FINANCEMENT DE PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES – BFPME -

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU NORD
OUEST – SODINO SICAR -

COMMUNIQUE DU CMF

Recommandation relative à l'utilisation et la transmission d'informations privilégiées à l'occasion de la préparation et de l'exécution d'une opération financière

A l'occasion de la préparation et de l'exécution d'une opération financière et notamment lors d'opération de cession de participation significative, les candidats retenus ont généralement accès à des documents contenant des informations sensibles, non publiques ou à des informations complémentaires susceptibles d'avoir une influence sur le cours du titre, et ce notamment à travers des procédures dites de « *data room* ».

En raison du caractère confidentiel des informations ainsi communiquées, généralement par les sociétés pour les besoins exclusifs de la transaction et de l'accès privilégié qui y est réservé, l'utilisation de ces informations privilégiées est soumise aux dispositions des articles 48 et suivants du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne.

En effet, le règlement du Conseil du Marché Financier précise que les informations privilégiées communiquées à l'occasion de la préparation et de l'exécution d'une opération financière et notamment lors d'opération de cession de participation significative sont des informations confidentielles qui ne doivent pas être divulguées ni exploitées ultérieurement par les participants tant qu'elles n'ont pas été portées à la connaissance du public. Ainsi et durant cette période, les intéressés doivent s'abstenir d'intervenir sur le titre de la société concernée. Cette obligation d'abstention disparaît toutefois en cas d'offre publique faisant suite à la cession des titres, les intéressés pouvant alors apporter à l'offre les titres qu'ils détiennent ou lancer une offre.

A ce titre, le Conseil du Marché Financier recommande à ce que les personnes détenant des informations privilégiées à l'occasion de la préparation et de l'exécution d'une opération financière et notamment lors d'une procédure de « *data room* » mettent en place des engagements de confidentialité destinés à prévenir tout risque de divulgation et d'exploitation d'informations privilégiées. Dans ces engagements de confidentialité, les personnes ayant accès à la « *data room* », devraient reconnaître que les informations qui leur sont transmises sont confidentielles et non publiques et prennent acte des risques qu'elles encourent en vertu des lois et règlements en vigueur en cas d'utilisation ou de transmission de ces informations à d'autres fins que pour les besoins de l'opération projetée.

Ces engagements de confidentialité doivent préciser également les conditions d'utilisation ultérieures des informations ainsi que la durée de l'obligation d'abstention qui pourrait en découler.

2010 - AC - 28

COMMUNIQUE DU CMF *

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques –STIP- et du public qu'il a invité la société concernée à informer le public du résultat de l'appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du projet de sa privatisation par ouverture de son capital.

En réponse à la demande du Conseil du Marché financier, la STIP a communiqué ce qui suit :

«dans le cadre du projet de privatisation de la STIP par ouverture de son capital, l'IMBANK a reçu neuf (9) réponses à l'appel à manifestation d'intérêt, lancé le 16 avril et clôturé le 28 mai. En effet, une prorogation des délais de la réception des dossiers a été décidée pour le 28 mai 2010. Après avoir présenté les résultats de cette opération aux responsables des autorités publiques compétentes, l'IMBANK a été invitée à rentrer en contact avec ces organismes pour sonder leurs opinions sur l'approche appropriée à suivre et les scénarios possibles tendant à la réalisation du projet de privatisation en question. Une fois ce sondage terminé dans les semaines à venir, il sera procédé à un tour de table avec les banques concernées pour convenir du schéma à adopter pour la finalisation du processus de la restructuration financière et de l'opération de la privatisation de la STIP. Bien entendu, les discussions qui seront menées précéderont la mise en place du cahier des charges préalablement au lancement de l'appel d'offres y afférent ».

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité

2010 - AC - 29

AVIS DE NOTATION (*)**Fitch Relève la note nationale à long terme de la Société Tunisienne de Verreries (Sotuver) de 'B+(tun)' à 'BB(tun)'**

Fitch Ratings - Tunis – 14 juin 2010 : Fitch Ratings a relevé la note nationale à long terme de la Société Tunisienne de Verreries (Sotuver) de 'B+(tun)' à 'BB(tun)'. L'agence a simultanément levé la surveillance sous laquelle la note avait été placée le 4 novembre 2008 après le lancement d'une offre d'achat de la Sotuver par la Compagnie financière d'Investissement (CFI). La note nationale à court terme 'B(tun)' est confirmée. La note à long terme est dotée d'une perspective stable.

Le relèvement de la note reflète l'amélioration continue de la performance opérationnelle réalisée par la société en 2008 et 2009 grâce à sa capacité à augmenter son volume de ventes et ses prix sur le marché local ainsi qu'à l'export. Alors que Fitch s'attend à une baisse du volume des ventes suite à l'arrêt du four pendant 45 jours en 2010 pour des travaux de maintenance, l'agence estime que l'amélioration des marges d'exploitation, avec une marge d'EBITDA passant de 23,9% en 2008 à 34,2% en 2009 et un cash flow brut d'exploitation de 4,9 Mio TND à 8,3 Mio TND, conforte la capacité de la Sotuver à préserver sa rentabilité d'exploitation et à générer du cash flow au cours des prochains mois.

L'agence a examiné le projet de construction d'un deuxième four en 2011 destiné à doubler la capacité de production et soutenir la croissance à partir de 2012. L'investissement dans ce projet (budgété entre 25Mio TND et 30Mio TND) devrait entraîner un cash flow libre négatif en 2011 et donc, des ratios de couverture des charges financières plus faibles et une augmentation de l'endettement ; toutefois les ratios de crédit prévisionnels devraient rester compatibles avec les notes actuelles. Les estimations de Fitch portent sur un ratio de couverture des charges financières par le cash flow brut de 5,9 et un pic du ratio dette nette ajustée/Cash flow brut d'exploitation de 3,8 en 2011.

La Sotuver a pu poursuivre son désendettement en 2009 ; ainsi, la dette totale ajustée a baissé de 21,4 Mio TND à 13,3 Mio TND à fin 2009 et le ratio de dette nette ajustée/cash flow brut d'exploitation de 2,5 en 2008 à 1,2 en 2009. L'agence souligne que le pourcentage de dette à court terme, (64% de la dette totale) continue de refléter une liquidité serrée. Néanmoins, les lignes de crédits de gestion, dont l'enveloppe totale a atteint 5,9 Mio TND en 2010 (non compris l'escompte commercial) offre une flexibilité supplémentaire aux engagements à court terme.

Malgré le changement organisationnel au niveau de la Sotuver suite à la reprise par la CFI, l'agence considère, sur la base de sa méthodologie de notation des sociétés mères et de leurs filiales, que les liens juridiques, stratégiques et opérationnels entre la Sotuver et son actionnaire principal CFI sont faibles. Par conséquent, l'agence continuera de noter la Sotuver indépendamment de sa société mère ; néanmoins elle continuera à suivre la relation entre société mère et filiale et révisera les notes de la Sotuver si nécessaire.

Critères de Notation, « Corporate Rating Methodology », novembre 2009 et « Parent and Subsidiary Rating Linkage », juin 2007.

Le rapport de notation de la Sotuver sera prochainement disponible sur le site web de l'agence : www.fitchratings.com.tn

AVIS DE NOTATION - (suite)

Les notes nationales de Fitch Ratings permettent d'évaluer la qualité de crédit relative des entités notées au sein d'un pays dont les notes souveraines internationales sont relativement faibles et où il existe une demande pour ce type de notation. La meilleure signature relative d'un pays étant notée 'AAA', les notes des autres émetteurs sont établies par rapport à celle-ci. Les notes nationales sont essentiellement à l'usage des investisseurs locaux sur des marchés locaux et sont accompagnées d'un identificateur correspondant au pays concerné, par exemple «AAA(tun)» pour des notes attribuées sur l'échelle nationale en Tunisie. Les notes nationales ne sont donc pas comparables internationalement.

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.fitchratings.com

TOUTES LES NOTES DE CREDIT DE FITCH SONT SOUMISES A CERTAINES RESTRICTIONS ET CLAUSES DE RESPONSABILITE. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE EN SUIVANT CE LIEN : [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS). DE PLUS, LES DEFINITIONS DES NOTES DE FITCH ET LEURS CONDITIONS D'UTILISATION SONT DISPONIBLES SUR LE SITE PUBLIC DE L'AGENCE, WWW.FITCHRATINGS.COM. LES NOTES PUBLIEES, LES CRITERES ET LES METHODOLOGIES SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CE SITE, A TOUT MOMENT. LE CODE DE CONDUITE DE FITCH, SES REGLES EN MATIERE DE CONFIDENTIALITE, DE CONFLITS D'INTERETS, DE SEPARATION VIS-A-VIS DES SOCIETES AFFILIEES, DE CONFORMITE, AINSI QUE TOUTES AUTRES REGLES ET PROCEDURES APPROPRIEES, SONT EGALEMENT DISPONIBLES DANS LA SECTION « CODE DE CONDUITE » DE CE SITE

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME , PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS DES ACTIONS DE LA SOCIETE ENNAKL AUTOMOBILES

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société ENNAKL Automobiles.

ADMISSION DES ACTIONS ENNAKL SUR LA BOURSE DE TUNIS

La Conseil d'Administration de la Bourse a donné, en date du 29 avril 2010, son accord de principe pour l'admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse, des 30 000 000 actions de nominal 1 DT chacune, constituant le capital actuel de la société ENNAKL Automobiles.

L'admission définitive reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités indiquées ci-après :

- 1- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- 2- Justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital au plus tard le jour d'introduction ;
- 3- Justification de l'existence de 200 actionnaires au moins, au plus tard le jour d'introduction.

En outre, le Conseil d'Administration de la Bourse a précisé qu'étant donné que l'opération prévoit un placement auprès d'étrangers, la détention par ces derniers d'actions de la société ENNAKL Automobiles nécessite une autorisation avant le démarrage du placement.

Le Conseil d'Administration de la Bourse a, également, pris acte de l'engagement de l'émetteur sur l'existence d'un contrat de liquidité portant sur 12 840 000 DT et 600 000 actions.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la Bourse a soutenu lors de sa réunion du 27 mai 2010, la demande de la société ENNAKL Automobiles qui compte s'introduire via une double cotation à la Bourse de Tunis et à la Bourse de Casablanca, au moyen d'une ouverture de son capital à hauteur de 40%, par la cession de 12 000 000 actions, au prix unitaire de 10,700 dinars l'action.

Le Conseil de la Bourse a précisé que le placement des titres à céder se fera sur les deux places de la manière suivante :

- une tranche de 30% du capital social sera placée en Tunisie ;
- une tranche de 10% du capital social sera placée au Maroc.

La société sera introduite à la Bourse de Tunis et à la Bourse de Casablanca au prix d'introduction de 10,700 dinars et de son équivalent en dirham marocain.

ADMISSION DES ACTIONS ENNAKL SUR LA BOURSE DE CASABLANCA

La Bourse de Casablanca a émis en date du 10 juin 2010 un avis d'approbation sur l'opération.

¹ Cette autorisation a été accordée par les autorités compétentes à hauteur de 33% du capital social de la société ENNAKL Automobiles.

ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ENNAKL AUTOMOBILES

Dans le cadre du prospectus, la société ENNAKL Automobiles a pris les engagements suivants :

- Réserver lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, deux sièges à son Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Opération, dont un poste d'administrateur représentant les investisseurs tunisiens et un poste d'administrateur représentant les investisseurs marocains.
- Le ou les représentants seront désignés par les détenteurs d'actions ENNAKL Automobiles acquises dans le cadre de l'Opération au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Garder en permanence un niveau de participation suffisamment élevé lui permettant d'exercer un contrôle exclusif sur les politiques opérationnelles et financières de la société filiale CAR GROS, étant donnée l'importance de cette filiale au sein du groupe ENNAKL.
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.

ENGAGEMENTS DE L'INITIATEUR DE L'OFFRE

La société Princesse Holding, actionnaire détenant actuellement 99,99% du capital de la société ENNAKL Automobiles et initiatrice de la présente Offre s'est engagée à :

- ne pas céder plus de 5% de sa participation dans le public en sus de ce qui est susceptible d'être cédé précédemment, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ceci pendant une période de deux (2) ans à compter de la date d'introduction.
- ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société ENNAKL Automobiles mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires. Cet engagement ne s'applique pas aux activités concurrentes ou similaires en cours ou engagées antérieurement à la date d'introduction en Bourse de la société ENNAKL Automobiles.

ENGAGEMENTS PRIS DANS LE CADRE DE LA COTATION DE LA SOCIETE ENNAKL SUR LA BOURSE DE CASABLANCA

Dans le cadre de la cotation de la société ENNAKL sur la bourse de Casablanca, le Président du Conseil d'administration, a pris les engagements suivants :

- assurer dans les mêmes conditions, aux investisseurs détenteurs d'actions émises par la société ENNAKL cotées sur la bourse de Casablanca, la même information que celle donnée aux investisseurs détenteurs d'actions émises par la société ENNAKL cotées sur la bourse de Tunis ;
- respecter, en matière d'information financière, les règles édictées par le Conseil du Marché Financier et le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières les plus favorables aux investisseurs ;
- diffuser dans le public, dans le cadre de l'information périodique des investisseurs, les états financiers élaborés selon le référentiel IAS / IFRS ;
- proposer sur le marché financier marocain toute opération financière initiée par la société ENNAKL sur tout autre marché financier et ce dans les conditions édictées par le CMF ou le CDVM les plus favorables aux investisseurs ;
- désigner un correspondant établi au Maroc, habilité à recevoir toutes correspondances de la part du CDVM. Ledit correspondant doit transmettre au CDVM tous documents et informations prévus par les dispositions légales et réglementaires relatives à l'appel public à l'épargne ou répondant à toute demande d'information formulée par le CDVM. Toutes correspondances du CDVM notifiée à ce correspondant est réputée avoir été valablement faite à la société ENNAKL ;

- inscrire dans les statuts de la société ENNAKL, une stipulation expresse relative à la mise à la disposition des actionnaires marocains, au siège de la Bourse de Casablanca, toute la documentation requise pour la tenue des assemblées générales et devant être mise normalement à leur disposition au siège social de ENNAKL ;
- se conformer à toutes les dispositions légales et réglementaires applicables au marché financier marocain.

1- Présentation de la société :

Dénomination sociale	ENNAKL Automobiles S.A.
Nationalité	Tunisienne
Siège social	Z.I Charguia II BP 129 -1080 - Tunis
Téléphone	00.216.70.83.66.44
Fax	00.216.70.83.65.56
Adresse électronique	contact@ennakl.com
Site web	www.ennakl.com
Forme juridique	Société Anonyme
Date de constitution	06/02/1965
Durée de vie	99 ans
Objet social	<p>Selon l'article 3 des statuts, la société a pour objet principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le commerce du matériel de transport et de tout ce qui se rapporte à ce domaine. ▪ Son objet pourra s'étendre à la représentation, le commerce et la réparation des automobiles, camions, tracteurs, matériels de motoculture, etc. ▪ Elle peut s'intéresser par voie de souscription, d'apports, fusion, ou par tout autre moyen, à toutes entreprises connexes en quelque lieu que s'exerce l'action de son entreprise. ▪ La société peut également : <ul style="list-style-type: none"> ✓ prendre des participations directes ou indirectes à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en Tunisie ou à l'étranger, sous quelques formes que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires. ✓ et généralement entreprendre toutes opérations agricoles, commerciales, industrielles, immobilières ou financières ou autres se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.
Registre du Commerce	La société est immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B117641996.
Exercice social	Du 01 janvier au 31 décembre de chaque année.
Capital social	30 000 000 ² DT réparti en 30 000 000 actions nominatives de 1 ³ DT entièrement libérées.
Tribunal compétant en cas de litige	Tribunal de Première Instance de Tunis.
Régime fiscal applicable	Droit commun.
Matricule fiscal	1949/C/A/M/000
Lieu de consultation des documents	Siège social de ENNAKL Automobiles: Zone Industrielle de la Charguia II – 1080 Tunis Cedex Tunisie.
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM	<p>M. Sehir JELJELI Directeur Général Adjoint Administratif et Financier Adresse : Z.I Charguia II BP 129 – 1080 – Tunis Téléphone : 00.216.71.83.65.70 Fax : 00.216.71.94.28.30</p>

2-Augmentation du capital social de 18 000 000 DT à 30 000 000 DT décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2010.

³ Réduction de la valeur nominale de 10 DT à 1 DT décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2010.

2- Caractéristiques et modalités de l'opération

2-1 Contexte et objectifs de l'Opération

2-1-1 Décisions ayant autorisé l'opération

Sur proposition de son Président Directeur Général, le Conseil d'Administration de la société ENNAK Automobiles tenu en date du 23 février 2010, a approuvé le principe d'introduction des actions de la société ENNAKL Automobiles au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Le Conseil d'Administration tenu en date du 1^{er} avril 2010 a fixé à 40% le pourcentage du capital social de la société ENNAKL Automobiles à céder au public, représentant 12 000 000 d'actions et ce, au prix de 10,700 DT l'action.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le même jour, a approuvé la proposition du Conseil d'Administration relative au principe d'ouverture du capital social de la société ENNAK Automobiles à hauteur de 40% en vue de l'introduction de ses actions en Bourse.

Le Conseil d'Administration tenu en date du 05 mai 2010, a décidé de procéder à la double cotation de 40% des actions composant le capital social de la société ENNAKL qui seront cédées au public, sur la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ainsi que sur la Bourse de Casablanca et ce, dans les proportions suivantes :

- 30% des actions composant le capital social et donnant droit de vote de la Société seront cédées au public sur la place tunisienne et cotées sur la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- 10% des actions composant le capital social et donnant droit de vote de la Société seront cédées sur la place marocaine et cotées sur la Bourse de Casablanca.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 21 mai 2010, a approuvé la proposition du Conseil d'Administration du 05 mai 2010, selon les conditions et modalités définitives fixées par celui-ci.

2-1-2 Objectifs de l'Opération

L'introduction en Bourse de la société ENNAKL Automobiles s'inscrit dans la continuité du processus de développement et de modernisation entrepris par la Société depuis sa privatisation en 2006.

Ainsi, les objectifs de la société ENNAKL Automobiles, à travers la présente opération d'introduction en Bourse sont les suivants :

- institutionnaliser la Société et son capital en ouvrant l'actionnariat au grand public et aux investisseurs institutionnels ;
- poursuivre et renforcer la logique de transparence et de performance dans laquelle s'inscrit la Société en se soumettant à la cotation du marché ;
- faciliter le recours à des financements externes grâce à un accès direct aux marchés financiers ;
- bénéficier des avantages fiscaux offerts aux sociétés introduisant en Bourse une portion supérieure ou égale à 30,0% de leur capital par appel public à l'épargne.
- Participer au rapprochement des places boursières de Tunis et de Casablanca et par la suite au développement de la coopération et des échanges financiers entre la Tunisie et le Maroc.

2-2 Actions offertes dans le cadre de l'opération

L'introduction des actions ENNAKL Automobiles au Marché Principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et au Premier Compartiment de la Bourse de Casablanca s'effectuera par la diffusion de 12 000 000 d'actions de valeur nominale 1 DT, réparties comme suit :

- **9 000 000 d'actions** représentant 75% du total des actions offertes dans le cadre de cette Opération, seront placées auprès du public sur la place de Tunis et ce, au moyen :

- d'une **Offre à Prix Ferme** de 4 600 000 actions représentant 15,3% du capital social de la société ENNAKL Automobiles, 38,3% du nombre total des actions offertes dans le cadre de cette Opération et 51,1% du total des actions offertes au public sur la place de Tunis, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- d'un **Placement Garanti** (conformément aux dispositions de l'article 56 du Règlement Général de la Bourse) de 4 400 000 actions représentant 14,7% du capital social de la société ENNAKL Automobiles, 36,7% du nombre total des actions offertes dans le cadre de cette Opération et 48,9% du total des actions offertes au public sur la place de Tunis, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé des intermédiaires en Bourse Attijari Intermédiation, Tunisie Valeurs, MAC SA et FINACorp, et dirigé par Attijari Intermédiation désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Garanti sera réalisé auprès du public et aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

- **3 000 000 d'actions** représentant 25% du total des actions offertes dans le cadre de cette opération, seront placées sur la place de Casablanca et ce, au moyen d'une **Offre à Prix Ferme**.

Il est à signaler que les investisseurs étrangers non résidents en Tunisie sont autorisés à acquérir des actions ENNAKL Automobiles à hauteur de 33% du capital de la société.

2-2-1 Initiateur de l'Offre

Les 12 000 000 actions offertes dans le cadre de la présente introduction en Bourse seront cédées par la société Princesse Holding, actionnaire détenant 99,99% du capital social de la société ENNAKL Automobiles.

OFFE A PRIX FERME - OPF - SUITE -

Le détail de l'opération se présente comme suit :

Actionnaires	Avant Opération		Actions à céder		Après Opération	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Sté Princesse Holding	29 999 820 ⁴	99,99% ⁴	12 000 000	40,00%	17 999 820	59,99%
M. Mohamed Sakher EL MATERI	30	0,00%	0	0,00%	30	0,00%
Société Méditerranéenne d'Equipement	30	0,00%	0	0,00%	30	0,00%
M. Moncef EL MATERI	30	0,00%	0	0,00%	30	0,00%
Mme Naima EL MATERI	30	0,00%	0	0,00%	30	0,00%
Mlle Holya EL MATERI	30	0,00%	0	0,00%	30	0,00%
Mme Aida BEN YOUSSEF	30	0,00%	0	0,00%	30	0,00%
Part détenue par le public sur la Place de Tunis	0	0,00%	0	0,00%	9 000 000	30,00%
Part détenue par le public sur la Place de Casablanca	0	0,00%	0	0,00%	3 000 000	10,00%
Total	30 000 000	100,00%	12 000 000	40,00%	30 000 000	100,00%

2-2-2 Répartition du capital et des droits de vote

Avant l'Opération

Actionnaires	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT
Sté Princesse Holding	99,99%	29 999 820	29 999 820
M. Mohamed Sakher EL MATERI	0,00%	30	30
Société Méditerranéenne d'Equipement	0,00%	30	30
M. Moncef EL MATERI	0,00%	30	30
Mme Naima EL MATERI	0,00%	30	30
Mlle Holya EL MATERI	0,00%	30	30
Mme Aida BEN YOUSSEF	0,00%	30	30
Part détenue par le public	0,00%	0	0
Total	100,00%	30 000 000	30 000 000

Après l'Opération

Actionnaires	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT
Sté Princesse Holding	59,99%	17 999 820	17 999 820
M. Mohamed Sakher EL MATERI	0,00%	30	30
Sté SME	0,00%	30	30
M. Moncef EL MATERI	0,00%	30	30
Mme Naima EL MATERI	0,00%	30	30
Mlle Holya EL MATERI	0,00%	30	30
Mme Aida BEN YOUSSEF	0,00%	30	30
Part détenue par le public sur la Place de Tunis	30,00%	9 000 000	9 000 000
Part détenue par le public sur la Place de Casablanca	10,00%	3 000 000	3 000 000
Total	100,00%	30 000 000	30 000 000

4- Selon le rapport de due diligence juridique : 6 578 950 actions de nominal 1 DT représentant 21,92% du capital social et des droits de vote de la société ENNAKL Automobiles sont nanties en contre partie de prêts qui ne concernent pas la société ENNAKL Automobiles. Dans la mesure où l'ouverture du capital de la société ENNAKL Automobiles porte sur 40% du capital social, le nantissement de 21,92% de ce capital ne peut pas constituer un obstacle à la réalisation de l'opération compte tenu du fait que 78,08% du capital social restent librement cessibles et ne sont grevés d'aucun nantissement ou charge.

2-2-3 Libellés des actions, secteur d'activité et code

Place de cotation	Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis	Bourse de Casablanca
Libellé	ENNAKL	ENNAKL
Marché	Marché Principal	Premier Compartiment
Secteur d'activité	Services aux consommateurs	Distributeurs
Procédure de 1 ^{ère} cotation	Offre à Prix Ferme	Offre à Prix Ferme
Code ISIN	TN0007410012	-
Code mnémonique	NAKL	NAKL

2-3 Prix de l'offre

Pour la présente Opération, sur la place de Tunis, le prix de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Garanti, a été fixé à 10,700 dinars tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Pour la présente Opération, sur la place de Casablanca, le Prix de l'Offre à Prix Ferme, hors frais, commissions, courtages et taxes, correspond à l'équivalent en dirhams marocains de 10,700 dinars.

2-4 Négociabilité des actions

Aucune clause statutaire ne restreint la libre négociation des actions composant le capital de la société ENNAKL Automobiles. Les actions objet de la présente opération sont librement négociables sur une même place boursière. Elles ne peuvent pas faire l'objet d'un arbitrage ou d'un transfert d'une place boursière à une autre.

2-5 Date de jouissance

Les actions à céder dans le cadre de cette offre portent jouissance à partir 1^{er} janvier 2010.

2-6 Caractéristiques de l'Offre sur la Place de Tunis

2-6-1 Modalités de paiement du prix

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions ENNAKL Automobiles dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des collecteurs d'ordres au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des ordres d'achat par les institutionnels désirant acquérir des actions ENNAKL Automobiles dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de l'ordre.

2-6-2 Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme : du 23 juin 2010 au 2 juillet 2010 inclus avec possibilité de clôture anticipée avec préavis

L'Offre à Prix Ferme des actions ENNAKL Automobiles est ouverte du 23 juin 2010 au 2 juillet 2010 inclus.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - SUITE -

Toutefois, l'Offre à Prix Ferme peut être clôturée par anticipation avec préavis.

La clôture anticipée peut être envisagée dès la fin du troisième jour de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme si l'importance de la demande risque d'aboutir à une allocation faible pour une partie des souscripteurs. La clôture anticipée interviendrait après concertation entre l'intermédiaire en Bourse introducteur et la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dans ce cas, un avis relatif à la clôture anticipée sera publié par la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant que la date de clôture effective interviendrait 48 heures, à partir de la date de publication de l'avis. La société ENNAKL Automobiles publiera un avis à cet effet, dans un quotidien de la place et ce, dans les deux jours suivants.

Le Placement Garanti : du 23 juin 2010 au 2 juillet 2010 inclus avec possibilité de clôture anticipée sans préavis

La réception des ordres dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du 23 juin 2010, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs institutionnels, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le 2 juillet 2010 inclus.

2-6-3 Etablissements domiciliaires

Offre à Prix Ferme

Tous les collecteurs d'ordres habilités pourront recueillir, sans frais, les ordres d'achat d'actions de la société ENNAKL Automobiles exprimés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Placement Garanti

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir sans frais, les ordres d'achat des actions ENNAKL Automobiles exprimés dans le cadre du Placement Garanti.

2-6-4 Modalités et délivrance des titres

I- Offre à Prix Ferme

a- Répartition de l'offre

Le nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'élève à 4 600 000 actions, soit 15,3% du capital social de la société ENNAKL Automobiles. Ces actions représentent 38,3% du nombre total des actions offertes dans le cadre de cette opération et 51,1% du total des actions offertes au public sur la place de Tunis.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - SUITE -

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme sont réparties en quatre (4) catégories :

Catégorie	Nature des ordres d'achat	Nombre d'actions	Répartition en % du capital social	Répartition en % de l'Offre sur la Place de Tunis	Répartition en % de l'OPF
Catégorie A	Ordres réservés aux personnes physiques tunisiennes et étrangères désirant acquérir au minimum 50 actions et au maximum 999 actions.	1 432 787	4,8%	15,9%	31,1%
Catégorie B	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les investisseurs institutionnels tels que définis par l'article 39 du Règlement Général de la Bourse de Tunis et désirant acquérir au minimum 1 000 actions et au maximum 14 999 actions.	1 508 197	5,0%	16,8%	32,8%
Catégorie C	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les investisseurs institutionnels tels que définis par l'article 39 du Règlement Général de la Bourse de Tunis désirant acquérir au minimum 15 000 actions et au maximum 150 000 actions.	904 918	3,0%	10,1%	19,7%
Catégorie D	Ordres réservés aux SICAV Tunisiennes et FCP tunisiens désirant acquérir au minimum 50 actions et au maximum 150 000 actions.	754 098	2,5%	8,4%	16,4%
Total		4 600 000	15,3%	51,1%	100,0%

Catégorie A

Le nombre d'actions offertes à cette catégorie d'ordre est de 1 432 787 actions.

Cette catégorie d'offre est réservée aux personnes physiques tunisiennes et étrangères.

Le nombre minimum d'actions pouvant être demandé par un donneur d'ordre de la catégorie A est de 50 actions et le nombre maximum d'actions pouvant être demandé par un donneur d'ordre de la catégorie A est de 999 actions.

Catégorie B

Le nombre d'actions offertes à cette catégorie d'ordre est de 1 508 197 actions.

Cette catégorie d'offre est réservée aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les investisseurs institutionnels tels que définis par l'article 39 du Règlement Général de la Bourse de Tunis.

Le nombre minimum d'actions pouvant être demandé par un donneur d'ordre de la catégorie B est de 1 000 actions et le nombre maximum d'actions pouvant être demandé par un donneur d'ordre de la catégorie B est de 14 999 actions.

Catégorie C

Le nombre d'actions offertes à cette catégorie d'ordre est de 904 918.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - SUITE -

Cette catégorie d'offre est réservée aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les investisseurs institutionnels tel que défini par l'article 39 du Règlement Général de la Bourse de Tunis.

Le nombre minimum d'actions pouvant être demandé par un donneur d'ordre de la catégorie C est de 15 000 actions et le nombre maximum d'actions pouvant être demandé un donneur d'ordre de la catégorie C est de 150 000 actions.

Catégorie D

Le nombre d'actions offertes à cette catégorie d'ordre est de 754 098.

Cette catégorie d'offre est réservée aux SICAV tunisiennes et FCP tunisiens.

Le nombre minimum d'actions pouvant être demandé par un donneur d'ordre de la catégorie D est de 50 actions et le nombre maximum d'actions pouvant être demandé par un donneur d'ordre de la catégorie D est de 150 000 actions.

Les SICAV Tunisiennes et FCP tunisiens sont tenus de respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini dans l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créances ou de capital émis ou garanti par un seul émetteur.

b- Identification des donneurs d'ordre

Les collecteurs d'ordres doivent s'assurer de l'appartenance du donneur d'ordre à l'une des catégories définies ci-dessous. A ce titre, ils doivent disposer d'une copie des documents indiqués ci-après, qui attestent de l'identité du donneur d'ordre et de son appartenance à la catégorie concernée.

Catégorie A

Catégorie de souscripteur	Documents justificatifs
Personnes physiques tunisiennes	Photocopie d'une pièce d'identité nationale.
Personnes physiques tunisiennes résidentes à l'étranger	Photocopie d'une pièce d'identité nationale.
Personnes physiques résidentes non tunisiennes	Photocopie de la carte de séjour ou équivalent.
Personnes physiques non résidentes non tunisiennes	Photocopie du passeport justifiant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document.
Enfant mineur	Extrait d'acte de naissance de l'enfant mineur.

Catégorie B

Catégorie de souscripteur	Documents justificatifs
Personnes physiques tunisiennes	Photocopie d'une pièce d'identité nationale.
Personnes physiques tunisiennes résidentes à l'étranger	Photocopie d'une pièce d'identité nationale.
Personnes physiques résidentes non tunisiennes	Photocopie de la carte de séjour ou équivalent.
Personnes physiques non résidentes non tunisiennes	Photocopie du passeport justifiant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document.
Enfant mineur	Extrait d'acte de naissance de l'enfant mineur.
Personnes morales de droit tunisien	Photocopie du registre de commerce.
Personnes morales de droit étranger	Tout document faisant foi dans le pays d'origine et attestant de l'appartenance à la catégorie.

Catégorie C

Catégorie de souscripteur	Documents justificatifs
Personnes physiques tunisiennes	Photocopie d'une pièce d'identité nationale.
Personnes physiques tunisiennes résidentes à l'étranger	Photocopie d'une pièce d'identité nationale.

OFFE A PRIX FERME - OPF - SUITE -

Personnes physiques résidentes non tunisiennes	Photocopie de la carte de séjour ou équivalent.
Personnes physiques non résidentes non tunisiennes	Photocopie du passeport justifiant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document.
Enfant mineur	Extrait d'acte de naissance de l'enfant mineur.
Personnes morales de droit tunisien	Photocopie du registre de commerce.
Personnes morales de droit étranger	Tout document faisant foi dans le pays d'origine et attestant de l'appartenance à la catégorie.

Catégorie D

Catégorie de souscripteur	Documents justificatifs
SICAV tunisiennes et FCP tunisiens	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Photocopie de la décision d'agrément ▪ Identité du gestionnaire ▪ Pièce justifiant le montant de l'actif net ayant servi à l'ordre d'achat

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé par le collecteur d'ordres pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

c- Conditions d'émission des ordres d'achat**Modalités d'émission des ordres d'achat**

Les modalités d'émission des ordres d'achat se présentent comme suit :

- Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux collecteurs d'ordre. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date du dépôt, la quantité de titres demandés et l'identité complète du donneur d'ordres.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce;
- Pour les FCP tunisiens et les SICAV tunisiennes : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire;
- Pour les personnes étrangères : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents attestant leur identité.

- Tous les ordres d'achat se font au comptant et doivent être exprimés en nombre de titres.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 50 actions ni supérieur à 0,5% du capital social soit 150 000 actions. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre d'achat doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les ordres d'achat de la catégorie D ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de souscription. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

- L'émission d'ordre d'achat se fera à l'aide d'ordres disponibles auprès des collecteurs d'ordres. Une copie de l'ordre d'achat doit être remise au donneur d'ordre ;
- Les ordres d'achat doivent être signés par le donneur d'ordre ou son mandataire et validés par le collecteur d'ordres ;
- Les collecteurs d'ordres doivent disposer, préalablement à l'acceptation d'un ordre d'achat, de toutes les informations leur permettant d'avoir une connaissance suffisante du donneur d'ordre, et particulièrement de son profil de risque et de sa capacité financière.

- Les ordres d'achat sont irrévocables après la clôture de l'Offre à Prix Ferme.

Emission d'ordres d'achat pour compte de tiers

Les émissions d'ordres d'achat pour compte de tiers sont strictement interdites, sauf dans les cas suivants :

- Les émissions d'ordres d'achat pour le compte d'enfants mineurs sont autorisées à condition d'être effectuées par le père ou la mère ou le tuteur légal de l'enfant mineur. Les collecteurs d'ordres sont tenus, au cas où ils n'en disposeraient pas déjà, d'obtenir un extrait d'acte de naissance de l'enfant mineur et ce, lors de l'ouverture de compte, ou lors de l'émission d'ordre d'achat pour le compte du mineur en question, le cas échéant. Dans ce cas, les mouvements sont portés sur un compte ouvert au nom de l'enfant mineur ;
- Les émissions d'ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes sont limitées à un maximum de trois (3) ordres d'achat. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Les émissions d'ordres d'achat dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille sont limitées à un ordre d'achat pour le compte d'un même client.

Emission d'ordres d'achat multiples

Un donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat pour son propre compte, les émissions d'ordres d'achat multiples sont interdites, ainsi :

- chaque donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat pour son propre compte auprès d'un seul collecteur d'ordres ;
- chaque donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat pour le compte de chaque enfant mineur à charge.
- dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat pour le compte d'un même client dont il gère le portefeuille.

En cas de dépôt de plusieurs ordres d'achat auprès de différents collecteurs d'ordres, seul le premier, par le temps sera accepté.

En cas d'ordres d'achat multiples chez un même collecteur d'ordres, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout collecteur d'ordres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre. Il doit veiller à l'obtention des pièces justifiant l'identité et l'appartenance des donneurs d'ordres à la catégorie concernée d'une part, et à la conformité des ordres d'achat aux exigences relatives à chaque catégorie, d'autre part.

d- Modes de satisfaction

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achats reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

Catégorie A

Le nombre de titres alloués à ce type d'ordre est de 1 432 787 actions.

Le mode d'allocation relatif aux ordres d'achat de la catégorie A est égalitaire par palier jusqu'à épuisement des titres réservés à cette catégorie. Les rompus seront alloués par une action par ordre, avec priorité aux demandes les plus fortes.

Catégorie B

Le nombre de titres alloués à ce type d'ordre est de 1 508 197 actions.

Si le nombre de titres demandés excède le nombre de titres offerts, les titres seront servis au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte/ Quantité demandée et retenue. Les rompus seront alloués par une action par donneur d'ordre, avec priorité aux demandes les plus fortes.

Dans le cas contraire, la quantité demandée par ordre d'achat sera servie entièrement.

Catégorie C

Le nombre de titres alloués à ce type d'ordre est de 904 918 actions.

Si le nombre de titres demandés excède le nombre de titres offerts, les titres seront servis au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte/ Quantité demandée et retenue. Les rompus seront alloués par une action par donneur d'ordre, avec priorité aux demandes les plus fortes.

Dans le cas contraire, la quantité demandée par ordre d'achat sera servie entièrement.

Catégorie D

Le nombre de titres alloués à ce type d'ordre est de 754 098 actions.

Si le nombre de titres demandés excède le nombre de titres offerts, les titres seront servis au prorata de demandes de souscription. Dans le cas contraire, la demande sera servie entièrement.

Si le nombre de titres demandés excède le nombre de titres offerts, les titres seront servis au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte/ Quantité demandée et retenue. Les rompus seront alloués par une action par donneur d'ordre, avec priorité aux demandes les plus fortes.

Dans le cas contraire, la quantité demandée par ordre d'achat sera servie entièrement.

e- Règles de transvasement

Les règles de transvasement se présentent comme suit :

- si le nombre de titres demandés à la catégorie A est inférieur au nombre de titres offerts correspondants, le reliquat est attribué à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D ;
- si le nombre de titres demandés à la catégorie B est inférieur au nombre de titres offerts correspondants, le reliquat est attribué à la catégorie A, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D ;
- si le nombre de titres demandés à la catégorie C est inférieur au nombre de titres offerts correspondants, le reliquat est attribué à la catégorie A, puis à la catégorie B, puis à la catégorie D ;
- si le nombre de titres demandés à la catégorie D est inférieur au nombre de titres offerts correspondants, le reliquat est attribué à la catégorie A, puis à la catégorie B, puis à la catégorie C.

f- Collecteurs d'ordres

Tous les intermédiaires en Bourse ainsi que tous les réseaux bancaires sont habilités à recueillir, sans frais, les ordres d'achat d'actions de la société ENNAKL Automobiles exprimés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Cependant, il est à signaler que les réseaux bancaires de Attijari bank et ATB ont été associés activement à l'Opération en vertu d'un accord conclu avec l'Emetteur.

g- Transmission quotidienne des ordres d'achat

Les intermédiaires en Bourse transmettent quotidiennement à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis un état des ordres d'achats collectés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme établi par catégories, selon la procédure qui sera fixée par la Bourse et publiée sur son bulletin officiel.

h- Centralisation des ordres d'achat

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les ordres d'achat reçus directement de leur clients et des autres collecteurs d'ordres, dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

i- Ouverture des plis et dépouillement

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse introducteur, et en présence du commissaire du Gouvernement auprès de la BVMT, de représentants du CMF et de l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB). La commission procédera au dépouillement des états affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

II- Placement Garanti**a- Répartition et conditions d'émission des ordres d'achat**

Le nombre d'actions offertes dans le cadre du Placement Garanti est de 4 400 000 actions, représentant 36,7% du nombre total des actions offertes dans le cadre de cette opération, 48,9% du total des actions offertes sur la place de Tunis et 14,7% du capital social de la société ENNAKL Automobiles.

Dans le cadre du Placement Garanti, les actions offertes seront destinées à des investisseurs institutionnels tunisiens et étrangers, tel que défini par l'article 39 du Règlement Général de la Bourse de Tunis autres que les OPCVM tunisiens (FCP et SICAV).

Les actions offertes dans le cadre du Placement Garanti sont réparties en deux (2) catégories :

Catégorie	Nature des ordres d'achat	Nombre d'actions	Répartition en % du capital social	Répartition en % de l'Opération
Investisseurs Institutionnels étrangers	Ordres réservés aux investisseurs institutionnels tel que défini par l'article 39 du Règlement Général de la Bourse de Tunis, désirant acquérir au maximum 1 500 000 actions	3 000 000	10,0%	68,2%
Investisseurs Institutionnels tunisiens	Ordres réservés aux investisseurs institutionnels tel que défini par l'article 39 du Règlement Général de la Bourse de Tunis et désirant acquérir au maximum 1 500 000 actions, autres que les FCP tunisiens et les SICAV tunisiennes.	1 400 000	4,7%	31,8%
Total		4 400 000	14,7%	100,0%

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux collecteurs d'ordres membres du syndicat de placement. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date du dépôt, la quantité de titres demandés et l'identité complète du donneur d'ordres.

L'ordre d'achat, dans le cadre du Placement Garanti doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital de la société ENNAKL Automobiles, soit 1 500 000 actions.

b- Syndicat de placement**Investisseurs institutionnels étrangers**

	Dénomination	Adresse
Chef de file	Attijari Intermédiation	Résidence Omar –Bloc A – 2 ^{ème} étage –Montplaisir ENNASIM 1073 Tunis
Membres du syndicat de placement	Tunisie Valeurs	Immeuble Intégra Centre Urbain Nord Tunis Mahragène
	MAC SA	Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance- Les Berges du Lac -1053 Tunis-
	FINACORP	Rue Lac Loch Ness- Les Berges du Lac -1053 Tunis-

Investisseurs institutionnels tunisiens

Dans le cadre du Placement Garanti auprès d'investisseurs institutionnels tunisiens, Attijari Intermédiation est le seul intermédiaire en Bourse membre du syndicat de placement, qui est habilité à collecter des ordres d'achat.

c- Transmission et Vérification des ordres d'achat**Transmission de l'état des ordres d'achat**

A l'issue de l'opération de placement, l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, communiquera un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Attijari Intermédiation, établissement chef de file et comporter son cachet.

Soumission et vérification de l'état des ordres d'achat

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Garanti, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état des ordres d'achat et établira un procès verbal à cet effet.

III- Déclaration des résultats

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre.

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable par la diffusion de 30,00% du capital de la société ENNAKL Automobiles dans le public, l'avis précisera, par intermédiaire en bourse, le nombre de titres attribués et les demandes retenues.

IV- Règlement des capitaux et livraison des titres

Au cas où l'Offre au public connaîtra une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé des ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

En date du 10 mai 2010, la STICODEVAM a attribué aux actions de la société ENNAKL, le code ISIN : ENNAKL (AA) :TN0007410012. Les opérations de règlement livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse introducteur.

2-6-5 Cotation des actions

La date de démarrage de la cotation des actions ENNAKL sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

2-6-6 Renseignements généraux sur les actions offertes

Forme des actions	Nominative
Catégorie	Ordinaire
Libération	Intégrale
Date de jouissance	01/01/2010

Droits attachés aux actions

Toutes les actions bénéficient des mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Chaque action donne droit à un droit de vote lors de la tenue des assemblées. Ainsi, l'article 12 des statuts de la société ENNAKL Automobiles stipule que :

« 12.1 Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

12.2 Elles donnent en outre droit à une part dans les bénéfices. »

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à l'article 288 du code des sociétés commerciales.

Régime fiscal applicable

Les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseil, de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est celui régissant l'imposition des plus values de cession et des revenus distribués prévus par le Code de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'Impôt sur les sociétés.

2-7 Cotation sur la Bourse de Casablanca

La structure de l'offre sur la Bourse de Casablanca se présente comme suit :

Type d'ordre	I	II	III
Souscripteurs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Personnes physiques résidentes ou non résidentes, de nationalité marocaine ou étrangère 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Personnes physiques et morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas à la catégorie d'investisseurs habilités à souscrire au type d'ordre III 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Investisseurs qualifiés de droit marocain selon l'article 12-3 du dahir portant loi n°1-93-212 ; ■ Banques de droit marocain ; ■ Institutionnels de l'investissement agréés étrangers ; ■ Banques de droit étranger.
Nbre de titres	900 000	750 000	1 350 000
% de l'opération	30,0%	25,0%	45,0%

OFFRE A PRIX FERME - OPF - SUITE -

Seuil minimum des souscriptions	Pas de seuil minimum de souscription	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 000 titres pour les personnes physiques ; ▪ Pas de seuil minimum de souscription pour les autres investisseurs du type II. 	Pas de seuil minimum de souscription
Plafond des souscriptions	300 titres	30 000 titres	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 67 500 titres pour les OPCVM diversifiés, soit 5,0% du nombre de titres réservé au type d'ordre III; ▪ 135 000 titres pour les autres investisseurs, soit 10,0% du nombre de titres réservé au type d'ordre III.
Membres du syndicat de placement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attijariwafa bank ▪ Integra Bourse ▪ CFG Marchés ▪ Banque Centrale Populaire ▪ CDG Capital Bourse ▪ BMCE Capital Bourse ▪ Wafa Bourse 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attijari Intermédiation ▪ Attijariwafa bank ▪ Integra Bourse ▪ CFG marchés ▪ Banque Centrale Populaire ▪ CDG Capital Bourse ▪ BMCE Capital Bourse ▪ Wafa Bourse 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attijari Intermédiation ▪ Integra Bourse
Couverture des souscriptions	Couvertes à 100% par un dépôt effectif (remise de chèque ou espèce)	Couvertes à 100% par un dépôt effectif (remise de chèque ou espèce)	-
Modalités d'allocation	Allocation itérative	Allocation au prorata des demandes	Allocation au prorata des demandes

2-8 Procédures et places de cotation

Les actions de la société ENNAKL Automobiles seront cotées sur la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et sur la Bourse de Casablanca.

L'admission des actions ENNAKL Automobiles aux négociations sur le Marché Principal de la Cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis s'effectuera selon la procédure de première de cotation basée sur une Offre à Prix Ferme.

L'admission des actions ENNAKL Automobiles aux négociations sur le Premier Compartiment de la Bourse de Casablanca s'effectuera selon la procédure de cotation basée sur une Offre à Prix Ferme.

2-9 Marchés des titres

Il n'existe, à la date du visa, aucun marché pour la négociation des titres offerts. Toutefois, une demande d'admission au Marché Principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis de la totalité des actions ordinaires y compris celle objet de la présente offre, toutes de même catégorie de nominal 1 DT et composant la totalité du capital de la société ENNAKL Automobiles, a été présentée à la BVMT.

La Conseil d'Administration de la Bourse a donné en date du 29 avril 2010 son accord de principe pour l'admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse, des 30 000 000 actions de nominal 1 DT chacune, constituant le capital actuel de la société ENNAKL Automobiles.

L'admission définitive reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités indiquées ci-après :

- présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital au plus tard le jour d'introduction ;
- justification de l'existence de 200 actionnaires au moins, au plus tard le jour d'introduction.

En outre, le Conseil d'Administration de la Bourse a précisé qu'étant donné que l'opération prévoit un placement auprès d'étrangers, la détention par ces derniers d'actions de la société ENNAKL Automobiles nécessite une autorisation avant le démarrage du placement⁵.

Le Conseil d'Administration de la Bourse a, également, pris acte de l'engagement de l'émetteur sur l'existence d'un contrat de liquidité portant sur 12 840 000 DT et 600 000 actions.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la Bourse a soutenu lors de sa réunion du 27 mai 2010, la demande de la société ENNAKL Automobiles qui compte s'introduire via une double cotation à la Bourse de Tunis et à la Bourse de Casablanca, au moyen d'une ouverture de son capital à hauteur de 40%, par la cession de 12 000 000 d'actions, au prix unitaire de 10,700 dinars l'action et son équivalent en dirham marocain.

Le Conseil de la Bourse a précisé que le placement des titres à céder se fera sur les deux places de la manière suivante :

- une tranche de 30% du capital social sera placée en Tunisie ;
- une tranche de 10% du capital social sera placée au Maroc.

La société sera introduite à la Bourse de Tunis et à la Bourse de Casablanca au prix d'introduction de 10,700 dinars et de son équivalent en dirham marocain.

2-8 Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis.

2-9 Avantage fiscal

La réalisation de cette opération (placement de 30,00% du capital social dans le public) permettra à la société ENNAKL de bénéficier d'un taux d'impôt sur les sociétés réduit à 20% pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de son introduction en Bourse, et ce, dans le cadre des dispositions de la loi n°2010-29 du 07 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse.

2-10 Contrat de liquidité

La société Princesse Holding, initiatrice de l'offre s'est engagée à consacrer 12 840 000 DT et 600 000 actions pour alimenter un contrat de liquidité pour la Place de Tunis. Ce contrat aura une durée de 6 mois à partir de la date d'introduction en Bourse des actions ENNAKL Automobiles et sera confié à l'intermédiaire en Bourse introducteur Attijari Intermédiation.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 10-701 du 10 juin 2010, est mis à la disposition du public auprès de la société ENNAKL Automobiles, d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

5- Cette autorisation a été accordée par les autorités compétentes à hauteur de 33% du capital social de la société ENNAKL Automobiles.

AVIS DES SOCIETES (suite)**AIR LIQUIDE TUNISIE**

**SIEGE SOCIAL : 37, RUE DES ENTREPRENEURS
ZI CHARGUIA II -ARIANA AEROPORT - 2035 ARIANA**

La Société Air Liquide Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires que ses Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire se tiendront le mercredi 30 Juin 2010 respectivement à 14 heures et 15 heures 30 au siège de la société, sis 37, Rue des Entrepreneurs, ZI Charguia II, Ariana Aéroport - 2035 ARIANA, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2009,
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes,
- Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2009 et répartition des bénéfices,
- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2009,
- Quitus aux Administrateurs,
- Nominations des Administrateurs,
- Reconduction du montant des jetons de présence,
- Approbation des conventions réglementées,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Assemblée Générale Extraordinaire

- Augmentation de capital
- Modification corrélative des statuts
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

AVIS DES SOCIETES (suite)

BANQUE DE L'HABITAT

BH

Siège social : 21, Avenue Keireddine Pacha, 1002 Tunis

Suite à la réunion de son l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2009, la Banque de l'Habitat publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration (sur la situation financière individuelle et sur la situation financière consolidée) et après avoir entendu la lecture des rapports (Général et Spécial sur la situation individuelle) et le rapport général sur la situation consolidée du co-commissariat aux Comptes pour l'exercice 2009, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2009.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir entendu la lecture du rapport spécial du co-commissariat aux Comptes pour l'exercice 2009 approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition des bénéfices nets de l'exercice 2009 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

Chiffres en dinar

INTITULE	MONTANT 31/12/2008	MONTANT 31/12/2009
BENEFICE NET	53 989 905,728	53 258 932,592
REPORT A NOUVEAU	82 419,737	22 325,465
REPORT A NOUVEAU SUR MODIFICATION COMPTABLE	-	774 925,723
1 ER RELIQUAT	54 072 325,465	54 056 183,780
RESERVES LEGALES	-	-
2 EME RELIQUAT	54 072 325,465	54 056 183,780
DIVIDENDE ET SUPER DIVIDENDE	10 800 000,000	11 700 000,00
3 EME RELIQUAT	43 272 325,465	42 356 183,780
FONDS SOCIAL	850 000,000	850 000,000
4 EME RELIQUAT	42 422 325,465	41 506 183,780
MONTANT A AFFECTER EN RESERVE EXTRAORDINAIRE	42 400 000,000	41 500 000,00
5 EME RELIQUAT	22 325,465	6 183,780
REPORT A NOUVEAU	22 325,465	6 183,780
SOLDE	0	0

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des dividendes à distribuer aux actionnaires à 650 millimes par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 18 juin 2010 auprès de l'intermédiaire en bourse ou du teneur de compte dépositaire des titres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de l'administrateur, Monsieur Ahmed Trabelssi pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

En application de la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières et de la loi 2001-65 relative aux établissements de crédits telle que modifiée et complétée par la loi 2006-19 du 02/05/2006 et à la suite de l'expiration de la mission des commissaires actuels à l'issue de cette réunion, l'assemblée générale ordinaire désigne comme commissaires aux comptes :

- 1- GAC -Générale Audit & Conseil (Chiheb Ghanmi)
- 2- CMC DFK international (Cherif Ben ZINA)

pour les exercices 2010-211 et 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant annuel net des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration à cinq milles dinars (5000 DT) par administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable :

BILAN COMPARE ARRETE APRES REPARTITION DU BENEFICE					
ARRETE AU 31-12-2009					
(EN DINAR)					
ACTIF	Note	31-12-2009	31-12-2008	Variation	%
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	AC1	120 882 256	46 273 566	74 608 690	161,23
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIER	AC2	460 976 253	221 104 427	239 871 826	108,49
CREANCES SUR LA CLIENTELE	AC3	3 611 552 683	3 449 418 310	162 134 373	4,70
PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL	AC4	211 930 920	82 280 996	129 649 924	157,57
PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT	AC5	205 752 963	152 534 820	53 218 143	34,89
VALEURS IMMOBILISEES	AC6	63 010 872	54 977 630	8 033 242	14,61
AUTRES ACTIFS	AC7	502 828 339	349 547 238	153 281 101	43,85
TOTAL ACTIF		5 176 934 286	4 356 136 987	820 797 299	18,84
PASSIF	Note	31-12-2009	31-12-2008	Variation	%
BANQUE CENTRALE DE TUNISIE, CCP	PA1	0	0	0	0,00
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINAN	PA2	44 594 350	45 961 620	-1 367 270	-2,97
DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	PA3	3 255 034 446	2 657 294 029	597 740 417	22,49
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	PA4	655 362 301	609 229 660	46 132 641	7,57
AUTRES PASSIFS	PA5	822 394 262	687 060 695	135 333 567	19,70
TOTAL PASSIF		4 777 385 359	3 999 546 004	777 839 355	19,45
CAPITAUX PROPRES	Note	31-12-2009	31-12-2008	Variation	%
CAPITAL	CP1	90 000 000	90 000 000	0	0,00
RESERVES	CP2	308 692 432	265 718 346	42 974 086	16,17
ACTIONS PROPRES	CP3	0	0	0	0,00
AUTRES CAPITAUX PROPRES	CP4	414 048	414 048	0	0,00
RESULTAT REPORTE	CP5	442 447	458 589	-16 142	-3,52
TOTAL CAPITAUX PROPRES		399 548 927	356 590 983	42 957 944	12,05
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 176 934 286	4 356 136 987	820 797 299	18,84

III - L'état d'évolution des capitaux propres.

LIBELLES	CAPITAL	PRIME	RESERVE	RESERVE	RESERVE	RESERVE	RESULTATS REPOTES		EP. A NOUVEA	RESULTATS DE	MODIFICATIONS	TOTAL
							AVANT	APRES				
	SOCIAL	D'EMISSION	LEGALES	EXTRA	F.SOCIAL	REVEL.IMM.	AFFECTATION	AFFECTATION	A UNE MOD.CC	L'EXERCICE	COMPTABLES	
Solde au 31.12.2007 avant affectation	90 000 000	41 720 836	7 500 000	107 921 853	24 175 657	414 048	2 957		436 263	51 129 464	0	323 301 078
affectation des résultats			1 500 000	38 800 000	850 000		-2 957	82 420		-41 229 464		
dividendes distribués										-9 900 000		
Solde au 31.12.2007 après affectation	90 000 000	41 720 836	9 000 000	146 721 853	25 025 657	414 048	0	82 420	436 263	0	0	313 401 077
Résultat de l'exercice 2008										53 989 906		
Solde au 31.12.2008 avant affectation	90 000 000	41 720 836	9 000 000	146 721 853	25 025 657	414 048	82 420	0	436 263	53 989 906	0	367 390 983
affectation des résultats				42 400 000	850 000		-82 420	22 326		-43 189 906		
dividendes distribués										-10 800 000		
Solde au 31.12.2008 après affectation	90 000 000	41 720 836	9 000 000	189 121 853	25 875 657	414 048	0	22 326	436 263	0	0	356 590 983
Résultat de l'exercice 2009										53 258 933		
Solde au 31.12.2009 avant affectation	90 000 000	41 720 836	9 000 000	189 121 853	26 499 743	414 048	22 326	0	436 263	53 258 933	774 926	411 248 928
affectation des résultats				41 500 000	850 000		-22 326	6 184		-41 558 933	-774 926	
dividendes distribués										-11 700 000		
Solde au 31.12.2009 après affectation	90 000 000	41 720 836	9 000 000	230 621 853	27 349 743	414 048	0	6 184	436 263	0	0	399 548 927

AVIS DES SOCIETES (suite)

INFORMATIONS POST AGO

الشركة التونسية لصناعة الحليب
(شركة في طور التصفية)

المقر الاجتماعى: المركب التجارى والادارى أريانة سنتر مدرج أ مكتب 215 الطابق الثانى
2080 أريانة

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 10 مارس 2010 تنشر الشركة التونسية لصناعة الحليب مايلي :
القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية
I- القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

القرار الأول:

بعد تلاوة تقرير المصفي فيما يخص اعمال التصفية الى غاية 31 ديسمبر 2009 تصادق الجلسة العامة بالاجماع على هذا التقرير .

القرار الثانى:

بعد دراسة المقترحات المتعلقة بحسابات الحرفاء والتي وقع تغطيتها كليا في السنوات السابقة قررت الجلسة العامة :

- احالة مبلغ 9.992.810 م د الى الشركة المالية لاستخلاص الديون المتفرعة عن البنك الوطني الفلاحي والمتمثلة في 318 ملف .
 - شطب مبلغ 2.876.178 م د المتعلق بالمؤسسات العمومية
 - شطب مبلغ 87.461 أ د والتي تخص المستحقات التي يكون مبلغها أقل من 500 دينار .
 - تعديل حساب الحرفاء الخواص بما قدره 1.497.021 م د باعتبار الاستخلاصات الغير مثبتة والمبينة بالتقرير التفصيلي الخاص بحساب الحرفاء والذي يتضمن خاصة مبلغ 3.584.429 م د والتي تخص استخلاصات غير مثبتة .
- ويصبح هذا القرار نهائيا بعد موافقة سلطة الاشـراف .

القرار الثالث :

بعد النظر في القوائم المالية لسنة 2009 وتلاوة تقرير مراقب الحسابات لسنة 2009 تصادق الجلسة العامة بالاجماع على القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2009 .

القرار الرابع :

قررت الجلسة العامة بالاجماع تغيير المقر الاجتماعى للشركة من 25 نهج بلحسن بن شعبان العمران 1005 تونس الى المركب التجارى والادارى أريانة سنتر مدرج أ مكتب 215 الطابق الثانى 2080 أريانة بداية من 02 جانفي 2010 .

القرار الخامس :

تعطى الجلسة العامة للمساهمين ابراء ذمة للمصفي على أعمال التصفية الى غاية 31 ديسمبر 2009 .

القرار السادس :

تصادق الجلسة العامة على ادماج الخسارة المسجلة في 31 ديسمبر 2009 والبالغة 1.085.371 م د دينارا ضمن حساب النتائج المؤجلة .

القرار السابع :

تعطى الجلسة العامة تفويضا خاصا لحامل نسخة من هذا المحضر للقيام بإجراءات التسجيل والإشهار وغيرها .

ورفعت الجلسة على الساعة الحادية عشرة صباحا

II- الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية

CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE 2009

En Dinars

Designations	31-12-2009	
- Capital Social		17 000 000
- Réserves légales		500 000
- Autres réserves		6 049 569
- Résultats reportés		-159 360 389
Total capitaux propres après affectation		-135 810 820

AVIS DES SOCIETES (suite)

INFORMATIONS POST AGO

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
-SOTUVER-**

Siège social : Z.I. Djebel Ouest 1111- Bir Mchargua Zaghouan.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 08 juin 2010, la Société Tunisienne de Verreries- SOTUVER- publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I – LES RESOLUTIONS ADOPTEES

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et ceux du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2009, approuve sans aucune réserve celui du Conseil ainsi que les états financiers de l'exercice 2009.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution

Après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les dites conventions réglementées

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide de répartir les bénéfices de l'exercice 2009 comme suit :

Résultat de l'exercice 2009	6 123 245
Résultat reporté 2008	557 093
Solde	6 680 337
Réserve légale (5%)	306 162
Dividende statutaire (6%)	757 935
Super dividende (14%)	1 768 564
Report à nouveau	3 847 675

Les dividendes de l'exercice 2009 ainsi fixés à deux dinars par action de nominal de 10 dinars, seront mis en paiement à partir du Lundi 21 juin 2010.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS POST AGO - Suite -**Quatrième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier définitif et sans réserves aux membres du Conseil d' Administration pour leur gestion de l'exercice 2009.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer l'enveloppe nette des jetons de présence pour l'exercice 2009 à trente milles dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer l'enveloppe nette de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2009 à quinze milles dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire est informée que suite à sa déclaration datée 23 Octobre 2009, Monsieur Hafedh HEMAYED a franchi à la hausse le 24 Juin 2009 le seuil de 5 % dans le capital de la Sotuver, sa participation est passée à cette date de 60979 actions, soit 4,83 % du capital à 72 203 soit 5,72 % du capital social.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au porteur légal d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

II- LE BILAN APRES AFFECTATION COMPTABLE

ACTIF	NOTES	31/12/2009	31/12/2008
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>	-	<u>23 396 645</u>	<u>23 092 808</u>
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles	(1)	160 480	107 991
<i>Moins : Amortissements</i>		-110 213	-106 171
		50 267	1 820
Immobilisations Corporelles	(1)	49 393 813	46 207 128
<i>Moins : Amortissements</i>		-26 544 191	-23 653 436
		22 849 622	22 553 692
Immobilisations Financières	(1)	577 192	627 718
<i>Moins : Provisions</i>		-80 436	-90 422
		496 756	537 296
Total des Actifs Immobilisés	-	<u>23 396 645</u>	<u>23 092 808</u>
Autres Actifs non courants		0	0
<u>ACTIFS COURANTS</u>	-	<u>17 470 670</u>	<u>20 276 866</u>
Stocks	(2)	8 663 353	7 106 977
<i>Moins : Provisions</i>		-401 228	-382 251
		8 262 125	6 724 726
Clients et comptes rattachés	(3)	6 412 428	5 933 998
<i>Moins : Provisions</i>		-2 167 188	-2 097 478
		4 245 239	3 836 520
Autres actifs courants	(4)	1 679 351	4 789 037
<i>Moins : Provisions</i>		-146 249	-120 503
		1 533 102	4 668 534
Placements et autres actifs financiers	(5)	300 000	3 483 673
Liquidités & équivalents de liquidités	(6)	3 130 204	1 563 413
Total des Actifs		<u>40 867 315</u>	<u>43 369 673</u>

INFORMATIONS POST AGO - Suite -

(En Dinars Tunisiens)

CAPIRAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	31/12/2009	31/12/2008
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	-	<u>21 793 896</u>	<u>22 303 113</u>
Capital Social	(7)	12 632 500	12 632 500
Réserves	(8)	2 516 155	2 208 527
Résultats Reportés		3 847 675	557 093
Subventions d'investissement	(9)	2 797 566	6 904 992
<u>Capitaux Propres avant Résultat</u>	-	<u>21 793 896</u>	<u>22 303 113</u>
Résultat de l'exercice		0	0
<u>PASSIFS</u>	-	<u>19 073 419</u>	<u>21 066 561</u>
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>	(10)	<u>3 974 709</u>	<u>4 921 462</u>
-	-		
Emprunts		3 744 651	4 694 292
Provisions		230 058	227 170
<u>PASSIFS COURANTS</u>	-	<u>15 098 710</u>	<u>16 145 099</u>
Fournisseurs et comptes rattachés	(11)	4 264 395	2 860 424
Autres passifs courants	(12)	4 154 064	2 821 267
Concours Bancaires et autres passifs financiers	(13)	6 680 252	10 463 408
Total des Capitaux propres & Passifs		40 867 315	43 369 673

III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Désignation	Capital	Réserve légale	Fond social	Résultats reportés	Subvention d'investissement	Autres réserves	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2007	12 632 500	588 359	501 069	- 4 558 980	7 720 581	200 000	808 824	4 071 259	21 963 612
Affectation des résultats 2007								- 4 071 259	- 4 071 259
Résultats reportés				4 071 259					4 071 259
Distribution des dividendes									-
Réserve légale									-
Fond Social			14 470						14 470
Actions propres									-
Réserve de réinvestissement									-
Amortissement de la subvention					- 815 589				- 815 589
Augmentation du capital									-
Résultat de l'exercice 2008								2 403 871	2 403 871
Solde au 31/12/2008	12 632 500	588 359	515 539	- 487 721	6 904 992	200 000	808 824	2 403 871	23 566 364
Affectation des résultats 2008								- 2 403 871	- 2 403 871
Résultats reportés				1 044 814					1 044 814
Distribution des dividendes									-
Réserve légale		95 807							95 807
Fond Social			1 464						1 464
Actions propres									-
Réserve de réinvestissement					- 3 298 143				- 3 298 143
Amortissement de la subvention					- 809 283				- 809 283
Augmentation du capital									-
Résultat de l'exercice 2009								6 123 245	6 123 245
Solde au 31/12/2009	12 632 500	684 166	517 003	557 093	2 797 566	200 000	808 824	6 123 245	24 320 397
Affectation des résultats 2009								- 6 123 245	- 6 123 245
Résultats reportés				3 290 582					3 290 582
Distribution des dividendes									-
Réserve légale		306 162							306 162
Fond Social									-
Actions propres									-
Réserve de réinvestissement									-
Amortissement de la subvention									-
Augmentation du capital									-
Solde au 31/12/2009 après affectation	12 632 500	990 328	517 003	3 847 675	2 797 566	200 000	808 824	-	21 793 896

AVIS DES SOCIETES (suite)

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
-SOTUVER-**

Siège social : Z.I. Djebel Ouest 1111- Bir Mchargua Zaghouan.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 08 juin 2010, la Société Tunisienne de Verreries- SOTUVER- publie ci-dessous les résolutions adoptées :

Première résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration et après lecture du rapport spécial du Commissaire Aux Comptes, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier la valeur nominale de l'action et de la réduire de dix (10) dinars à un (1) dinar.

Cette opération prendra effet à partir du jeudi 8 juillet 2010

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

« Le capital social est fixé à douze millions six cent trente deux milles cinq cent (12 632 500) dinars divisés en douze millions six cent trente deux milles cinq cent (12 632 500) actions d'un (1) dinar chacune entièrement libérées ».

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au Directeur Général pour assurer les formalités de réalisation de la présente réduction de la valeur nominale de l'action.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur légal d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES (suite)

PROJET DES RESOLUTIONS

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2010 statuant sur l'exercice clos au 31 Décembre 2009.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque, le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les rapports du Conseil d'Administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2009.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition du bénéfice, ci-après, telle que Proposée par le Conseil d'Administration :

- Résultat net de l'exercice 2009 : 7 397 185,245 DT
- Report à nouveau de l'exercice 2008 : (137 737 907,081 DT)
- Report à nouveau de l'exercice 2009 : (130 340 721,836 DT)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

- L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et accepte la démission de la Société Tunisienne de l'Air et de Monsieur Christian POIRIER, de leur poste d'administrateur. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de remplacer :
 - Monsieur Christian POIRIER par Monsieur Christian SCHRICKE pour la période restante de son mandat d'administrateur qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes et les résultats de l'exercice 2011,
 - La Société Tunisienne de l'Air par Monsieur Tahar EI MATERI pour une période de trois années qui prendra fin avec l'AGO appelée à statuer sur les comptes et les résultats de l'exercice 2012.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs, Mohamed Aziz Miled, Moncef Mzabi et Kamel NEJI, pour une période de trois années qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes et les résultats de l'exercice 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi .

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS

COURBE DES TAUX DU 15 JUIN 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,421%		
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,422%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,425%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,427%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,429%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,432%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,437%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,440%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,442%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,445%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,451%	998,239
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,468%	1 024,737
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,495%		1 012,408
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,548%	1 046,469
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,594%	1 099,612
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,615%	1 131,745
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,669%	1 095,069
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,767%		1 023,290
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,873%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,008%	1 101,269
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,264%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,309%		1 012,557
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,881%	1 084,950

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	132,758	132,769		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,298	11,548	11,549		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,193	1,194		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	31,960	31,964		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,003	44,007		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	159,119	158,957		
7 FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	681,083	680,102		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	134,726	134,387		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	124,985	124,921		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	113,515	113,503		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	111,515	111,491		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	104,890	104,820		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
13 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30-mars-07	1 159,446	1 217,917	1 220,014		
14 FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 136,264	2 137,399		
15 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	117,481	117,622		
16 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	118,529	118,756		
17 FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 103,273	1 109,208		
18 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	119,943	121,490		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	157,606	157,774		
20 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	14,144	14,239		
21 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 528,173	5 555,741		
22 FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 418,922	6 438,653		
23 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,264	2,277		
24 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,807	1,809		
25 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,165	1,169		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL
			Date de détachement du coupon	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
26 SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	106,155	106,168
27 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	102,444	102,454
28 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	102,935	102,947
29 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	100,922	100,951
30 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	101,524	101,538
31 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	104,786	104,800
32 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	101,756	101,767
33 SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	101,827	101,838
34 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	27/05/09		106,171	107,820	107,830
35 GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	100,866	100,877
36 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	102,129	102,139
37 FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	102,125	102,137
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	102,035	102,047
39 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	104,126	104,136
40 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	104,074	104,084
41 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-		100,000	101,097	101,104
42 SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	101,044	101,054
43 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	102,251	102,264
44 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	100,353	100,364
45 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-		102,837	104,333	104,346
46 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	105,739	102,312
47 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	100,640	100,651
48 AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	102,514	102,524
49 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	102,711	102,719
50 ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	100,261	100,269

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
51	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,493	10,354	10,355
52	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,934	101,894	101,905
53	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	102,193	100,283	100,296
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
54	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	99,949	100,011
SICAV MIXTES								
55	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	76,348	76,126
56	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	155,648	156,532
57	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 525,004	1 529,009
58	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	109,016	109,176
59	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	119,015	119,140
60	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	102,747	102,561
61	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	15,810	15,801
62	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	276,866	278,892
63	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	53,078	52,732
64	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 212,354	2 207,267
65	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	78,230	78,171
66	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	57,978	57,901
67	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	102,356	102,336
68	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	111,287	111,324
69	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	109,205	109,256
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,889	11,881
71	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	12,979	12,966
72	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	17,062	17,018
73	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	17,738	17,681
74	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	11,794	11,776
75	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	128,025	127,983
76	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	19,850	19,810
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
77	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	101,914	101,814
78	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	105,260	105,391
79	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	140,976	140,878
80	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	130,720	130,660
81	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	124,617	124,562
82	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,717	10,705
83	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	123,350	123,887
84	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	115,947	115,988
85	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	167,612	167,834
86	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	149,428	149,575
87	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	131,515	131,697
88	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	9 564,906	9 604,472
89	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	162,298	163,858
90	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 408,543	1 416,864
91	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	103,467	104,805
92	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	104,297	104,045
93	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 839,374	10 112,760

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**SONEDE INTERNATIONAL**

SIEGE SOCIAL : Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II

La Société SONEDE INTERNATIONAL publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 juin 2010. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr. Samir LABIDI.

(Société en phase pré-opérationnelle)

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2009
(exprimé en dinars)

BILAN – ACTIFS**(Montants exprimés en dinars)****Notes****31 décembre 2009**

		Notes	31 décembre 2009
ACTIFS NON COURANTS			
	Immobilisations incorporelles		-
	Moins : amortissement		-
Actifs immobilisés			
	Immobilisations corporelles	III.1	58 200
	Moins : amortissement		(970)
	Total des actifs immobilisés		58 200
Autres actifs non courants	Autres actifs non courants	III.2	21 575
	Total des actifs non courants		78 805
ACTIFS COURANTS			
	Stocks		-
	Clients et comptes rattachés		-
	Autres actifs courants	III.3	1 627
	Placement et Autres Actifs financiers	III.4	700 205
	Liquidités et équivalents de liquidités	III.5	238 224
	Total des actifs courants		940 056
	TOTAL DES ACTIFS		1 018 861

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**(Montants exprimés en dinars)****Notes****31 décembre 2009**

CAPITAUX PROPRES			
	Capital social	III.6	1 000 000
	Réserves		-
	Résultats reportés		-

	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		1 000 000
	Résultat de l'exercice	III.7	-
	Total des capitaux propres avant affectation		1 000 000
PASSIFS			
Passifs non courants	Emprunts		-
	Total des passifs non courants		-
Passifs courants	Fournisseurs et comptes rattachés		-
	Autres passifs courants	III.8	18 861
	Total des passifs courants		18 861
	Total des passifs		18 861
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		1 018 861

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos le 31 décembre 2009
(Exprimé en dinars)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Montants exprimés en dinars)

31 décembre 2009

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	-
Flux de trésorerie affecté aux activités d'exploitation	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	
Décassement pour acquisition de voiture	(58 200)
Décassement pour frais Préliminaires et frais de pré-exploitation III.9	(3 371)
Flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement	(61 571)
Flux de trésorerie De financement	
Encaissement suite à l'émission d'actions	1 000 000
Décassement pour acquisition d'actions SICAV	(700 205)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	299 795
Variation de trésorerie	238 224
Trésorerie au début de l'exercice	-
Trésorerie à la clôture de l'exercice	238 224

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Société SONEDE INTERNATIONAL
(Société en phase pré-opérationnelle)
NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 31 décembre 2009
(Exprimé en dinars)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La SONEDE INTERNATIONAL est une société anonyme faisant appel public à l'épargne, de droit tunisien totalement exportatrice, qui sera régie par les lois et règlement en vigueur en Tunisie, et notamment le code des sociétés commerciales promulgué par la loi n° 2000-93 du 03 Novembre 2000 et le code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n°93-120 du 27 Décembre 1993.

Le capital de la société s'élève à 1 000 000 DT et est divisé en 50.000 actions de valeur nominale égale à 20 DT chacune, souscrites en numéraire et intégralement libérées lors de la souscription. Il est réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur Nominale	% d'intérêt
LA SONEDE	17 500	350 000	35%
ONAS	5 000	100 000	10%
STB INVEST (SICAR)	5 000	100 000	10%
STEG International Services	5 000	100 000	10%
STUDI International	2 500	50 000	5%
SCET	2 500	50 000	5%
COMETE engineering	2 500	50 000	5%
Personnes Physiques	10 000	200 000	20%
Total	50 000	1 000 000	100%

Elle a pour objet les opérations relatives à la réalisation d'études et de services dans le domaine de l'eau ainsi que l'exploitation des réseaux et ouvrages sur le marché international ayant pour destination principale l'Afrique et le moyen orient.
Le siège social est fixé à l'avenue Slimane Ben Slimane El MANAR 2, 2092 Tunis.

La société est en phase pré-opérationnelle et le recouvrement de ses actifs dépend de résultats futurs de son exploitation.

II. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2009 sont établis conformément aux principes comptables tunisiens et définis par :

- La loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.
- Le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.
- L'arrêté du Ministre des finances du 31 décembre 1996 portant approbation des normes comptables.

Ces états financiers sont composés du bilan et de l'état des flux de trésorerie, ainsi que des notes aux états financiers. Le bilan est composé de l'actif, du passif et des capitaux propres.

Les bases de mesure et principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

1. Unité monétaire:

Les états financiers de la société « SONEDE INTERNATIONAL » sont libellés en Dinar Tunisien, monnaie moyennant laquelle a été versée le capital de la société.

2. Frais préliminaires

Les frais préliminaires engagés au moment de la création de la société (frais de constitution) et avant son entrée en exploitation commerciale (frais de pré-exploitation) sont comptabilisés en frais préliminaires et de pré-exploitation.

Ces frais seront amortis à partir de l'entrée de la société en exploitation commerciale.

3. Immobilisations corporelles et incorporelles

A la date de leur entrée dans le patrimoine de la société, les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement aux taux suivants :

- logiciels	33%
- matériel informatique	33%
- matériel de transport	20%
- équipements de bureaux	20%

4. Placements

Les placements sont évalués à leur cout d'acquisition à la date d'entrée, à la date de clôture ces actifs sont évalués à la valeur du marché.

5. Régime fiscal

La SONEDE INTERNATIONAL bénéficie, au regard de l'impôt sur les sociétés, du régime fiscal particulier institué par le code des incitations aux investissements, ainsi, le minimum d'impôt ne s'applique pas aux entreprises totalement exportatrices.

Cependant, les revenus provenant des opérations financières non liées à l'exploitation de l'entreprise demeurent soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 30%.

III. NOTES EXPLICATIVES DES ETATS FINANCIERS

A. LES ACTIFS

III. 1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant les prix d'achats, les taxes non récupérables et les frais directs. Cette rubrique accuse à la clôture de l'exercice clos, au 31 décembre 2009, un montant brut de 58 200 dinars qui correspond au coût réel d'une voiture de tourisme.

Le Matériel de transport est amorti en décembre 2009 selon la méthode linéaire, la durée probable est de 5 ans soit un taux de 20 %. (Annexe 1)

III.2 les autres actifs non courants

Il s'agit des frais préliminaires engagés lors de la constitution de l'entreprise, se sont les frais de constitution : droits d'enregistrement et débours résultant des formalités légales de publication et les frais de pré-exploitation.

Ces frais sont résorbés sur une période de trois ans dès l'entrée en activité et sont détaillés comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2009</i>
Droit d'enregistrement	6 090
Honoraires	2 000
Entretien et réparation	1 160
Prime d'assurance	124
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	970
Salaire Brut à rembourser (SONEDE)	6 107
Compléments des salaires	3 778
Services bancaires et assimilés	118
Retenue à la source non effectuée	886
Publication	185
Divers	157
Total	21 575

III.3 Autres actifs courants

Les autres actifs courants cumulent à la clôture de l'exercice un montant de 1 627 dinars qui se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2009</i>
Etat crédit de TVA à reporter	257
Charges constatés d'avance	1 370
Total	1627

III.4 : Placements et autres actifs financiers

Les placements, comptabilisés au cours du 31/12/2009, sont constitués de 6 796 titres SICAV au 103,032 le titre détenu par la société dans l'objectif d'en tirer des bénéfices sous forme d'intérêts.

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2009</i>
Placements SICAV	700 205

III. 5 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les dépôts et les avoirs de la société chez la banque et en caisse.

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2009</i>
Banque (dinars)	238 113
Caisse	111
Total	238 224

B. CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**III.6 Capital Social**

Le capital de la société « SONEDE INTERNATIONAL » est divisé en 50.000 actions de valeur nominale égale à 20 DT chacune, souscrites en numéraire et intégralement libérées lors de la souscription.

III.7 Résultat de l'exercice

La SONEDE INTERNATIONAL est en phase de pré-exploitation, l'exercice 2009 est clôturé sans résultat, ni perte, ni profit. En effet, aucune opération de vente n'a été réalisée en 2009 et aucun chiffre d'affaires n'a été donc comptabilisé.

III. 8 Autres passifs courants

Les autres passifs courants font apparaître à la date de clôture un solde de 18 861 dinars, ce solde représente la dette envers la SONEDE au terme des frais de constitution et des frais de personnels SONEDE détachés auprès de la société et des charges à payer au titre des honoraires de commissaire aux comptes, se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2009</i>
Charges à payer	5 778
Dette envers la SONEDE	12 197
Provision courante pour risque et charge	886
Total	18 861

C. NOTE SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**III. 9 Frais Préliminaires et Frais de pré-exploitation :**

Il s'agit des frais préliminaires et frais d'exploitation réellement décaissés par la société

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2009</i>
Frais Préliminaires	- 21 575
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	970
Autres passifs courants	18 861
Autres actifs courants	- 1 627
Total	- 3 371

SONEDE INTERNATIONAL**1. TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS AU 31 DECEMBRE 2009**

(En dinars tunisiens)

	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
	31/12/2008	Acquisitions	Cessions ou déclassement	31/12/2009	31/12/2008	Dotation	Régul	31/12/2009	31/12/2009
<u>Immobilisations incorporelles</u>	-			-	-	-		-	
- Concession de marques, brevets	-			-	-	-		-	-
- Logiciels informatiques	-	-		-	-	-		-	-
<u>Immobilisations corporelles</u>	-	58 200	-	58 200	-	970	-	970	57 230
- Matériel de transport	-	58 200	-	58 200	-	970		970	57 230
- Matériels informatiques	-	-		-	-	-		-	-
	-	58 200	-	58 200	-	970	-	970	57 230

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la SONEDE INTERNATIONAL,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Constitutive, nous avons audité les états financiers, ci-joints, de la société SONEDE INTERNATIONAL, comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité du conseil d'administration de la société dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les états financiers ci-joints, qui font apparaître un total net bilan de 1 018 861 dinars, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration et relevant de sa responsabilité. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers annuels

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société SONEDE INTERNATIONAL au 31 décembre 2009, ainsi que des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention que la société ne dispose pas encore d'un registre des actionnaires et n'a pas encore signé ni déposé auprès du Conseil des Marchés financiers le cahier des charges prévu par l'arrêté du Ministre des Finances et ce pour se conformer aux dispositions de l'article 19 du décret 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

Par ailleurs, nous avons vérifié la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2009.

Tunis, le 10 Juin 2010

Le Commissaire aux comptes
Samir Labidi

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la SONEDE INTERNATIONAL,

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées visées par les textes ci-dessus.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vu de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Nos travaux de commissariat aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont révélé l'existence des opérations suivantes rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales nouvellement réalisées au cours de l'exercice précité :

- La SONEDE INTERNATIONAL doit au 31 décembre 2009 à la SONEDE un montant de 6 090 dinars représentant les frais de constitution de la SONEDE INTERNATIONAL payés par la SONEDE pour le compte de votre société.
- Votre société a conclu avec la SONEDE en date du 20 novembre 2009 une convention n°1/2009 ayant pour objet de fixer les modalités de rémunération du personnel détaché de la SONEDE auprès de votre société. Les frais du personnel de la SONEDE détaché auprès de la SONEDE INTERNATIONAL au titre de l'exercice 2009 s'élève à 6 107 dinars.

2. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Le Directeur Général de la SONEDE INTERNATIONAL perçoit, en plus de son salaire mensuel de 3 060 dinars obtenu auprès de la SONEDE et refacturé à votre société dans le cadre d'une convention de détachement, les primes et avantages suivants :

- Une indemnité mensuelle de gestion et de représentation d'un montant net d'impôt de 2 000 dinars,
- Une voiture avec prise en charge par la SONEDE INTERNATIONAL, des dépenses de circulation et des frais d'entretien,
- Un contingent mensuel d'essences SP de 400 litres,
- La prise en charge par la SONEDE INTERNATIONAL des frais de téléphone mobile du Directeur Général,
- Une indemnité journalière pour frais de mission à l'étranger de 250 dollars américains,;
- Une prime de bilan fixé annuellement par le Conseil d'Administration sur la base des résultats de l'exercice concerné.

Les obligations et engagements de la société envers son Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, se présentent comme suit (en dinars) :

	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2009
Salaires	3 900	-
Indemnité mensuelle de gestion et de représentation	3 393	3 393
contingent d'essences	755	269
Total	8 048	3 662

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions et opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de l'existence d'autres conventions et opérations régies par l'article susvisé.

Tunis, le 10 Juin 2010

**Le Commissaire aux comptes
Samir Labidi**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest
-SODINO SICAR-

Siège social : Av.Taïeb M'hiri –Batiment Société des Foires de Siliana -6100 SILIANA-

La Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest -SODINO SICAR-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 24 juin 2010. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr. Lotfi HAMMI.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009
(Montants exprimés en Dinars)

ACTIFS

DESIGNATION	NOTES	MONTANTS AU 31-12-09	MONTANTS AU 31-12-08
ACTIFS NON COURANTS			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	A1	1 010	1 010
MOINS AMORTISSEMENTS		-1 010	-1 010
		-----	-----
		0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	A2	602 504	583 004
MOINS AMORTISSEMENTS		-207 676	-212 062
		-----	-----
		394 829	370 942
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	A3	17 525 005	13 147 525
MOINS PROVISIONS		-1 593 005	-1 260 273
		-----	-----
		15 932 000	11 887 252
AUTRES ACTIFS NON COURANT		4 500	9 000
ACTIFS NON COURANTS		16 331 328	12 267 194
ACTIFS COURANTS			
AUTRES ACTIFS COURANTS	A4	266 758	215 828
MOINS PROVISIONS		-7 115	-7 115
		-----	-----
		259 643	208 713
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	A5	6 210 487	9 859 343
MOINS PROVISIONS		-199 266	-378 193
		-----	-----
		6 011 222	9 481 150
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	A6	158 808	67 869
		-----	-----
ACTIFS COURANTS		6 429 673	9 757 732
TOTAL DES ACTIFS		22 761 001	22 024 926

CAPITAUX PROPRES

DESIGNATION	NOTES	MONTANTS	MONTANTS
		AU 31-12-09	AU 31-12-08
CAPITAL SOCIAL SOUSCRIT		24 000 000	24 000 000
ACTIONNAIRES CAPITAL NON APPELE		-6 000 000	-6 000 000
RESERVES	B1	695 021	691 833
RESULTATS REPORTEES		-1 493 894	-698 551
TOTAL DES CAP.PROPRES AVANT RESULTAT		17 201 127	17 993 282
RESULTATS DE L'EXERCICE		-374 941	-795 343
TOTAL DES CAP.PROPRES AVANT AFFECTATION RESULTAT		16 826 186	17 197 939
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
FINANCEMENT 21-21		559 132	560 946
FINANCEMENT FOPRODI		4 304 130	3 295 180
FINANCEMENT RITI		45 885	
FINANCEMENT BEI		282 332	446 707
AVANCES SUR CESSION D' ACTIONS		158 466	122 966
PASSIFS NON COURANTS	B2	5 349 945	4 425 799
PASSIFS COURANTS			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		24 223	18 330
AUTRES PASSIFS COURANTS	B3	118 423	97 350
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	B4	442 225	285 508
PASSIFS COURANTS		584 870	401 188
TOTAL DES PASSIFS		5 934 815	4 826 987
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		22 761 001	22 024 926

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2009

Modèle autorisé

(Montants exprimés en Dinars)

DESIGNATION	NOTES	MONTANTS	MONTANTS
		AU 31-12-09	AU 31-12-08
REVENUS DES PARTICIPATIONS		97 040	91 612
REVENUS DES PLACEMENTS		362 885	257 703
ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES		74 321	46 892
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		3 950	150
JETON DE PRESENCE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	C.1	538 196	396 357

CHARGES S/ OPERATIONS FINANCIERES	C.2	-143 387	-22 680
ACHATS NON STOCKES FOURNITURES & SERVICE	C.3	-162 330	-156 210
CHARGES DU PERSONNEL	C.4	-371 308	-313 374
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS .ET AUX PROVISIONS	C.5	-203 401	-671 471
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	C.6	-32 721	-27 539
CHARGES D'EXPLOITATIONS		-913 147	-1 191 274
RESULTAT D'EXPLOITATION		-374 951	-794 917
AUTRES GAINS ORDINAIRES	C.7	25 617	0
AUTRES PERTES ORDINAIRES	C.8	-25 059	-23
RESULTAT DES ACT. ORDINAIRES AVANT IMPOT		-374 393	-794 940
IMPOTS SUR LES BENEFICES		-548	-405
RESULTAT DE L'ACT. ORDINAIRES APRES IMP.		-374 941	-795 344
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MOD COMP		-374 941	-795 344

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2009
Modèle autorisé
(Montants exprimés en Dinars)

DESIGNATION	NOTES	MONTANTS AU 31-12-09	MONTANTS AU 31-12-08
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</i>			
Résultat net		-374 941	-795 343
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions		203 401	671 472
- Variation des Créances et autres actifs	D1	-50 930	574 901
- Variation des fournisseurs et autres dettes	D2	26 966	-3 531
- Variation autres actifs non courants		0	-13 500
- Reclassement Exigible BEI et FOPRODI (Principal)		8 820	5 865
- Plus values de cession des Immobilisations Corp. & Incorp.		-25 000	0
		-25 610	
<u>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</u>	-	-237 294	439 864
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	-		
-	-		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles		-68 983	-4 695
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles		25 610	0
Décassements provenant de l'acquisition financières			

* Participations	D3	-4 889 045	-2 570 890
* Comptes courants associés		-278 700	-237 000
* Cautionnement		0	0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières			
* Participations		508 630	232 660
* Prêts 21-21		2 935	1 968
* Comptes courant associés		18 000	142 000
Variation des avances sur cession d'actions reçues		35 500	66 299
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements</u>	-	-4 646 053	-2 369 658
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</i>			
Encaissement de la libération du capital		0	6 000 000
reserves pour fonds social		3 188	7 163
Variation des placements courants	D4	3 909 555	-5 013 274
Encaissements sur financement FOPRODI		1 028 200	905 940
Encaissements sur financement RITI		45 885	-
Remboursement 21-21		-1 814	-10 039
Décaissements sur financement FOPRODI ET BEI		-10 728	-21 705
<u>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</u>	-	4 974 286	1 868 085
<u>VARIATION DE TRESORERIE</u>	-	<u>90 939</u>	<u>-61 709</u>
Trésorerie début de l'exercice		67 869	129 578
Trésorerie Fin de l'exercice		158 808	67 869

NOTE D'ORDRE GENERAL

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La **Société de développement du Nord Ouest** a été créée sous la forme d'une société anonyme suivant acte sous seing privé en date du 04 Mai 1996 enregistré à Tunis en date du 27 Mai 1996, avec un capital initial de **4.000.000 Dinars** divisé en 400.000 actions de valeur nominale de 10 Dinars chacune.

Trois augmentations ont été réalisées depuis le constitution de la société pour porter le capital à 24 000 000 dinars réparti sur 2 400 000 actions de 10 dinars chacune.

Toutes les actions ont été souscrites en numéraire.

La société a pour objet, conformément à l'article 3 de ses statuts :

- La participation, pour son propre compte ou pour le compte de tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment des entreprises promues par les nouveaux promoteurs tels que définis par le code d'incitation aux investissements ; des entreprises implantées dans les zones de développement régional, telles que fixées par le dit code ; des entreprises objets d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques et bénéficiant de mesures de redressement conformément à la législation en vigueur ; et les entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques ;
- La réalisation de toute opération ayant un rapport direct ou indirect avec son objet.

L'activité de la **SODINO** se limite à la région du Nord Ouest c'est à dire les gouvernorats de Béja, Jendouba, Le Kef et Siliana.

Par ailleurs, la **SODINO** est gérée par un conseil d'administration composé de 12 membres.

II. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

2.1- Composition des états financiers :

Les états financiers de la **SODINO** arrêtés au 31 décembre 2009, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière, à savoir :

- l'intelligibilité ;
- la pertinence ;
- la fiabilité ;
- et la comparabilité.

Ces caractéristiques sont considérées en tenant compte de deux contraintes : l'équilibre avantages - coûts et l'importance relative.

* **Le Bilan** fournit l'information sur la situation financière de la **SODINO** et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations.

Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.

La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

* **L'Etat de résultat** fournit les renseignements sur la performance de la **SODINO**. La méthode de présentation retenue des produits et charges est celle **autorisée** : selon leur nature.

Le choix de la présentation selon cette méthode tient compte de la culture comptable en vigueur et des spécificités sectorielles et organisationnelles de la **SODINO**.

* **L'Etat des flux de trésorerie** renseigne sur la manière avec laquelle la **SODINO** a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à présenter ces flux en corrigeant le résultat net de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report ou régularisation d'encaissement ou de décaissement passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

2.2- Respect des normes comptables Tunisiennes :

Les états financiers de la **SODINO**, arrêtés au 31 décembre 2009, sont établis et présentés en respect des recommandations des normes comptables Tunisiennes en vigueur.

Aucune divergence n'existe entre les normes Tunisiennes et les principes comptables retenus par la **SODINO** pour l'élaboration de ses états financiers.

III. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Pour l'élaboration de ses états financiers au 31 décembre 2009, la **SODINO** a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le **coût historique**.

En plus de l'adoption de la convention du coût historique, les principes résultants des **conventions comptables** prévues par le cadre conceptuel sont utilisés pour la préparation et la présentation des états financiers.

Les principes comptables particuliers sont divulgués pour chaque poste significatif des éléments des états financiers dans les notes suivantes :

3.1- Immobilisations Incorporelles :

Les éléments incorporels de la **SODINO** qui constituent des éléments d'actifs sont ceux ayant un potentiel de générer des avantages économiques futur au bénéfice de la **SODINO**.

Ils sont pris en compte aux états financiers conformément à la norme comptable N°6 et comprennent les logiciels informatiques dissociés du matériel et acquis pour l'usage interne de la **SODINO**.

Le facteur qui est pris en considération pour estimer la durée d'utilisation de ces immobilisations incorporelles est essentiellement l'effet de l'obsolescence.

Compte tenu de ce facteur, les logiciels ont été amortis sur une durée de 3 ans.

3.2- Immobilisations Corporelles :

Les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan au 31 décembre 2009 sont celles qui répondent aux critères de classement établis par la norme comptable N°5.

Elles sont initialement évaluées à leur **coût d'acquisition**, en cas d'acquisition à titre onéreux, et à leur **coût de production** quant elles sont produites par la **SODINO**. Les immobilisations acquises à titre gratuit sont évaluées à leur **valeur vénale**.

Sont inclus dans le coût d'acquisition, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les autres frais directs engagés pour mettre le bien à l'état et à l'endroit où il se trouve.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition ou à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà prise en compte sont ajoutées à la valeur comptable du bien quant elles permettent :

- d'allonger la durée d'utilisation ou d'augmenter la capacité du bien ;
- d'obtenir une amélioration substantielle de la qualité de la production du bien ;
- d'obtenir une réduction substantielle des frais d'exploitation initialement prévus.

La méthode d'amortissement adopté est l'**amortissement constant** (linéaire) qui conduit à une charge constante sur la durée d'utilisation du bien. Les taux retenus sont les suivants :

- Construction :	2%
- Matériel Roulant :	20%
- Agencements, aménagements et installations :	10 % et 20%
- Equipements de bureau :	10%
- Matériel de Bureau :	10 % et 20%

Le matériel informatique a fait l'objet d'un amortissement dégressif au taux de 37,5%.

Quant aux immobilisations dont la valeur d'acquisition ne dépasse pas 200 Dinars sont amorties intégralement, conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 16 Janvier 1990.

3.3- Immobilisations financières :

Les immobilisations financières de la **SODINO** comportent les participations, les dépôts et cautionnements et les prêts à plus d'un an.

Les participations sont des placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

Les participations de la **SODINO** sont prises en compte et évaluées en respectant les dispositions de la norme comptable N°7. Ainsi, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

A la date d'inventaire, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation représente pour la **SODINO**.

Pour cette estimation, les éléments suivants sont pris en considération : actif net, rentabilité et perspectives de rentabilité, perspectives de réalisation, conjoncture économique, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

La comparaison entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'usage fait apparaître des plus ou moins values.

Les plus-values ou moins-values dont il s'agit sont globales par catégories de titres de même nature et conférant les mêmes droits.

Seules les moins-values affectent le résultat de l'exercice et sont comptabilisées sous forme d'une provision pour dépréciation. Aucune compensation n'est pratiquée avec les plus-values des titres en hausse.

La **SODINO** a signé avec l'Etat Tunisien plusieurs conventions de financement et de gestion des participations, notamment :

- le Fonds de Développement et de Décentralisation Industrielle « FOPRODI » ;
- le Fonds de Promotion de l'Agriculture ;
- Le Fonds National de l'Emploi « 21-21 » ;
- le Fonds de l'Investissement dans la Technologie de l'Information « FITI » ;

La **SODINO** a, en outre, signé avec la Banque Européenne d'Investissement « B.E.I. » une convention de financement et de gestion de ligne de crédit destinée à financer une partie des investissements en fonds propres réalisés par les institutions agréées dans des entreprises Tunisiennes relevant des secteurs productifs et des services.

Les participations de la **SODINO**, financées aussi bien sur fonds propres que sur lignes de crédits ou fonds spéciaux sont inscrits au nom de la **SODINO** et par conséquent, figurent à l'actif de ses états financiers.

La contre partie des participations financées sur lignes de crédit ou fonds spéciaux est inscrite au passif des états financiers, parmi les passifs non courants.

Les provisions pour dépréciation des investissements financiers, constatées à la date du 31 décembre 2009, couvrent le risque de dépréciation des participations de la **SODINO** financées sur fonds propres.

3.4- Evénements postérieurs à la date de clôture :

Les événements survenant après la date de clôture de l'exercice (31 décembre) sont ceux, favorables ou défavorables, qui se produisent entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers. Ces événements sont pris en compte dans les états financiers de la **SODINO** en application des recommandations de la norme comptable N°14 comme suit :

- Pour les événements liés à des conditions existant à la date de clôture (qui constituent un élément complémentaire d'appréciation de la valeur de l'actif ou du passif à la date de clôture), les états financiers sont ajustés en vue de fournir une information complémentaire ou rectificative.
- Pour les événements non liés à des conditions existant à la date de clôture de l'exercice, il n'est pas procédé à la modification des comptes. Une mention est portée au niveau des notes aux états financiers.

3.5- Engagements hors bilan :

Conformément aux recommandations de la norme comptable N°14, les éventualités de survenance d'événements futurs de nature à affecter la fiabilité et la pertinence des états financiers sont traduits dans ces états par des provisions ou par la production d'informations complémentaires aux notes aux états financiers.

Les éventualités résultent d'un droit ou d'une obligation contractuelle, dont les effets sur la valeur ou la composition de l'actif de la **SODINO** sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures, sont considérés comme des engagements à porter au niveau des notes aux états financiers. Cette mention porte sur :

- la nature de l'éventualité ;

- les incertitudes qui affectent l'issue, et
- l'estimation de leur incidence financière.

3.6- Les comptes de charges et de produits :

Les revenus de la **SODINO** sont constitués :

- des produits des participations ;
- des produits des placements
- et des produits des études et commissions.

Les produits des participations de la **SODINO** (plus value de cession) sont constatés à l'encaissement.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTES A L'ACTIF

Note A.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles de la **SODINO** totalisent au 31 Décembre 2009 une valeur brute de 1.010 Dinars et sont complètement amorties.

Sous cette rubrique figurent le logiciel de comptabilité et de gestion du bureau d'ordre.

Note A.2- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles ont enregistré une augmentation de **19 500** dinars et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2009	31/12/2008	
- Construction	318 008	318 008	0
- Matériel de transport de fonction	64 100	47 500	16 600
- Matériel de transport de service	92 885	92 885	0
- Agencements et aménagements	19 487	19 487	0
- Installations	10 537	10 537	0
- Mobilier de bureau	38 158	38 158	0
- Matériel de bureau	12 958	13 038	-80
- Matériel Informatique	42 512	39 532	2 980
- Fourniture de bureau	3 859	3 859	0
TOTAUX	602 504	583 004	19 500

Les amortissements cumulés des immobilisations corporelles totalisant au 31/12/2008 un solde de **207 676** Dinars sont détaillés, par poste, dans le tableau suivant :

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2009	31/12/2008	
- Bâtiment	24 910	18 551	6 359
- Matériel de transport de fonction	12 820	46 180	-33 360
- Matériel de transport de service	66 988	49 975	17 013

- Agencements et aménagements	16 297	14 818	1 479
- Installations	9 196	8 167	1 029
- Mobilier de bureau	28 587	30 545	-1 958
- Matériel de bureau	7 140	8 397	-1 257
- Matériel Informatique	37 878	35 428	2 450
- Equipement de bureau	3859		3 859
TOTAUX	207 676	212 062	-4 386

Note A.3.- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Sous cette rubrique figurent les participations inscrites au nom de la SODINO, les prêts accordés sur fonds 21-21 et les dépôts et cautionnement pour une **valeur brute** totale de **17 525 005 Dinars**

La variation des soldes des immobilisations financières entre 2009 et 2008 se détaille comme suit :

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2009	31/12/2008	
- Immobilisation financière à statut juridique particulier (IKDAM I)			
	250 000	250 000	0
- Participation IKDAM gestion	99 900	99 900	0
- Participation SODET	1 700	1 700	0
- Participation STE D PROM IMM INDUST DU NORD	2 499 900	2 499 900	0
- Participations	14 945 365	12 213 625	2 731 740
- Prêts 21-21	556 437	559 372	-2 935
- Dépôts et cautionnements	928	928	0
- Versement restant à effectuer/participations	-829 225	-2 477 900	1 648 675
Valeur Brute	17 525 005	13 147 525	4 377 480
- Provision / Participations	-1 593 005	-1 260 273	-332 732
TOTAUX	15 932 000	11 887 252	4 044 748

La variation des participations en 2009 se présente comme suit :

PARTICIPATION	2008	LIBERATION	CESSION	2009
SMVDA ETTATAOUER II	12 000			12 000
SMVDA AOUILIA	9 250			9 250
STE Z'BIDA	6 000			6 000
Centrale Laitière VAGA	198 750			198 750
STE ABIT	61 000			61 000
STE ABIT (Béjaoui)	191 400			191 400
STE SOTUFAF	100 000			100 000
STE FRUINOR	15 000			15 000
SFFYN SAMI	60 000			60 000
STE NORD TOURISME	124 000			124 000
STE LE FRIGO	121 145			121 145
FOPRODI / STE LE FRIGO	8 590			8 590
Centrale Laitière LE SERS	156 350			156 350
SKPCM	4 800			4 800
T.G.A	140 000			140 000

HUILERIE NORD OUEST	12500		6 250	6 250
FOPRODI / HUILERIE NORD OUEST	12 500		6 250	6 250
MOZART	30 000			30 000
STE VONORD	229 000			229 000
CYNEX AGRITECH*1	300 000		300 000	0
BEST CAR (Salah Bahri)	64 000		10 000	54 000
BEST CAR (Ibtissem Bahri)	64 000		10 000	54 000
GATT	7 500		4500	3 000
WINTECH (Med Jouini)	30 500			30 500
WINTECH (Salim Jouini)	413 700			413 700
Clinique des engins de Béja	150 000			150 000
MMT MARBRES	74 800		18 700	56 100
SMVDA ESSAIDIA	42 000			42 000
STE TUNISIE FONDERIE	250 000			250 000
STE TUNISIE FONDERIE FOPRODI	180 000			180 000
STE HUILERIE ZAAFRANA	128 400		7 200	121 200
STE HUILERIE ZAAFRANA FOPRODI	51 000		13 000	38 000
SOTES SA	109 000			109 000
SOTES SA FOPRODI	198 990			198 990
STE TOURISTIQUE ILHEM	80000			80000
TUNISO SUISSE DES VINS	150 000			150 000
TUNISO SUISSE DES VINS FOPRODI	102 000			102 000
GHANIMA ANDALOUS	129 000	139000		268 000
DARNA	300 000			300 000
WEST PHARMA	433 250	100 000	89730	443 520
Sté BOUMAKHLOUF	165 000			165 000
Sté BOUMAKHLOUF (FOPRODI)	97 500			97 500
TRIGEM	100 000		20 000	80000
CTIA	150 000			150 000
SINA	200 000			200 000
MABROUKA	144 500			144 500
SIST	34 800			34 800
SIST (FOPRODI)	29 700			29 700
TUNIPA	175 000			175 000
TUNIPA (FOPRODI)	105 000			105 000
SIDI SLAMA	150 000			150 000
SIEM	250 000			250 000
CEPAS	45 000			45 000
SIPH	236 000			236 000
SIMAC	350 000			350 000
WINTECH	300 000			300 000
SOTRAMOL	49 000			49 000
SOTRAMOL (FOPRODI)	87 300			87 300
I.M.G.	250 000			250 000
SINCAR	148 000			148 000
SINCAR (FOPRODI)	181 800			181 800
IMPRIMERIE EL AMINE	60 000			60 000
IMPRIMERIE EL AMINE (FOPRODI)	39 600			39 600
SIPH (FOPRODI)	351 000			351 000
SAB	150 000			150 000
SAB (FOPRODI)	270 000			270 000

SOREVAL	89 000			89 000
SOREVAL (FOPRODI)	225 000			225 000
HUILERIE SAIDI	140 000		23 000	117 000
AL DESIGN	55 000			55 000
AL DESIGN (FOPRODI)	90 000			90 000
BEE.SA	12 500			12 500
BEE.SA (FOPRODI)	16 500			16 500
SAN	23 000			23 000
SAN (FOPRODI)	19 800			19 800
GTOO	80 000			80 000
GTOO (FOPRODI)	109 260			109 260
HELIX	15 000			15 000
RAYEN DES EAUX	300 000			300 000
RAYEN DES EAUX (FOPRODI)	180 000			180 000
PROJET HUILERIE DE NO KHMIRI	100 000			100 000
PROJET HUILERIE DE NO KHMIRI(FOPRODI)	144 000			144 000

PARTICIPATION	2008	LIBERATION	CESSION	2009
STE HIZAOUI DE PATE CERAMIQUE	50 000			50 000
STE HIZAOUI DE PATE CERAMIQUE(FOPRODI)	78 000			78 000
PROJET SALMI PLAST	10 000			10 000
PROJET SALMI PLAST (FOPRODI)	16 740			16 740
PROJET SAICA	40 000			40 000
PROJET SAICA (FOPRODI)	30 000			30 000
PROJET STOTCA	90 000			90 000
PROJET STOTCA (FOPRODI)	135 000			135 000
PROJET ZAGROM	60 000			60 000
PROJET ZAGROM (FOPRODI)	108 000			108 000
PROJET DRIDI PLAST	20 000			20 000
PROJET DRIDI PLAST(FOPRODI)	24 200			24 200
ICIPATION LINGETTE BEBE	255 000			255 000
ICIPATION LINGETTE BEBE (FOPRODI)	220 000			220 000
PROJET AUTOBLOQUANT SILIANA	70 000			70 000
PROJET AUTOBLOQUANT SILIANA (FOPRODI)	138 000			138 000
SET INDUDTRIE DES BRIQUES	400 000			400 000
PROJET BIO ESSENCES		22 000		22 000
PROJET EXPOFOREST****		18 000		18000
PROJET BOLERIO SA		200000		200000
PROJET CIGMA BUSNISS COM		45885		45885
PROJET STE TUILE DU NORD*		55000		55000
PROJET WOOD PLAST**		95400		95400
STE PLASTIQUE DU NORD		11000		11000
PROJET KHAIRAT BLEDI		50000		50000
IPLAST*****		320000		320000
PROJET UPAM SA***		46000		46000
PROJET ECOPRODUCTA ****		40000		40000
PROJET ACT PHARMA SA		160000		160000
PROJET ENERGY INDUSTRIE		539000		539000
PROJET GOLDEN NEEDLE FASHION		143000		143000
PROJET PROMAX**		180000		180000
FOPRODI BIO ESSENCES		24 000		24 000
FOPRODI EXPOFOREST**		36000		36000
PART FOPRODI YUILES DU NORD		50000		50000
PART FOPRODI WOOD PLAST**		84600		84600
PART FOPRODI PLASTIQUE DU NORD***		17100		17100
PART FOPRODI KHAIRAT BLEDI**		160000		160000
PART FOPRODI PROMAX *****		256500		256500
PART FOPRODI IPLAST**		270000		270000
FOPRODI UPMA*****		132000		132000
PARTICIPATION RITI CIGMA BUSNISS COM		45885		45885
Total	12 213 625	3 240 370	508 630	14 945 365

Répartition des participations selon les sources de financement se présente comme suit :

PARTICIPATION	Situation au 31/12/2009				
	Fds Propres	BEI	Val. Brute	FOPRODI	TOTAL
SMVDA ETTATAOUER	12 000	0	12 000	0	12 000
STE ZBIDA	6 000	0	6 000	0	6 000
STE FRUINOR	15 000	0	15 000	0	15 000
SFFYN SAMI	60 000	0	60 000	0	60 000
CENTRALE LAITIERE LE SERS	156 350	0	156 350	0	156 350
S.K.P.C.M	4 800	0	4 800	0	4 800
T.G.A	140 000	0	140 000	0	140 000
MOZART	30 000	0	30 000	0	30 000
SMVDA AOUILIA	9 250	0	9 250	0	9 250
STE SOTUFAF	100 000	0	100 000	0	100 000
STE NORD TOURISME	124 000	0	124 000	0	124 000
VONORD	114 500	114 500	229 000	0	229 000
CENTRALE LAITIERE VAGA	99 375	99 375	198 750	0	198 750
ABIT (Ben Abda)	61 000	0	61 000	0	61 000
ABIT (Béjaoui)	58 400	0	58 400	0	58 400
ABIT (Béjaoui)	133 000	0	133 000	0	133 000
Clinique Engins BeJa	150 000	0	150 000	0	150 000

	Fds Propres	BEI	Val. Brute	FOPRODI	TOTAL
LE FRIGO	111 063	10 081	121 145	8 590	129 735
BEST CAR (Salah Bahri)	27 000	27 000	54 000	0	54 000
BEST CAR (Ibtissem Bahri)	27 000	27 000	54 000	0	54 000
GATT (Skander Karoui)	1000	0	1000	0	1000
GATT (Walid Ayari)	2000	0	2000	0	2000
WINTECH (Med Jouini)	30 500	0	30 500	0	30 500
WINTECH (Salim Jouini)	455 000	0	455 000	258 700	713 700
HUILERIE DU NORD OUEST	1875	4375	6250	6250	12 500
STE HEXA BYTE	0	0	0	0	0
MMT MARBRES	56100	0	56100	0	56100
SMVDA ESSAIDIA	42 000	0	42 000	0	42 000
STE TUN FONDERIE (Karim KASMI)	125 000	0	125 000	0	125 000
STE TUN FONDERIE (Walid Montacer)	125 000	0	125 000	180 000	305 000
STE HUILERIE ZAAFRANA	121 200	0	121 200	38000	159200
SOTES (Tarek BAHRI)	54 500	0	54 500	99 500	154 000
SOTES (Sofienne BAHRI)	54 500	0	54 500	99 490	153 990
ELGHANIMA "Andalous"(A,MOKTAR)	268 000	0	268 000	0	268 000
STE "ILHEM" (B,SAIDI)	80000	0	80 000	0	80 000
HOTEL "DARNA" (L,Barbouch)	300 000	0	300 000	0	300 000
Sté T,S,V(N,Blagui)	150 000	0	150 000	102 000	252 000
PART PROJET CANADO UNISIENNE DES INDUSTR	150 000	0	150 000	0	150 000
PARTICIPATION STE TRIGEM INDUSTRIE	80 000	0	80 000	0	80 000
PAT STE WEST PHARMA	443 520	0	443 520	0	443 520
PART PROJET SDA MABROUKA	144 500	0	144 500	0	144 500
PART PROJET SIDI SLAMA	150 000	0	150 000	0	150 000
PART PROJET SIMAC AYARI	350 000	0	350 000	0	350 000
PART STE BOU MAKHLOUF DES	165 000	0	165 000	97 500	262 500

HUILES					
PART PROJET SIST CHAHIRA	34 800	0	34 800	29 700	64 500
PART PROJET SINA	200 000	0	200 000	0	200 000
PART PROJET CEPAS MUSTI	45 000	0	45 000	0	45 000
PART PROJET STE INTER NLE EAUX MIN	250 000	0	250 000	0	250 000
PART PROJET TUNIPA	175 000	0	175 000	105 000	280 000
ACA PARTICIPATION PROJET SIPH	236 000	0	236 000	351 000	587 000
PART SREVAL	89 000	0	89 000	225 000	314 000
PARTICIP STE SAB	150 000	0	150 000	270 000	420 000
PART PROJET SAN	23 000	0	23 000	19 800	42 800
PART PROJET HUILERIE SAIDI	117 000	0	117000	0	117 000
PART PROJET AL DESIGN	55 000	0	55 000	90 000	145 000
PARTICIP SOCIETE BEE.SA	12 500	0	12 500	16 500	29 000
PART PROJET RAYEN DES EAUX	300 000	0	300 000	180 000	480 000

	Fds Propres	BEI	Val. Brute	FOPRODI	TOTAL
PART STE HELIX SA	15 000	0	15 000	0	15 000
PART STE IINTER MARBRE ET GRANITE	250 000	0	250 000	0	250 000
PART PROJET SINCAR*	148 000	0	148 000	181 800	329 800
PART IMPRIMERIE EL AMINE	60 000	0	60 000	39 600	99 600
PART PROJET GTOO BEN ARAB	80 000	0	80 000	109 260	189 260
PART PROJET SOTRAMOL	49 000	0	49 000	87 300	136 300
PART PROJET HUILERIE DE NO KHMIRI	100 000	0	100 000	144 000	244 000
STE HIZAOUI DE PATE CERAMIQUE	50 000	0	50 000	78 000	128 000
PART PROJET SALMI PLAST	10 000	0	10 000	16 740	26 740
PART PROJET SAICA**	40 000	0	40 000	30 000	70 000
PART PROJET STOTCA*****	90 000	0	90 000	135 000	225 000
PART PROJET ZAGROM*	60 000	0	60 000	108 000	168 000
PART PROJET DRIDI PLAST	20 000	0	20 000	24 200	44 200
PARTICIPATION LINGETTE BEBE	255 000	0	255 000	220 000	475 000
PART PROJET AUTOBLOQUANT SILIANA	70 000	0	70 000	138 000	208 000
PART SET INDUDTRIE DES BRIQUES	400 000	0	400 000	0	400 000
PROJET BIO ESSENCES	22 000	0	22 000	24 000	46000
PROJET EXPOFOREST****	18 000	0	18 000	36000	54000
PROJET BOLERIO SA	200000	0	200000	0	200000
PROJET CIGMA BUSNISS COM	45885	0	45885	45 885	91 770
PROJET STE TUILE DU NORD*	55000	0	55000	50000	105 000
PROJET WOOD PLAST**	95400	0	95400	84600	180 000
STE PLASTIQUE DU NORD	11000	0	11000	17100	28 100
PROJET KHAIRAT BLEDI	50000	0	50000	160000	210 000
IPLAST*****	320000	0	320000	270 000	590 000
PROJET UPAM SA***	46000	0	46000	132 000	178 000
PROJET ECOPRODUCTA ****	40000	0	40000	0	40 000
PROJET ACT PHARMA SA	160000	0	160000	0	160 000
PROJET ENERGY INDUSTRIE	539000	0	539000	0	539 000
PROJET GOLDEN NEEDLE FASHION	143000	0	143000	0	143 000
PROJET PROMAX**	180000	0	180000	256500	436 500
TOTAL GENERAL	10 098 018	282 331	10 380 350	4 565 015	14 945 365

Les participations provisionnées se présentent au 31 décembre 2009 comme suit :

PARTICIPATION	Situation au 31/12/2009		
	Val. Brute	PROVISIONS	VCN
SMVDA ETTATAOUER	12 000	12 000	0
STE ZBIDA	6 000	6 000	0
STE FRUINOR	15 000	15 000	0
SFFYN SAMI	60 000	59 500	500
CENTRALE LAITIERE LE SERS	156 350	156 350	0
S.K.P.C.M	4 800	4 800	0
T.G.A	140 000	106 875	33 125
MOZART	30 000	26 735	3 265
SMVDA AOUILIA	9 250	9 250	0
STE SOTUFAF	100 000	87 520	12 480
STE NORD TOURISME	124 000	124 000	0
VONORD	229 000	114 500	114 500
CENTRALE LAITIERE VAGA	198 750	99 375	99 375
ABIT (Ben Abda)	61 000	61 000	0
ABIT (Béjaoui)	58 400	58 400	0
ABIT (Béjaoui)	133 000	133 000	0
Clinique Engins BeJa	150 000	107 200	42 800
SINA	200 000	66 600	133 400
Tunisie fonderie	250 000	31 400	218 600
Wintech Salim	455 000	173 700	281 300
Wintech	30 500	19 000	11 500
SUISSE DES VINS	150 000	60 000	90 000
BOUMAKLOUF	165 000	55 000	110 000
SIST	34 800	5 800	29 000
Sous total (1)	2 772 850	1 593 005	1 179 845

Les provisions sur les participations intéressent les participations financées sur les fonds propres de la **SODINO**.

Note A.4- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs courants totalisent 259 651 dinars se détaillent comme suit :

DESIGNATION	Montants		VARIATION
	31/12/2009	31/12/2008	
- Prêt au personnel	33 313	42 448	-9 135
- Etat impôt et taxes	188 378	136 757	51 621
- Débiteurs divers	19 478	21 418	-1 940
- Charges constatés d'avance	9 107	6 117	2 990
- Produit à recevoir	16 482	9 088	7 394
Valeur Brute	266 758	215 828	50 930
- Provision	-7 115	-7 115	0
TOTAUX	259 643	208 713	50 930

Note A.5- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Cette rubrique présente au 31/12/2009 une valeur nette comptable de **6 011 222 Dinars** contre **9 481 150 Dinars** au 31/12/2008 Elle s'analyse comme suit :

DESIGNATION	Montants		VARIATION
	31/12/2009	31/12/2008	
- Titres cotés en bourse	704 754	1 329 042	-624 288
- Placements financiers	4 623 741	7 906 784	-3 283 043
- Intérêts courus sur placements	56 292	58 517	-2 225
- Compte courants	825 700	565 000	260 700
Valeur Brute	6 210 487	9859 343	-3 648 856
- Provision / Titres de placement	-129 265	-308 193	178 928
- Provision / CCA	-70 000	-70 000	0
TOTAUX	6 011 222	9 481 150	-3 469 928

Note A.6- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique présente au 31 décembre 2009 un solde débiteur de **158 808 Dinars**, ventilée par poste comme suit :

DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION
- Universelle de bourse	72	10	62
- Chèques à encaisser	15 624	22 211	-6 587
- Banques	143 112	45 660	97452
TOTAUX	158 808	67 881	90 928

NOTES AU PASSIF**Note B.1- CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION****B.1.1- Capital social :**

Le capital de la **SODINO** s'élève à **24 000 000 Dinars**, il est réparti sur 2 400 000 actions de valeur nominale 10 dinars chacune.

B.1.2- Réserves :

Les réserves de la **SODINO** s'élèvent au 31/12/2009 à **695 021 DT** et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION
- Réserve légale	49089	49 089	0
- Réserves ordinaires	573 698	573 698	0
- Réserve pour Fonds social	72 234	69 046	3 188
TOTAUX	695 021	691 833	3 188

Note B.2- PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants de la **SODINO** s'élèvent au 31/12/2009 à **5 349 945 Dinars**, contre **4 425 799 dinars** au 31/12/2008, et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION
- Financement 21-21	559 131	560 946	-1 815

- Financement FOPRODI	4 304 130	3 295 180	1 008 950
- Emprunt BEI	282 332	446 707	-164 375
- Avances sur cession d'actions	158 467	122 966	35 501
Financement FOPRODI	45885	0	45 885
TOTAUX	5 349 945	4 425 799	924 146

Note B.3- AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique présente au 31 décembre 2009 un solde de **118 423 Dinars** contre **97 350 Dinars** à la clôture de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION
- Personnel Charges à payer	48 682	35083	13 599
- Provision pour Congés Payés	27 945	23265	4 680
- Etat Impôts et Taxes	16 185	9635	6 550
- CNSS et CNRPS & Ass. Groupe	20 292	17 529	2 763
- Créiteurs divers	1889	1 857	32
- Compte de régularisation Passif / Fonds social	3432	4433	-1 001
- Compte d'attente	98	98	0
- Charge à payer	0	5450	-5 450
TOTAUX	118 423	97 350	21 073

Note B.4- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers de la **SODINO** s'élèvent au 31/12/2009 à **442 225 Dinars**.

Ce poste se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION
<i>Exigible BEI</i>	419 643	274 780	144863
<i>Exigible FOPRODI</i>	22 582	10 728	11854
TOTAL	442 225	285 508	156 717

Ce poste se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION
Exigible / emprunt BEI	356 542	217 167	139 375
VAGA 2003	2 500	2 500	0
MMT 2003	10 750	10 750	0
BEST CAR 2003	16 000	16 000	0
HUILERIE DU NORD OUEST 2003	4 375	4 375	0
HEXA BYTE 2003	8 350	8 350	0
LE FRIGO	772	772	0
MMT	10 750	10 750	0
HEXA BYTE 2004	8 350	8 350	0
VAGA 2004	9 250	9 250	0
HUILERIE DU NORD OUEST 2004	4 375	4 375	0

AGRITECH 2005	5 750	5 750	0
MMT 2005	10 750	10 750	0
HEXA BYTE 2005	8 350	8 350	0
BEST CAR 2005	10 000	10 000	0
FRIGO 2005	1 750	1 750	0
HUILERIE NORD OUEST 2005	4 375	4 375	0
Hexa byte 2006	24 911	24 911	0
Frido 2006	3 308	3 308	0
Huilerie nord ouest	4 375	4 375	0
MMT 2006	21 500	21 500	0
VAGA 2005	13 875	13 875	0
MMT	10500	10500	0
BEST CAR 2006	10 000	10 000	0
FRIGO 207	1 750	1 750	0
HUILERIE NORD OUEST	4 375	4 375	0
FRIGO 2008	1 750	1 750	0
HUILERIE NORD OUEST2008	4 376	4 376	0
HUILERIE NORD OUEST2009	4375		4375
CYNEX AGRITEX	125000		125000
BEST CAR 2007	5000		5000
BEST CAR 2007	5000		5000
EXIGIBLE / FOPRODI	19 250	8 390	10 860
FRIGO	0	2140	-2140
ZAAFRANA 2009	13000	0	13000
HUILERIE DU NORD OUEST	6250	6250	0

DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION
Quote part BEI / + Val. Cession	58 826	53 338	5 488
VAGA 2003	331	331	0
MMT 2003	2 094	2 094	0
BEST CAR 2003	1 120	1 120	0
HUILERIE DU NORD OUEST 2003	350	350	0
HEXA BYTE 2003	947	947	0
LE FRIGO 2003	647	647	0
VONORD 2003	3 167	3 167	0
MMT 2004	2 906	2 906	0
VAGA 2004	1551	1551	0
FRIGO 2001	59	59	0
HEXA BYTE 2004	1725	1725	0
HUILERIE DU NORD OUEST 2004	983	983	0
MMT 2005	2 524	2 524	0
HUILERIE DU NORD OUEST 2005	636	636	0
HEXA BYTE 2005	2 521	2 521	0
BEST CAR 2005	2 022	2 022	0
LE FRIGO 2005	430	430	0
HEXA BYTE 2006	9 782	9 782	0
FRIGO 2006	534	534	0
HUILERIE DU NORD OUEST 2006	862	862	0
MMT 2006	6 764	6 764	0
VAGA 2005	1 890	1 890	0
MMT	3 580	3 580	0
BEST CAR 2006	2 022	2 022	0
FRIGO 207	647	647	0
HUILERIE NORD OUEST	1 106	1 106	0
FRIGO 2008	769	769	0
HUILERIE NORD OUEST2008	1 369	1 369	0
HUILERIE NORD OUEST2009	1654	-	1654
BEST CAR 2007	1917	-	1917
BEST CAR 2007	1917	-	1917
Quote part FOPRODI / + Val. Cession	3332	2238	994
HUILERIE DU NORD OUEST 2009	1511	1053	458
FRIGO		1285	-1285
ZAAFRANA 2009	1821		1821
Quote part BEI / Dividendes	4 275	4 275	0
MMT 2003	4 275	4 275	0
TOTAUX	442 225	285 508	156 717

NOTES AU COMPTES DE RESULTAT**Note C.1.-. REVENUS**

Les revenus de l'année 2009 s'élèvent à **538 196 Dinars** et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2009	31/12/2008	
Revenus des Participations	97 040	91 612	5 428
- Plus Values sur cessions d'actions	84 603	74 900	9 703
- Jetons de présence	12437	16 712	-4 275
Revenus des Placements et opérations financière	362 886	257 703	105 183
- Produits des Billets de trésorerie			
- Produits Bons de trésor			
- Produits Bons de trésor court terme	0	924	-924
- Produits Comptes à terme	246 349	150 906	95 443
- Plus value/titre Sicav	9200	10470	-1 270
- Plus value/CCA	2517	6661	-4 144
- Dividendes des titres de placement	25066	39 919	-14 853
- Plus values sur titres de placement	76 349	44220	32 129
- Produits comptes de placement	0	599	-599
- Produits BTC			
- Intérêts créditeurs	2264	2 836	-572
- Produits des prêts 21-21	287	93	194
- Produits fonds social	852	1075	-223
Etudes et prestations de services	74 320	46 892	27 428
- Revenus conventions d'assistance	42 955	30 682	12 273
- Commissions sur projets financés FOPRODI	31 365	16 210	15 155
Autres Produits D'exploitation	3 950	150	3 800
TOTAUX	538 196	396 357	141 839

Note C.2.-. CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES

Sous cette rubrique figurent les charges financières supportées par la **SODINO** au cours de l'exercice 2009. Ces charges s'élèvent à **143 387 Dinars** et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	Montants		VARIATION
	31/12/2009	31/12/2008	
Opérations sur titres	140 604	21 319	119 285
- Frais sur titres de placement	20 005	16 979	3 026
- Pertes sur cession titres de placement	120 746	4 340	116 406
- Frais / titres de participation	3 902	-	3 902
- Récupération frais / titres de participation	-3 298	-	-3 298
- Récupération assurances auto	-751		-751
Services bancaires	2 783	1 361	1 422
- Commissions bancaires	1 702	873	829

- Intérêts des comptes courants	1 081	488	593
TOTAUX	143 387	22 680	120 707

Note C.3- ACHATS NON STOCKES DE FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS

Les achats non stockés de fourniture et services extérieurs s'élèvent au 31 décembre 2009 à 162 330 dinars entre 156 210 dinars en 2008 soit une augmentation de 6120 dinars.

DESIGNATION	Montants		VARIATION
	31/12/2009	31/12/2008	
- Achats non stockés de fournitures	6976	11 401	-4425
- Journaux, revues et documentation	286	270	16
- Achat carburant	19309	18 701	608
- Loyers et charges locatives	10139	11 091	-952
- Entretiens et réparations	9929	6287	3642
- Assurances	7792	7499	293
- Honoraires & Services extérieurs	19421	23549	-4128
- Publicités et relations publiques	25399	23529	1870
- Déplacements, Missions et Réceptions	20160	17836	2324
- Frais postaux et de télécommunication	18631	15245	3386
- Etudes recherches et services extérieurs	18 154	16308	1846
- Achats Divers	1207	904	303
- Eau et électricité	4927	3590	1337
TOTAUX	162 330	156 210	6 120

Note C.4- CHARGES DU PERSONNEL

Les charges du personnel s'élèvent au 31 décembre à **371 308** dinars contre **313 374** dinars en 2008 soit une augmentation de **57 934** dinars.

DESIGNATION	Montants		VARIATION
	31/12/2009	31/12/2008	
- Salaires et compléments de salaires	184 902	190 181	-5279
- Primes et gratifications	123961	73 496	50465
- Congés payés	4679	6 395	-1696
- Charges patronales CNSS, CNRPS et ATMP	50 942	39 254	11688
- Assurance Groupe	6 824	4 048	2776
TOTAUX	371 308	313 374	57 934

Note C.5- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION
Dotations aux amortissements	49 597	46 454	3 143
- Résorption des Charges réparties	4 500	4 500	0
- Amortissement des immobilisations	45 097	41 954	3 143
Dotations aux Provisions	153 804	625 017	-471 213

- Provision sur autres actifs courants			
- Provisions sur titres de participation	402 732	269 523	133 209
- Provisions sur titres de placement	129 265	285 494	-156 229
- Provisions comptes courants associés	-	70 000	-70 000
- Reprise / Provision sur titres de participation	-70 000		-70 000
- Reprise / Provision sur titres de placement	-308 193		-308 193
TOTAUX	203 401	671 471	468 070

Note C.6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION
- Jetons de présence	21 250	17 500	3 750
- T.F.P	6 099	4 317	1 782
- FOPROLOS	3 050	2 338	712
- T.C.L	103	132	-29
- Droits de timbre et d'enregistrement	650	1 837	1 187
- Taxes sur les véhicules	1 520	1 200	320
- Pénalités de retard	49	215	-166
- Récupération assurance			
TOTAUX	32 721	27 539	5 182

Note C.7- AUTRES GAINS ORDINAIRES

DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION
- Produit sur cession des immobilisations corporelles	25 617	-	25 617
TOTAUX	25 617	-	25 617

Note C.8- AUTRES PERTES ORDINAIRES

DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION
- Perte sur cession AGRITECH	25 000		25 000
- Autres	59	23	36
TOTAUX	25 059	23	25 036

NOTES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**Note D.1- VARIATION DES CREANCES ET AUTRES ACTIFS**

DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION
- Prêts au personnel	33 313	42 448	-9 135
- Etat Impôts et taxes	188 378	136 757	51 621
- Débiteurs Divers	19 478	21 418	-1 940
- Charges constatées d'avance	9 107	6 117	2 990
- Produits à Recevoir	16 482	9 088	7 394
TOTAUX	266 758	215 828	50 930

Note D.2- VARIATION DES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION
- Fournisseurs Factures non Parvenues	24 223	18 330	5 893
- Personnel Charges à payer	48 682	35 083	13 599
- Provision pour Congés Payés	27 945	23 265	4 680
- Etat Impôts et Taxes	16 185	9 635	6 550
- CNSS et CNRPS	20 292	17 529	2 763
- Créiteurs divers	1 889	1 857	32
- Compte de régularisation Passif / Fonds social	3 332	4 433	-1 101
- charges à payer	0	5 450	-5 450
- Compte d'attente	98	98	0
TOTAUX	142 646	115 680	26 966

Note D.3- ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS SUR PARTICIPATIONS

PARTICIPATION	LIBERATION	CESSION
STE GHNIMA	139 000	
WEST PHARMA	100 000	89 730
CYNEX AGRITHEC		300 000
HUILERIE NORD OUEST		6 250
FOPRODI / HUILERIE NORD OUEST		6 250
BEST CAR IBTISSEM BAHRI		10 000
BEST SALAH BAHRI		10 000
GATT		3 000
GATT		1 500
MMT MARBRES		18 700
STE HUILERIE ZAAFRANA		7 200
STE HUILERIE ZAAFRANA FOPRODI		13 000
HUILERIE SAIDI		23 000
TRIGEM		20 000
PROJET BIO ESSENCES	22 000	
PROJET EXPOFOREST****	18 000	
PROJET BOLERIO SA	200 000	
PROJET CIGMA BUSNISS COM	45 885	
PROJET STE TUILE DU NORD*	55 000	
PROJET WOOD PLAST**	95 400	
STE PLASTIQUE DU NORD	11 000	
PROJET KHAIRAT BLEDI	50 000	
IPLAST*****	320 000	
PROJET UPAM SA***	46 000	
PROJET ECOPRODUCTA ****	40 000	
PROJET ACT PHARMA SA	160 000	
PROJET ENERGY INDUSTRIE	539 000	
PROJET GOLDEN NEEDLE FASHION	143 000	
PROJET PROMAX**	180 000	
FOPRODI BIO ESSENCES	24 000	
FOPRODI EXPOFOREST**	36 000	
PART FOPRODI YUILES DU NORD	50 000	
PART FOPRODI WOOD PLAST**	84 600	
PART FOPRODI PLASTIQUE DU NORD***	17 100	
PART FOPRODI KHAIRAT BLEDI**	160 000	

PART FOPRODI PROMAX *****	256500	
PART FOPRODI IPLAST**	270000	
FOPRODI UPMA*****	132000	
PARTICIPATION RITI CIGMA BUSNISS COM	45885	
Total	3 240 370	508 630
Partie non libérée 2009	2 452 925	
Partie non libérée 2009	-804 250	-
Total	4 889 045	508 630

Note D.4- VARIATION DES PLACEMENTS COURANTS

DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION
- Titres cotés en bourse	704 755	1329042	-624 287
- Placements financiers	4 623 741	7906784	-3 283 043
- Intérêts courus sur placements	56 292	58517	-2 225
TOTAUX	5 384 788	9 294 343	-3 909 555

RAPPORT GENERAL SUR LES COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

Messieurs,

En exécution du mandat de Commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons examiné les états financiers ci-joints de la SODINO arrêtés au 31 Décembre 2009 ainsi que les documents annexes.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de votre Société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre audit en accord avec les normes généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure si les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Un audit comprend généralement la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

01- APPRECIATION DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Nous avons procédé à l'évaluation du système de contrôle interne et nous n'avons relevé aucune défaillance particulière pouvant avoir un impact sur les états financiers.

02- OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

A notre avis, les états financiers ci-joint et auxquels il est fait référence sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tous les aspects importants, de la situation financière et du patrimoine de la SODINO ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 en conformité avec les principes comptables généralement admis.

Tunis le, 19 avril 2010

**P/CEGAUDIT
HAMMI LOTFI**

RAPPORT SPECIAL

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués

I- Conventions et opérations réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous vous informons que nos travaux n'ont pas révélé d'opérations rentrant dans ce cadre. Aussi votre conseil ne nous a informé d'aucune convention.

II- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

II.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit:

La rémunération du Président Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration du conseil du 31 octobre 1996. Cette rémunération est composée des salaires mensuels ainsi que de primes diverses.

Il bénéficie également d'une voiture de fonction et de 500 litres de carburant par mois.

L'ensemble des primes et salaires servis en 2009 s'est élevé à 57 275 dinars.

Tunis le, 19 avril 2010

**P/CEGAUDIT
HAMMI LOTFI**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Siège social : 34 rue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1004 El Menzah IV Ariana

La Banque de Financement des PME publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux Comptes M Mourad GUELLATY (C.M.G) et M Mohamed Néji HERGLI (FAC).

BILAN DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PME

En dinars, au 31 décembre	Notes	2 009	2 008 (*)
A C T I F			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	1	2 023	5 065 275
Créances sur les établissements bancaires	2	18 425 931	16 441 034
Créances sur la clientèle	3	54 427 705	34 159 407
<i>a- Concours à la clientèle</i>		46 911 400	29 488 908
<i>b- Crédits sur ressources spéciales</i>		7 516 305	4 670 499
Portefeuille commercial		-	-
Portefeuille d'investissement	4	500 000	-
Valeurs immobilisées	5	857 673	462 700
Autres actifs	6	487 888	267 095
<i>a- Comptes d'attente & de régularisation</i>		60 672	33 157
<i>b- Autres</i>		427 215	233 939
Total de l'actif		74 701 220	56 395 511
P A S S I F			
Banque centrale, CCP	7	4 055	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires		-	-
Dépôts de la clientèle	8	193 501	192 577
Emprunts et ressources spéciales	9	10 284 142	4 542 036
Autres passifs	10	1 736 475	1 770 405
<i>a- Provisions pour passifs et charges</i>		20 687	48 798
<i>b- Comptes d'attente & de régularisation</i>		945 790	1 046 090
<i>c- Autres</i>		769 998	675 517
Total du passif		12 218 174	6 505 018
C A P I T A U X P R O P R E S			
Capital		100 000 000	50 000 000
Capital non appelé		(37 500 000)	-
Réserves		178 464	91 521
Actions propres		-	-
Autres capitaux propres		-	-
Résultats reportés		(287 971)	(278 825)
Résultat de l'exercice		92 553	77 797
Total des capitaux propres	11	62 483 046	49 890 493
Total passif et capitaux propres		74 701 220	56 395 511

(*) Données retraitées à des fins comparatives.

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PME

En dinars, au 31 décembre	Notes	2 009	2 008 (*)
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données		-	-
Crédits documentaires		-	-
Actifs donnés en garantis		-	-
	<i>Total des passifs éventuels</i>	<u>-</u>	<u>-</u>
ENGAGEMENTS DONNES			
	12		
Engagements de financement donnés		<u>10 830 003</u>	<u>8 574 623</u>
<i>a - Crédits notifiés, engagés et non utilisés</i>		8 926 106	5 533 769
<i>b - Lettres d'engagement en couverture de CREDOC ou en faveur de fournisseurs</i>		1 903 896	3 040 854
Engagements sur titres		-	-
	<i>Total des engagements donnés</i>	<u>10 830 003</u>	<u>8 574 623</u>
ENGAGEMENTS RECUS			
	13		
Engagements de financement reçus		<u>40 685 334</u>	<u>44 966 126</u>
Garanties reçues		<u>41 097 895</u>	<u>24 784 072</u>
<i>a - Garanties reçues de l'Etat</i>		1 877 978	944 753
<i>b - Garanties reçues des établissements de crédit et des entreprises d'assurance</i>		20 302 350	9 359 819
<i>c - Garanties reçues de la clientèle</i>		18 917 568	14 479 501

(*) Données retraitées à des fins comparatives.

ETAT DE RESULTAT DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PME

En dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2 009	2 008 (*)
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et revenus assimilés	14	3 543 746	3 209 446
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		694 526	1 676 372
<i>b- Opérations avec la clientèle</i>		2 849 220	1 533 074
Commissions	15	279 035	168 167
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières		-	-
Revenus du portefeuille investissement		-	-
<i>Total des produits d'exploitation bancaire</i>		<u>3 822 781</u>	<u>3 377 613</u>
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	16	(158 886)	(59 495)
Commissions encourues	17	(13 233)	(6 579)
Pertes sur portefeuille commercial et opérations financières		-	-
<i>Total des charges d'exploitation bancaire</i>		<u>(172 119)</u>	<u>(66 074)</u>
<i>Produit net bancaire</i>		3 650 661	3 311 540
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif	18	(402 784)	(360 456)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement		-	-
Autres produits d'exploitation	19	-	2 000
Frais de personnel	20	(2 164 990)	(1 911 710)
Charges générales d'exploitation	21	(989 839)	(715 735)
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations	22	(195 323)	(132 875)
<i>Résultat d'exploitation</i>		(102 274)	192 764
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	23	299 602	(5 570)
<i>Résultat avant impôt</i>		197 327	187 194
Impôt sur les bénéfices	24	(104 774)	(109 397)
<i>Résultat net de l'exercice</i>		92 553	77 797
<i>Résultat net de l'exercice</i>		92 553	77 797
<i>Effet des modifications comptables (net d'impôt)</i>		(439 880)	(389 008)
<i>Résultat après modifications comptables</i>		(347 327)	(311 211)

(*) Données retraitées à des fins comparatives.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PME

En dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2 009	2 008
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		3 449 089	3 017 579
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		(102 609)	(42 771)
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-	-
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(20 316 449)	(18 968 506)
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		924	189 529
6- Encaissements / Restitutions d'avances SOTUGAR		62 925	-
7- Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(3 142 058)	(2 434 501)
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		3 539	2 000
9- Impôt sur les sociétés		(141 952)	(230 056)
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles</i>		<u>(20 186 591)</u>	<u>(18 466 726)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		-	-
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(500 000)	-
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		(520 286)	(103 365)
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement</i>		<u>(1 020 286)</u>	<u>(103 365)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
1- Emission d'actions		12 500 000	-
2- Emission d'emprunts		-	-
3- Remboursement d'emprunts		-	-
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales		5 672 596	1 612 766
5- Dividendes versés		-	-
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</i>		<u>18 172 596</u>	<u>1 612 766</u>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		<u>(3 034 281)</u>	<u>(16 957 326)</u>
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice	25	21 454 635	38 411 961
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	25	18 420 355	21 454 635

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la Banque et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la Banque

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises est un établissement de crédit créée sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 25 février 2005. Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité de banque, par arrêté du ministre des finances du 28 février 2005 et ce conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédits telle que modifiée par les textes subséquents.

Son activité consiste essentiellement à :

- Octroyer des financements particulièrement en partenariat avec les établissements de crédit ;
- Supporter, en partie, les risques encourus par les banques qui financent les projets à travers l'octroi de garantie ;
- Participer dans le capital des petites et moyennes entreprises existantes ou à créer

Son siège social, est sis au 34 Rue Hédi Karray –Centre Urbain Nord El Menzah IV 1004 Tunis.

Fixé initialement à 50 000 000 DT, le capital social a été porté à 100 000 000 DT divisé en 10 000 000 d'actions ordinaires, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune et ce suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 février 2009.

La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
Etat Tunisien	5 999 996	59 999 960	60%
Tunisie Telecom	1 000 000	10 000 000	10%
Groupe Chimique Tunisien	2 200 000	22 000 000	22%
Office de l'Aviation Civile et des Aéroports	600 000	6 000 000	6%
Office Tunisien de Commerce	200 000	2 000 000	2%
Société Tunisienne de Garantie	2	20	-
Président Directeur Général de la BFPME	2	20	-
Total Général	10 000 000	100 000 000	100%

(b) Régime fiscal de la Banque

La BFPME est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt dû ne peut être inférieur au minimum 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

De part son statut d'établissement de crédit ayant la qualité de banque, la BFPME est un assujetti partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

Par ailleurs, la Banque est essentiellement soumise aux taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Faits marquants de l'exercice clos le 31 Décembre 2009 :

L'exercice clos le 31 Décembre 2009, a été marqué par les faits suivants :

- 2.1-** Les engagements de la Banque totalisent au 31 décembre 2009 la somme de 66.631.975 DT (dont 10.830.003 DT hors bilan) contre 43.436.655 DT (dont 8.574.623 DT) enregistrant ainsi un accroissement de **53,4%**.
- 2.2-** La Banque a commencé à approuver, en 2009, des concours imputés sur les ressources spéciales de la ligne JBIC dont l'engagement extra-bilantiel s'élève, au 31 décembre de la même année, à 1.042.000 DT.
- 2.3-** La Banque a, réalisé en 2009, une augmentation du capital de 50 000 000 DT divisés en 5 000 000 actions d'une valeur nominale de 10 DT libérée, à la date de clôture de l'exercice 2009, à hauteur du quart.

Note 3. Référentiel comptable

Les états financiers de la BFPME, arrêtés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la Banque sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 et particulièrement les normes sectorielles bancaires NC 21, NC22, NC 23, NC 24 et NC 25 telles qu'approuvées par arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la BFPME et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Banque pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers de la BFPME sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables***(c-1)- Comptabilisation des prêts et des revenus y afférents :***

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte, à compter du 1^{er} janvier 2009, dans le résultat lors de la signature de l'accord de prêt avec le promoteur.

Les commissions d'engagement sont décomptées sur la base des sommes engagées et non encore utilisées et sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les intérêts des prêts sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous l'intitulé « agios réservés ».

(c-2)- Provisions sur prêts :

La provision sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Le taux de provisionnement retenu par la Banque correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés, de la valeur des garanties obtenues et des encaissements intervenus postérieurement à la date de clôture et avant la date d'arrêté des comptes.

Les taux de provisions par classe de risque appliqués sont les suivants :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

(c-3)- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents :

Le portefeuille-titres est classé en deux catégories. Le portefeuille d'investissement et le portefeuille-titres commercial.

Portefeuille d'investissement

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable, est estimée utile à l'activité de la Banque mais non détenus à des fins de contrôle.
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires)
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

Titres de participation à caractère durable :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Titres d'investissement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Les plus-values latentes sur ces titres ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes dégagées par rapport au coût amorti ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- une forte probabilité que la banque ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Titres représentant des participations-financement

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession de titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les participations-financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire.

A défaut, elles sont constatées en bloc lors de la cession. Elles sont présentées au niveau de l'état de résultats sous l'intitulé « Revenus du portefeuille titres d'investissement ».

Portefeuille titres commercial :

Le portefeuille titres commercial se compose des titres à revenu fixe et/ou à revenu variable détenus à des fins de transaction ou de placement. A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction :

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Titres de placement :

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Assimilées à des intérêts, les plus-values sur participations-financement sont constatées en produits à mesure qu'elles sont courues, lorsque leur encaissement effectif est jugé raisonnablement sûr.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la Banque, sont pris en compte en résultat dès leur encaissement.

(c-4)- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure que les tirages sont effectués.

Les intérêts et les commissions sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

(c-5)- Immobilisations et autres actifs non courants :

Les immobilisations détenues à des fins administratives sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la Banque sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la BFPME, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33%
• Matériel de transport	20%
• Matériel informatique	33%
• Equipements de bureau	10%
• Agencements, aménagements et installations	10%

(c-6)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel de la Banque correspondent essentiellement à ceux à court terme tels que les salaires, les primes et les indemnités.

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice, au titre des régimes de base et complémentaire de sécurité sociale et de celui relatif à la réparation des accidents de travail, est constaté en charges.

(c-7)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la banque correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-8)- Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

Note 5. Eléments d'appréciation permettant la comparabilité :***(a) Effet des modifications comptables***

I- Antérieurement au 1^{er} janvier 2009, la BFPME comptabilisait les commissions d'étude et de gestion dès la notification, aux demandeurs, de l'approbation de financement, arguant de la réalisation de la prestation du service correspondant.

Cette pratique n'est pas la mieux indiquée pour satisfaire aux règles de prise en compte des revenus préconisées par les normes NC 03 relative aux revenus et NC 24 relative aux engagements et revenus y afférents.

En effet, selon les normes précitées, les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont encourus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

La condition de réalisation ne doit pas être, uniquement, liée à l'accomplissement de la prestation mais aussi à l'aptitude du revenu de se transformer en une créance dont l'extinction sous forme d'encaissement de liquidités ou d'équivalents de liquidités est quasi-certaine.

La justification de cette condition, passe, inéluctablement, à travers l'existence d'un accord entre la Banque et le promoteur qui traduit un engagement ferme et irrévocable de paiement par ce dernier, de sorte qu'il ne pourra en aucun cas contester le bien fondé de la prestation accomplie.

Un tel engagement, n'est établi qu'à l'occasion de la signature, par le promoteur, du contrat de prêt qui l'oblige à s'acquitter du montant de la commission par prélèvement sur le concours consenti par la Banque.

Ainsi, et sur la base de la seule notification d'approbation, la perception du revenu demeure *éventuelle*, et non acquise à la Banque puisque tributaire d'un événement futur et incertain dont la survenance échappe à son contrôle, à savoir, la signature du contrat de prêt par le promoteur.

Le non rattachement du fait générateur de la constatation des commissions d'étude et de gestion au moment de la signature de l'accord de prêt avec les promoteurs, a eu pour effet de situer les produits des activités ordinaires, comptabilisés lors des exercices antérieurs, au-delà de leur niveau réel à concurrence de 1.087.063 DT dont 703.061 DT imputables aux exercices 2005, 2006 et 2007.

La correction, en 2009, de l'incidence de cette situation, a donné lieu, conformément au traitement rétrospectif exigé, dans pareilles circonstances, par la norme NC 11 relative aux modifications comptables, à :

- L'ajustement négatif des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2009, à concurrence de 568.640 DT, détaillé comme suit :

Désignation	Montant
- Commissions d'étude et de gestion indûment comptabilisées	(1 143 208)
+ Reprise de commissions d'étude et de gestion annulées	56 145
+ Reprise de provisions devenues sans objet sur commissions à recevoir	518 423
Total	(568 640)

- L'inclusion dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2008 du montant de l'ajustement négatif afférent aux exercices 2005, 2006 et 2007, soit 509.977 DT.
- Le retraitement, à des fins comparatives, des données de l'exercice clos le 31 Décembre 2008. Ce retraitement n'a été effectué que pour les besoins de comparaison et ne conduit, en aucun cas, à modifier les états financiers publiés au titre du même exercice.

2- De part son assujettissement partiel à la taxe sur la valeur ajoutée [Cf. Note 1 (b)], la BFPME devrait déterminer le montant de la taxe récupérable ayant grevé ses achats de biens et services par référence à un prorata de déduction déterminé conformément aux dispositions de l'article 9- II du code de la TVA.

En conséquence, le montant de la taxe non récupérable devrait être inclus dans le coût d'acquisition des biens et services immobilisés ou inscrits en charges.

La correction du traitement comptable des commissions d'étude et de gestion a eu pour effet de modifier les pourcentages de déduction pris en compte pour l'enregistrement de l'ensemble des acquisitions de biens et services de la banque.

L'application rétrospective des nouveaux pourcentages de déduction calculés a permis de ramener le montant récupérable au titre de la taxe sur la valeur ajoutée à 24.937 DT, soit 56.421 DT en deçà de celui initialement comptabilisé détaillé comme suit :

Désignation	Montant
TVA indûment déduite sur achats de biens et services comptabilisés en charges	29 973
TVA indûment déduite sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	26 448
Total	56 421

Corrélativement, il a été procédé, conformément au traitement rétrospectif exigé, dans pareilles circonstances, par la norme NC 11 relative aux modifications comptables, à :

- L'ajustement négatif des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2009, à concurrence de 36.524 DT, détaillés comme suit :

Désignation	Montant
- TVA indûment déduite sur achats de biens et services comptabilisés en charges	(19 701)
- Correction des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles induite par l'ajustement du coût d'acquisition	(16 823)
Total	(36 524)

- L'inclusion dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2008 du montant de l'ajustement négatif afférent aux exercices 2005, 2006 et 2007, soit 17.470 DT.
- Le retraitement, à des fins comparatives, des données de l'exercice clos le 31 Décembre 2008. Ce retraitement n'a été effectué que pour les besoins de comparaison et ne conduit, en aucun cas, à modifier les états financiers publiés au titre du même exercice.

3- La considération rétrospective, en 2009, de l'incidence des ajustements précités sur les résultats comptables des exercices clos le 31 décembre 2006, 2007 et 2008, conduit, lors du dépôt des déclarations rectificatives d'impôt sur les sociétés, à la correction symétrique des résultats fiscaux dégagés au titre des mêmes exercices.

Compte tenu de l'effet de la réintégration des charges fiscalement non déductibles et de la déduction des produits fiscalement non imposables, les résultats fiscaux des exercices 2006, 2007 et 2008 seraient, respectivement, de -260.013 DT, 80.217 et 312.565 DT. Corrélativement, la charge d'impôt sur les sociétés s'élèverait à 1.352 DT en 2006, à 28.076

DT en 2007 et à 109.397 DT en 2008 contre 31.747 DT, 136.120 DT et 136.242 DT respectivement déclarés au titre des mêmes exercices.

En conséquence, il a été procédé, conformément au traitement rétrospectif exigé, dans pareilles circonstances, par la norme NC 11 relative aux modifications comptables, à :

- L'ajustement négatif des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2009, à concurrence de 138.825 DT, correspondant à la prise en compte de la charge d'impôt sur les sociétés telle que décomptée sur la base des résultats fiscaux retraités :

Désignation	Montant
- IS dû au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006	(1 352)
- IS dû au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007	(28 076)
- IS dû au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008	(109 397)
Total	(138 825)

- L'ajustement positif des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2009, à concurrence de 304.109 DT, correspondant à la reprise de la charge d'impôt sur les sociétés comptabilisée en 2006, en 2007 et en 2008 sur la base des résultats non ajustés :

Désignation	Montant
+ Reprise de la charge d'IS comptabilisée en 2006	31 747
+ Reprise de la charge d'IS comptabilisée en 2007	136 120
+ Reprise de la charge d'IS comptabilisée en 2008	136 242
Total	304 109

- L'inclusion dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2008 du montant de l'ajustement positif net afférent aux exercices 2006 et 2007 au titre du retraitement de la charge d'impôt sur les sociétés, soit 138.439 DT (soit 31.747 DT – 1.352 DT + 136.120 DT – 28.076 DT).
- Le retraitement, à des fins comparatives, des données de l'exercice clos le 31 Décembre 2009. Ce retraitement n'a été effectué que pour les besoins de comparaison et ne conduit, en aucun cas, à modifier les états financiers publiés au titre du même exercice.

4- En conclusion, les ajustements précités ont impacté négativement les résultats reportés (en net d'impôt sur les sociétés), au premier janvier 2009, à hauteur de 439.880 DT, dont 389.008 DT imputables aux exercices 2005, 2006 et 2007 et 50.872 DT imputables à l'exercice 2008. Lesdits ajustements peuvent être récapitulés comme suit :

	Origine des modifications				Ajustement
	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009
Nature de l'ajustement					
- Commissions d'étude et de gestion indûment constatées au résultat de l'exercice	(67 810)	(166 243)	(469 009)	(440 147)	
+ Reprise de commissions d'étude et de gestion annulées	-	-	-	56 145	
+ Reprise de provisions devenues sans objet sur commissions à recevoir	-	12 834	180 250	325 339	
- TVA indûment déduite sur achat de biens et services	(16 139)	(17 932)	21 730	(7 360)	
- Correction des amortissements des immobilisations induite par l'ajustement du coût d'acquisition	(3 158)	(14 115)	12 145	(11 694)	
Incidence fiscale en matière d'impôt sur les sociétés					
- Charge d'impôt différé	-	(1 352)	(28 076)	(109 397)	
+ Produit d'impôt différé	-	31 747	136 120	136 242	
Total	(87 107)	(155 061)	(146 840)	(50 872)	
Effet cumulé des modifications comptables (net d'impôt) à l'ouverture de l'exercice				(389 008)	(439 880)

(b) Passage du bilan et de l'état de résultat publiés à ceux retraités à des fins comparatives :

Compte tenu de l'effet des ajustements susvisés, le passage du bilan et de l'état de résultat publiés à ceux retraités à des fins comparatives, se présente comme suit :

(b-1)- Bilan retraité, à des fins comparatives, au 31 Décembre 2008 :

BILAN DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PME			
En dinars, au 31 décembre	2008 publié (1)	Ajustements (2)	2008 retraité (1)+(2)
A C T I F			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	5 065 275	-	5 065 275
Créances sur les établissements bancaires	16 441 034	-	16 441 034
Créances sur la clientèle	34 159 407	-	34 159 407
Portefeuille commercial	-	-	-
Portefeuille d'investissement	-	-	-
Valeurs immobilisées	461 397	1 303	462 700
Autres actifs	869 267	(602 171)	267 095
<i>Total de l'actif</i>	56 996 380	(600 868)	56 395 511
P A S S I F			
Banque centrale, CCP	-	-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	-
Dépôts de la clientèle	192 577	-	192 577
Emprunts et ressources spéciales	4 542 036	-	4 542 036
Autres passifs	1 931 393	(160 988)	1 770 405
<i>Total du passif</i>	6 666 006	(160 988)	6 505 018
C A P I T A U X P R O P R E S			
Capital	50 000 000	-	50 000 000
Réserves	91 521	-	91 521
Actions propres	-	-	-
Autres capitaux propres	-	-	-
Résultats reportés	110 183	(389 008)	-278 825
Résultat de l'exercice	128 669	(50 872)	77 797
<i>Total des capitaux propres</i>	50 330 373	(439 880)	49 890 493
<i>Total passif et capitaux propres</i>	56 996 380	(600 868)	56 395 511

(b-2)- Etat de résultat retraité, à des fins comparatives, pour l'exercice clos le 31 Décembre 2008 :

ETAT DE RESULTAT DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PME

En dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	2008 publié (1)	Ajustements (2)	2008 retraité (1)+(2)
Intérêts et revenus assimilés	3 209 446	-	3 209 446
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>	1 676 372	-	1 676 372
<i>b- Opérations avec la clientèle</i>	1 533 074	-	1 533 074
Commissions	608 314	(440 147)	168 167
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières	-	-	-
Revenus du portefeuille investissement	-	-	-
<i>Total des produits d'exploitation bancaire</i>	3 817 760	(440 147)	3 377 613
Intérêts encourus et charges assimilées	(59 495)	-	(59 495)
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>	-	-	-
<i>b- Emprunts & ressources spéciales</i>	(59 495)	-	(59 495)
Commissions encourues	(6 484)	(94)	(6 579)
Pertes sur portefeuille commercial et opérations financière	-	-	-
<i>Total des charges d'exploitation bancaire</i>	(65 979)	(94)	(66 074)
<i>Produit net bancaire</i>	3 751 781	(440 241)	3 311 540
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif	(741 940)	381 484	(360 456)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement	-	-	-
Autres produits d'exploitation	2 000	-	2 000
Frais de personnel	(1 911 710)	-	(1 911 710)
Charges générales d'exploitation	(708 470)	(7 265)	(715 735)
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations	(121 180)	(11 694)	(132 875)
<i>Résultat d'exploitation</i>	270 481	(77 717)	192 764
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	(5 570)	-	(5 570)
<i>Résultat avant impôt</i>	264 911	(77 717)	187 194
Impôt sur les bénéfices	(136 242)	26 845	(109 397)
<i>Résultat net de l'exercice</i>	128 669	(50 872)	77 797

Note 6. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

6-1. Notes au bilan :

1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT :

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 023 DT au 31 décembre 2009 contre 5 065 275 DT au 31 décembre 2008 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Caisse	2 023	5 749
Avoirs, en dinars, à la BCT	-	5 059 525
Total	2 023	5 065 275

2- Créances sur les établissements bancaires :

Les avoirs et créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 18 425 931 DT au 31 décembre 2009 contre 16 441 034 DT au 31 décembre 2008 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Placements/Marché Monétaire et créances rattachées	18 153 544	15 951 674
Créances sur les établissements bancaires	272 387	489 360
Total	18 425 931	16 441 034

3- Créances sur la clientèle :

Au 31 Décembre 2009, les créances sur la clientèle présentent un solde net de 54 427 705 DT contre un solde net de 34 159 407 DT au 31 Décembre 2008 se détaillant comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
<i>Créances sur ressources ordinaires</i>	48 235 246	30 174 900
Principal à échoir	42 926 041	27 633 821
Impayés en principal	3 697 059	1 559 742
Impayés en intérêts	1 566 939	954 855
Commissions d'engagement impayées	23 549	26 483
Commissions d'engagement courus	21 658	-
<i>Créances sur ressources spéciales</i>	7 566 726	4 687 132
Principal à échoir	7 342 688	4 516 232
Impayés en principal	50 421	16 632
Impayés en intérêts	110 744	115 682
Commissions d'engagement impayées	4 974	5 821
Intérêts courus et non échus	56 554	32 764
Commissions courus et non échus	1 345	-
Total brut des créances sur la clientèle	55 801 972	34 862 032
<i>A déduire couverture</i>		
Provisions	(787 863)	(364 471)
Agios réservés	(586 403)	(338 153)
Total net des créances sur la clientèle	54 427 705	34 159 407

L'analyse des engagements bilantiels et extra-bilantiels, par classe de risque se présente au 31 décembre 2009 comme suit :

Analyse et classification des engagements envers la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Principal à échoir, sur ressources ordinaires	402 415	35 858 070	1 000 174	1 265 290	4 400 092	42 926 041
Principal à échoir, sur ressources spéciales	3 585 509	3 340 079	-	257 901	159 200	7 342 688
Impayés en principal	27 188	2 002 499	218 228	270 743	1 228 822	3 747 480
Impayés en intérêts	4 918	1 090 337	44 179	71 877	466 372	1 677 683
Impayés en commissions d'engagement	391	24 630	325	417	2 761	28 523
Intérêts courus et non échus	53 959	21 891	-	2 463	1 243	79 557
ENGAGEMENTS BILANTIELS	4 074 380	42 337 506	1 262 906	1 868 690	6 258 489	55 801 972
ENGAGEMENTS HORS BILAN	7 036 423	3 379 004	73 891	121 793	218 892	10 830 003
TOTAL ENGAGEMENTS	11 110 804	45 716 510	1 336 797	1 990 483	6 477 381	66 631 974
Agios réservés	-	-	(46 155)	(70 646)	(469 603)	(586 403)
Provisions sur engagements bilantiels douteux	-	-	(7 429)	(102 627)	(677 807)	(787 863)
Provisions sur engagements extra-bilantiels douteux	-	-	-	-	(5 402)	(5 402)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(53 584)	(173 273)	(1 152 812)	(1 379 669)
ENGAGEMENTS NETS	11 110 804	45 716 510	1 283 213	1 817 210	5 324 570	65 252 306
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			2,01%	2,99%	9,72%	
			14,71%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			4,01%	8,71%	17,80%	
			14,07%			

4- Portefeuille d'investissement :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2009 une valeur de 500 000 DT contre une valeur nulle au 31 Décembre 2008 et se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Titres de participation	500 000	-
Total	500 000	-

5- Valeurs immobilisées :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2009 une valeur nette comptable de 857.673 DT contre 462.700 DT au 31 Décembre 2008. Le tableau des immobilisations et des amortissements se présente comme suit :

	Logiciels	Matériel de transport	Matériel Informatique	Matériel de bureau	A.A.I	Immo en cours	Total
Coût d'acquisition							
+ En début de l'exercice	81 522	211 892	191 803	224 211	162 393	20 175	891 997
+ Acquisitions	31 281	232 699	106 092	81 560	80 280	148 426	680 337
- Sorties	-	-	-	-	(119 659)	-	(119 659)
± Transferts	20 715	-	-	-	-	(20 715)	-
A la clôture de l'exercice	133 518	444 591	297 895	305 771	123 014	147 886	1 452 675
Amortissement							
+ En début de l'exercice	69 470	146 289	128 149	46 059	39 330	-	429 297
+ Dotation de l'exercice	19 924	73 281	60 535	28 280	13 302	-	195 323
- Régularisations sur Sorties	-	-	-	-	(29 617)	-	(29 617)
A la clôture de l'exercice	89 394	219 570	188 685	74 338	23 015	-	595 002
VNC au 31/12/2009	44 124	225 021	109 211	231 433	99 999	147 886	857 673
VNC au 31/12/2008	12 052	65 603	63 654	178 153	123 063	20 175	462 700

6- Autres actifs :

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2009 à 487 888 DT contre 267 095 DT à fin 2008, soit une augmentation nette de 220 792 DT détaillée comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
<i>Comptes d'attente et de régularisation</i>	60 672	33 157
Charges constatées d'avance	11 692	18 469
Produits à recevoir	48 981	14 688
<i>Autres débiteurs</i>	427 215	233 939
Commissions d'étude et de gestion à recevoir	82 799	1 881
Personnel	111 487	53 316
Crédit d'impôt sur les sociétés	188 728	165 284
Débiteurs divers	44 202	13 458
Total	487 888	267 095

7- Banque Centrale, CCP :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2009 la somme de 4 055 DT se détaillant ainsi:

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Compte, en dinars, à la BCT	4 055	-
Total	4 055	-

8- Dépôts de la clientèle :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2009 la somme de 193 501 DT contre 192 577 DT au 31 décembre 2008 se détaillant ainsi:

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Dépôts des Fonds communs de placement à risque	24 806	162 910
Dépôts du Fonds d'amorçage	1 362	4 045
Autres sommes dues à la clientèle	167 334	25 622
Total	193 501	192 577

9- Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales ont atteint 10 284 142 DT au 31 Décembre 2009 contre une valeur de 4 542 036 DT au 31 Décembre 2008 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
<i>Ressources spéciales d'origine extérieure (1)</i>	7 684 858	3 256 562
Ligne italienne	4 050 320	2 556 840
Ligne espagnole	788 399	699 722
Ligne JBIC	2 846 140	-
<i>Ressources spéciales d'origine budgétaire (2)</i>	2 503 970	1 259 670
FOPRODI	2 277 100	1 150 400
RITI	226 870	109 270
<i>Dettes rattachées aux ressources spéciales (3)</i>	95 314	25 804
Total (1) +(2) +(3)	10 284 142	4 542 036

10- Autres passifs :

Les autres comptes du passif ont atteint 1 736 475 DT à fin 2009 contre 1 770 405 DT à fin 2008 ainsi détaillés:

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
<i>Provisions pour passifs et charges</i>	15 285	48 798
<i>Provisions pour éléments hors bilan</i>	5 402	-
<i>Comptes d'attente et de régularisation</i>	945 790	1 046 090
Dons à payer à l'amicale de la BFPME	35 000	25 000
Loyers à payer	125 000	390 000
Jetons de présence à payer	200 000	160 000
Congés et primes à payer au personnel recruté	292 424	198 711
Congés et primes à payer au personnel détaché	137 933	195 892
Autres charges à payer	155 433	76 486
<i>Autres créditeurs</i>	769 998	675 517
Avances reçues de SOTUGAR (Régime de Garantie)	62 925	-
Fournisseurs	309 573	111 989
Etat, impôts et taxes	10.1 185 764	148 637
Organismes de sécurité sociale	85 525	53 047
Créditeurs divers	10.2 126 212	361 844
Total	1 736 475	1 770 405

10.1. Etat, impôts et taxes :

Les dettes d'impôts et taxes exigibles se présentent au 31 Décembre 2009 et au 31 Décembre 2008 comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
TVA à payer	134 488	91 642
Impôt sur les sociétés à payer	-	17 113
Retenues à la source	45 083	32 277
TCL à payer	347	2 787
TFP à payer	4 045	3 360
Contribution au FOPROLOS à payer	1 801	1 458
Total	185 764	148 637

8.2. Crédoeurs divers :

Les crédoeurs divers se présentent au 31 Décembre 2009 et au 31 Décembre 2008 comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
STB, dette / rémunérations dues au personnel détaché	79 234	302 819
BCT, dette / rémunérations dues au personnel détaché	3 503	6 875
Autres crédoeurs divers	43 474	52 150
Total	126 212	361 844

11- Capitaux propres :

Figure sous cet intitulé, l'intérêt résiduel dans les actifs de la Banque après déduction de tous ses passifs.

Les capitaux propres retraités ont passé de 49 890 493 DT au 31 Décembre 2008 à 62 483 046 DT au 31 Décembre 2009.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital	Capital non appelé	Réserves légales	Réserves pour Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2007	50 000 000	-	8 091	25 000	81 178	87 435	50 201 704
Affectations des résultats accumulés en réserves	-	-	8 431	50 000	29 004	(87 435)	-
Modifications comptables affectant les résultats reportés	-	-	-	-	(389 008)	-	(389 008)
Résultat net de l'exercice clos le 31/12/2008	-	-	-	-	-	77 797	77 797
Solde au 31 décembre 2008	50 000 000	-	16 521	75 000	(278 825)	77 797	49 890 493
Augmentation du capital	50 000 000	(50 000 000)	-	-	-	-	-
Libération du 1/4 du capital	-	12 500 000	-	-	-	-	12 500 000
Affectations des résultats accumulés en réserves	-	-	11 943	75 000	41 726	(77 797)	50 872
Modifications comptables affectant les résultats reportés	-	-	-	-	(50 872)	-	(50 872)
Résultat net de l'exercice clos le 31/12/2009	-	-	-	-	-	92 553	92 553
Solde au 31 décembre 2009	100 000 000	(37 500 000)	28 464	150 000	(287 971)	92 553	62 483 046

6-2. Notes à l'Etat des Engagements Hors Bilan :**12- Engagements donnés :**

Cette rubrique se détaille ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
<i>Crédits notifiés, engagés et non utilisés</i>	8 926 106	5 533 769
Sur ressources ordinaires	8 484 106	5 485 023
Sur ressources spéciales d'origine extérieure	442 000	9 146
Sur ressources spéciales d'origine budgétaire	-	39 600
<i>Crédits notifiés et non engagés</i>	-	-
<i>Lettres d'engagement (Couverture CREDOC)</i>	1 903 896	3 040 854
Total	10 830 003	8 574 623

13- Engagements reçus :

Cette rubrique se détaille ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
<i>Engagements de financement reçus</i>	40 685 334	44 966 126
Sur ligne italienne	-	8 868
Sur ligne espagnole	-	300 278
Sur ligne JBIC	40 685 334	44 617 380
Sur ressources du FOPRODI	-	39 600
<i>Garanties reçues</i>	41 097 895	24 784 072
Prise en charge par l'Etat du risque de non recouvrement sur dotations FOPRODI	1 877 978	944 753
Garanties reçues de la SOTUGAR	20 302 350	9 359 819
Garanties reçues de la clientèle	18 917 568	14 479 501

6-3. Notes à l'Etat de Résultat :**14- Intérêts et revenus assimilés :**

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 3 543 746 DT au cours de 2009 contre 3 209 446 DT au cours de 2008 se détaillant comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
<i>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</i>	694 526	1 676 372
Intérêts des placements sur le marché monétaire	694 526	1 674 534
Intérêts des comptes débiteurs	-	1 838
<i>Opérations avec clientèle</i>	2 849 220	1 533 074
Intérêts des crédits à long et moyen terme	2 736 268	1 421 848
- <i>Intérêts conventionnels des crédits sur ressources ordinaires</i>	2 383 183	1 313 240
- <i>Intérêts conventionnels des crédits sur ressources spéciales</i>	232 953	90 775
- <i>Intérêts de retard</i>	120 132	17 833
Commissions assimilées à des intérêts	112 952	111 226
- <i>Commissions d'engag. des crédits sur ressources ordinaires</i>	83 326	104 736
- <i>Commissions d'engag. des crédits sur ressources spéciales</i>	8 276	826
- <i>Commissions/lettres d'engag en couverture de CREDOC</i>	21 350	5 664
Total	3 543 746	3 209 446

15- Commissions :

Les commissions totalisent 279 035 DT en 2009 contre 168 167 DT en 2008 se détaillant comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Commissions d'étude et de gestion	256 455	152 746
Commissions de gestion du FOPRODI	13 379	9 185
Commissions de dépositaire	9 072	6 236
Autres commissions	129	-
Total	279 035	168 167

16- Intérêts encourus et charges assimilées :

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré un montant de 158 886 DT à fin 2009 contre un montant de 59 495 DT à fin 2008 se détaillant ainsi:

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Intérêts sur ressources spéciales	158 886	59 495
Intérêts des comptes créditeurs	-	-
Total	158 886	59 495

17- Commissions encourues :

Les commissions encourues de l'exercice ont atteint à fin 2009 un montant de 13 233 DT contre un montant de 6 579 DT à fin 2008 se détaillant ainsi:

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Cotisations STICODEVAM	12 392	5 785
Commissions des comptes créditeurs	840	236
Commissions encourues sur ressources spéciales	-	558
Total	13 233	6 579

18- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif :

Cette rubrique totalisant au 31 Décembre 2009 la somme de 402 784 DT contre une somme 360 456 au 31 Décembre 2008 se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
- Dotations aux provisions pour engagements douteux	(682 833)	(340 968)
- Dotations aux provisions pour passifs et charges	-	(19 488)
- Pertes sur créances	(7 504)	-
+ Reprises sur provisions pour engagements douteux	254 039	-
+ Reprises sur provisions pour passifs et charges	33 514	-
Total	(402 784)	(360 456)

19- Autres produits d'exploitation :

Ce poste totalise en 2009 un montant nul contre un montant de 2 000 DT en 2008 détaillé ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Produit des ventes de cahiers des charges	-	2 000
Total	-	2 000

20- Frais de personnel :

Les frais du personnel totalisent un montant de 2 164 990 DT à fin 2009 contre 1 911 710 DT à fin 2008 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Traitements, salaires et primes du personnel recruté	1 517 889	987 150
Traitements, salaires et primes du personnel détaché	294 595	697 614
Charges sociales légales	219 918	143 315
Autres charges du personnel	132 588	83 631
Total	2 164 990	1 911 710

21- Charges générales d'exploitation :

Les charges générales d'exploitation ont enregistré à fin 2009 un montant de 989 839 DT contre un montant de 715 735 DT à fin 2008 et se détaillant comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Locations	125 765	120 000
Missions et réceptions	23 718	44 260
Transport et déplacement	32 738	33 288
Primes d'assurance	21 409	6 330
Jetons de présence	40 000	40 000
Dons et subventions accordés	101 000	67 434
Impôts et taxes	58 953	35 808
Fournitures diverses et autres services extérieurs 21.1	586 256	368 615
Total	989 839	715 735

21.1. Fournitures diverses et autres services extérieurs :

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2009 et au 31 Décembre 2008 comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Fournitures de bureau	91 246	45 703
Honoraires	88 142	73 379
Sous-traitance générale	71 089	-
Frais de formation	16 432	6 430
Entretien et réparations	86 970	32 263
Frais postaux et de télécommunications	87 690	115 621
Publicité, publications et relations publiques	77 878	53 724
Autres	66 809	41 494
Total	586 256	368 615

22- Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations :

Les dotations aux amortissements et aux résorptions constituées au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2009 totalisent la somme de 195 323 DT contre 132 875 DT au 31 Décembre 2008. Leur détail peut être présenté comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Dotations sur immobilisations incorporelles	19 924	22 084
Dotations sur immobilisations corporelles	175 398	109 291
Dotations aux résorptions des charges reportées	-	1 500
Total	195 323	132 875

23- Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2009 la somme nette positive de 299 602 DT contre une somme nette négative de 5 570 au 31 Décembre 2008. Le détail de ce poste se présente comparativement comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Reprise sur charges locatives	390 000	-
Pénalités de retards acquises sur marchés	3 539	-
Autres gains	86	186
Perte sur immobilisations	(90 041)	-
Pénalités fiscales	(1 499)	(5 756)
Autres pertes	(2 483)	-
Total	299 602	(5 570)

24- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève au 31 Décembre 2009 à 104 774 DT contre 109 397 DT au 31 Décembre 2008. Le tableau de détermination du résultat fiscal de l'exercice clos le 31 Décembre 2009 se présente, en millimes, comme suit :

RESULTAT NET DE L'EXERCICE (Code B/P)

B 9 2 5 5 3, 0 8 1

I. REINTEGRATIONS

- L'impôt sur les sociétés
- Dons et subventions excédentaires
- Cadeaux et frais de réception excédentaires
- Jetons de présence ne correspondant pas à un remboursement de frais
- Taxe sur les voyages
- Provision pour risques et charges
- Provision pour dépréciation des créances douteuses
- Transactions, amendes, confiscations et pénalités de toute nature

104 774,250
92 663,288
-
40 000,000
1 380,000
-
682 833,490
1 498,841

TOTAL DES REINTEGRATIONS

9 2 3 1 4 9, 8 6 9

II. DEDUCTIONS

- Plus-value sur cession des actions
- Dividendes
- Intérêts des dépôts et titres en devises et en dinars convertibles
- Reprises sur provisions non admises en déduction initialement
- Autres déductions (1)

-
-
-
33 513,873
-

TOTAL DES DEDUCTIONS

3 3 5 1 3, 8 7 3

RESULTAT FISCAL AVANT PROVISIONS ET IMPUTATION DES REPORTS DEFICITAIRES

(Code B/P)

B 9 8 2 1 8 9, 0 7 8

- **Déduction des provisions (calculée sur le résultat fiscal de l'exercice avant imputation des reports déficitaires et amortissements réputés différés):**

- Provisions pour dépréciation des créances douteuses

6 8 2 8 3 3, 4 9 0

- Provisions pour dépréciation de la valeur des actions cotées en bourse

RESULTAT FISCAL APRES PROVISIONS ET AVANT IMPUTATION DES REPORTS**DEFICITAIRES (Code B/P)**

B 2 9 9 3 5 5, 5 8 8

Pour les entreprises déficitaires ou ayant des reports déficitaires**A réintégrer: Dotations aux amortissements de l'exercice**● **RESULTAT AVANT AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE**

A déduire dans l'ordre:

- Reports déficitaires ordinaires

- Amortissements de l'exercice

- Amortissements réputés différés

● **RESULTAT FISCAL DE L'EXERCICE**

B 2 9 9 3 5 5, 5 8 8

● Impôt sur les sociétés dû au taux de 35%

104 774,250

6-4- Notes à l'Etat des Flux de Trésorerie :**25- Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le détail des composantes de liquidités et équivalents de liquidités de la Banque se présente, au début et à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2009, comme suit :

	Début	Fin
+ Caisse	2 023	5 749
+ Avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	-	5 059 525
- Solde créditeur du compte, en dinars, BCT	(4 055)	-
+ Créances sur les établissements bancaires	272 387	489 360
+ Placements sur le marché monétaire	18 150 000	15 900 000
Total	18 420 355	21 454 635

Note 7. Résultat de base par action :

Le résultat de base par action et les données ayant servi à sa détermination au titre des exercices clos le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2008, se présentent comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Résultat net (en DT)	92 553	77 797
Nombre d'actions ordinaires	10 000 000	5 000 000
Résultat par action (en DT)	<u>0,009</u>	<u>0,016</u>

Le résultat de base par action ainsi déterminé est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Note 8. Assistance technique de l'Union Européenne à la BFPME :

Dans le cadre du Programme de Modernisation Industrielle (PMI) et du Programme d'Appui à l'Accord d'Association (P3A), la BFPME a bénéficié de l'assistance et du financement de l'union européenne de plusieurs actions de développement stratégique de la Banque, telles que :

- Assistance à la définition de la politique générale ;
- Conception de l'organisation cible ;
- Assistance technique pour la conception et l'appui à la mise en place du système d'information de la Banque ;
- Appui institutionnel à la Banque en vue d'asseoir et consolider ses activités opérationnelles dans le cadre du projet de jumelage avec l'institution financière finlandaise FINNVERA ;
- Assistance technique pour la mise en place d'un système de management de la qualité ISO 9001 ;
- Mise en place d'un système de contrôle de gestion et d'audit interne ;
- Renforcement des capacités régionales.

Ces aides et subventions ne sont pas caractérisées par un transfert de ressources au profit de la Banque et, par conséquent, ne font pas l'objet d'un traitement comptable mais justifient, qu'une information soit divulguée, à leur sujet, conformément aux dispositions de la norme comptable NC 12 relative aux subventions publiques.

Note 9. Eventualités :

Les services de contrôle de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ont engagé au cours du mois d'avril 2010, une vérification approfondie des déclarations sociales couvrant la période allant du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2009.

Les résultats de ce contrôle, n'ont pas encore été notifiés à la Banque et l'issue finale y afférente ne peut être anticipée, à la date d'arrêté des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Aucune provision n'a été, conséquemment, constituée au titre des risques qui pourraient en résulter.

Note 10. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 24 Mai 2010. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA BANQUE DE FINANCEMENT DES P.M.E

En exécution de la mission de co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la **BANQUE DE FINANCEMENT DES P.M.E** arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 74.701.220 DT et un bénéfice net de 92.553 DT ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. – Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **BANQUE DE FINANCEMENT DES P.M.E**, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers :

2- Le Conseil d'Administration de la Banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes :

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. A l'exception des limitations évoquées au paragraphe 6 ci-après, nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

6- Notre appréciation des risques liés aux engagements de la Banque a été limitée par l'indisponibilité d'une évaluation exhaustive des hypothèques reçues de la clientèle, une indisponibilité qui impactait, en outre, le caractère complet des informations fournies, en hors bilan, sur les garanties reçues. L'exécution de nos travaux d'audit a été également limitée par le non rapprochement entre les soldes des comptes d'actifs immobilisés et l'existant physique recensé au 31 décembre 2009.

Opinion :

7- A notre avis, sous réserve de l'effet des redressements qui auraient pu, le cas échéant, se révéler nécessaires si nos travaux d'audit n'étaient pas limités par les éléments exposés dans le paragraphe 6 ci dessus, les états financiers de la **BANQUE DE FINANCEMENT DES P.M.E**, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation :

8- Nous attirons l'attention sur les Notes 5 et 9 aux états financiers :

8-1- La Note 5 qui décrit l'ajustement rétrospectif, à la baisse, des capitaux propres d'ouverture de la Banque à hauteur de 439 880 DT consécutif au retraitement induit par la prise en compte, en résultat, des commissions d'étude et de gestion à partir de la signature de l'accord de prêt avec les promoteurs et non au moment de la notification à ces derniers de l'approbation du financement comme ce fut le cas jusqu'au 31 décembre 2008. Ce processus d'ajustement comptable devrait s'accompagner, sur le plan

fiscal, par le dépôt de déclarations rectificatives en matière d'impôt sur les sociétés et de taxe sur la valeur ajoutée au titre des exercices antérieurs. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

8-2- La Note 9 qui décrit l'incertitude relative à l'issue de la vérification approfondie menée par les services de contrôle de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009. Cette Note indique que les résultats du contrôle social, engagé depuis le mois d'avril 2010, n'ont pas encore été notifiés à la Banque et que l'issue finale y afférente ne peut être anticipée, à la date d'arrêté des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2009, et qu'aucune provision n'a été, conséquemment, constituée au titre des risques qui pourraient en résulter. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1^{er})** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne.

Nous avons relevé, sur la base de notre examen, l'existence de certaines défaillances susceptibles d'impacter une telle efficacité et signalées dans notre rapport relatif au contrôle interne tel que communiqué à la Direction Générale de la Banque. Les défaillances majeures se résument comme suit :

- L'absence d'un système d'information garantissant la célérité de production et le traitement approprié des flux d'informations nécessaires au bon déroulement des activités de la Banque ;
- La non intégration de l'application informatique relative à la gestion des crédits avec celle dédiée à la comptabilité, impliquant une redondance de traitement, une saisie multiple et, parfois, une discordance entre les informations produites ;
- L'absence de sécurités informatiques suffisantes garantissant la sauvegarde de l'infrastructure informationnelle de la Banque.

3- En application des dispositions de l'**article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001**, nous avons procédé aux vérifications nécessaires relatives à la conformité de la tenue des comptes de valeurs mobilières à la réglementation en vigueur et n'avons pas d'observations à formuler à ce titre, à l'exception de la non signature et du non dépôt, par la Banque, du cahier des charges auprès du C.M.F comme prévu par l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006.

Tunis, le 11 Juin 2010

Les Commissaires aux Comptes

F.A.C

Mohamed Néji HERGLI

C.M.G

Mourad GUELLATY

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA BANQUE DE FINANCEMENT DES P.M.E**

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006 et de l'article 200 (nouveau) code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer, ci dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération nouvellement conclue et autorisée par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention conclue au cours des exercices antérieurs et qui continuent à produire ses effets au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués de la rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Adjoint.

La rémunération du PDG qui était fixée, jusqu'au 31 juillet 2009, par décision du ministre des finances du 15 octobre 2008 est fixée, à compter du 1er août 2009, par décision du ministre des finances du 14 août 2009. Cette rémunération comprend uniquement des avantages à court terme qui se détaillent, mensuellement, comme suit :

- Un traitement de base, une indemnité de logement, une indemnité de gestion, une indemnité de représentation, une indemnité provisoire pour remboursement des frais liés à la responsabilité, une allocation familiale et une indemnité liée à la charge fiscale additionnelle (CFA),
- Des avantages en nature constitués d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 450 litres de carburant et d'une prise en charge des prestations téléphoniques,
- Des cotisations de sécurité sociale.

La rémunération du DGA, détaché de la STB, est fixée par le conseil d'administration de la banque du 29 octobre 2009 en respectant les régularisations formulées par le ministre des finances dans sa correspondance du 3 août 2009. Cette rémunération comprend uniquement des avantages à court terme qui se détaillent comme suit :

- Des paies mensuelles constituées d'un salaire de base, d'une indemnité de présence, d'une indemnité familiale complémentaire, d'une indemnité de représentation et d'indemnités additionnelles,
- Des primes annuelles constituées d'une prime de bilan, d'une prime de rendement, d'un 13ème mois et d'une enveloppe,
- Des avantages en nature constitués d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 360 litres de carburant et d'une prise en charge de prestations téléphoniques,
- Des cotisations de sécurité sociale.

C.2- Les obligations et engagements de la BFPME envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, se présentent comme suit (en DT) :

	P.D.G		D.G.A	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2009	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2009
Avantages à court terme	76 308	10 653	73 655	28 699
TOTAL	76 308	10 653	73 655	28 699

P.D.G: Président Directeur Général

D.G.A: Directeur Général Adjoint

Tunis, le 11 juin 2010

Les Commissaires aux Comptes

F.A.C

Mohamed Néji HERGLI

C.M.G

Mourad GUELLATY

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest
-SODINO SICAR-**

Siège social : Av.Taïeb M'hiri –Batiment Société des Foires de Siliana -6100 SILIANA-

La Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest -SODINO SICAR-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 24 juin 2010. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, Mr. Lotfi HAMMI.

ACTIFS

DESIGNATION	NOTES	MONTANT
ACTIFS NON COURANTS		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 010
MOINS AMORTISSEMENTS		-1 010

		0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	A1	4 094 496
MOINS AMORTISSEMENTS		-217 087

		3 877 408
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	A2	15 025 106
MOINS PROVISIONS		-1 593 005

		13 432 101
AUTRES ACTIFS NON COURANT		5 982
ACTIFS NON COURANTS		17 315 492
ACTIFS COURANTS		
AUTRES ACTIFS COURANTS	A3	491 381
MOINS PROVISIONS		-7 115

		484 266
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	A4	7 618 423
MOINS PROVISIONS		-199 265

		7 419 157
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	A5	181 635
ACTIFS COURANTS		8 085 058
TOTAL DES ACTIFS		25 400 550

Etats financiers consolidés clos au 31 décembre 2009
(Exprimés en Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES

DESIGNATION	NOTES	MONTANT
CAPITAL SOCIAL SOUSCRIT		24 000 000
ACTIONNAIRES CAPITAL NON APPELE		-6 000 000
RESERVES	B1	695 021
RESULTATS REPORTEES		-1 502 282
TOTAL DES CAP.PROPRES AVANT RESULTAT		17 192 740
RESULTATS DE L'EXERCICE		-368 046
TOTAL DES CAP.PROPRES AVANT AFFECTATION RESULTAT		16 824 694
Part des autres actionnaires		2 502 208
Total capitaux propres		19 326 902
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
FINANCEMENT 21-21		559 132
FINANCEMENT FOPRODI		4 304 130
FINANCEMENT RITI		45 885
FINANCEMENT BEI		282 332
AVANCES SUR CESSION D' ACTIONS		158 466
PASSIFS NON COURANTS	B2	5 349 945
PASSIFS COURANTS		
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		143 809
AUTRES PASSIFS COURANTS	B3	137 669
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	B4	442 225
PASSIFS COURANTS		723 703
TOTAL DES PASSIFS		6 073 648
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		25 400 550

Etats financiers consolidés clos au 31 décembre 2009

(Exprimés en Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	NOTES	MONTANT
REVENUS DES PARTICIPATIONS		97 040
REVENUS DES PLACEMENTS		544 481
ETUDES ET PRESTAIONS DE SERVICES		74 321
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		350
JETON DE PRESENCE		
PRODUITS D'EXPLOITATION	C.1	716 192
CHARGES S/ OPERATIONS FINANCIERES	C.2	199 249
ACHATS NON STOCKES FOURNITURES & SERVICE	C.3	166 602
CHARGES DU PERSONNEL	C.4	415 909
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS .ET AUX PROVISIONS	C.5	213 964
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	C.6	77 765
CHARGES D'EXPLOITATIONS		1 073 490
RESULTAT D'EXPLOITATION		-357 299
AUTRES GAINS ORDINAIRES	C.7	25 617
AUTRES PERTES ORDINAIRES	C.8	-25 069
RESULTAT DES ACT. ORDINAIRES AVANT IMPOT		-356 751
IMPOTS SUR LES BENEFICES		-798
RESULTAT DE L'ACT. ORDINAIRES APRES IMP.		-357 550
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES		
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MOD COMP		-357 550
Part des autres actionnaires dans le résultat		10 496
Résultat consolidé		-368 046

Etats financiers consolidés clos au 31 décembre 2009

(Exprimés en Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	NOTES	MONTANT
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat net		-368 046
Ajustements pour :		

-Part des minoritaire dans le résultat		10 496
- Amortissements et provisions		213 964
- Variation des Créances et autres actifs		-278 987
- Variation des fournisseurs et autres dettes		148 574
- Variation autres actifs non courants		0
- Reclassement Exigible BEI et FOPRODI (Principal)		8 820
- Plus values de cession des Immobilisations Corp. & Incorp.		-25 000
		-25 610
<u>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</u>	-	-315 789
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	-	
-	-	
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles		-3 560 644
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles		25 610
Décassements provenant de l'acquisition financières		
* Participations		-4 889 045
* Comptes courants associés		-278 700
* Cautionnement		0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		
* Participations		508 630
* Prêts 21-21		2 935
* Comptes courant associés		18 000
Variation des avances sur cession d'actions reçues		35 500
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements</u>	-	-8 137 714
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</i>		
Encaissement de la libération du capital		3 750 000
reserves pour fonds social		3 188
Variation des placements courants		3 751 591
Encaissements sur financement FOPRODI		1 028 200
Encaissements sur financement RITI		45 885
Remboursement 21-21		-1 814
Décassements sur financement FOPRODI ET BEI		-10 728
<u>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</u>	-	8 566 322
		-
<u>VARIATION DE TRESORERIE</u>	-	<u>112 819</u>
Trésorerie début de l'exercice		68 817
Trésorerie Fin de l'exercice		181 636

Notes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2009

I Présentation du Groupe :

- 1- SODINO : La société mère, une société anonyme sous la forme d'une SICAR ayant pour activité la participation dans les projets à haut risque
- 2- SOPINO : La société filiale, une société anonyme ayant pour activité l'investissement dans la réalisation et l'aménagement des zones industriels

II - Détermination des intérêts du groupe:

- ✓ Intérêts du groupe dans SODINO = 100 %.
- ✓ Intérêts des minoritaires dans SODINO = 0 %.
- ✓ Intérêts du groupe dans SOPINO = 49,998 %.
- ✓ Intérêts des minoritaires dans SOPINO = 50,002 %.

III - Principes & système comptables

- Les états financiers consolidés, couvrant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2009, sont exprimés en dinars tunisiens, tenus et présentés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et de l'arrêté du ministre des finances du 01 décembre 2003, portant approbation des normes comptables n°35, 36, 37, 38, et 39

V I- Modalités de consolidation

- La société SODINO, contrôlée exclusivement, est intégrée globalement.
- La société SOPINO, contrôlée exclusivement, est intégrée globalement.

V - Méthodes et règles d'évaluation

5.1 Respect des normes comptables Tunisiennes :

Les états financiers du **GROUPE**, arrêtés au 31 décembre 2009, sont établis et présentés en respect des recommandations des normes comptables Tunisiennes en vigueur.

Aucune divergence n'existe entre les normes Tunisiennes et les principes comptables retenus par le GROUPE pour l'élaboration de ses états financiers.

IV. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES

APPLIQUES

Pour l'élaboration de ses états financiers au 31 décembre 2009, le GROUPE a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le **coût historique**.

En plus de l'adoption de la convention du coût historique, les principes résultant des **conventions comptables** prévues par le cadre conceptuel sont utilisés pour la préparation et la présentation des états financiers.

Les principes comptables particuliers sont divulgués pour chaque poste significatif des éléments des états financiers dans les notes suivantes :

6.1- Immobilisations Incorporelles :

Les éléments incorporels du **GROUPE** qui constituent des éléments d'actifs sont ceux ayant un potentiel de générer des avantages économiques futur au bénéfice du **GROUPE**.

Ils sont pris en compte aux états financiers conformément à la norme comptable N°6 et comprennent les logiciels informatiques dissociés du matériel et acquis pour l'usage interne.

Le facteur qui est pris en considération pour estimer la durée d'utilisation de ces immobilisations incorporelles est essentiellement l'effet de l'obsolescence.

Compte tenu de ce facteur, les logiciels ont été amortis sur une durée de 3 ans.

6.2- Immobilisations Corporelles :

Les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan au 31 décembre 2009 sont celles qui répondent aux critères de classement établis par la norme comptable N°5.

Elles sont initialement évaluées à leur **coût d'acquisition**, en cas d'acquisition à titre onéreux, et à leur **coût de production** quant elles sont produites. Les immobilisations acquises à titre gratuit sont évaluées à leur **valeur vénale**.

La méthode d'amortissement adopté est l'**amortissement constant** (linéaire) qui conduit à une charge constante sur la durée d'utilisation du bien. Les taux retenus sont les suivants :

- <i>Construction :</i>	2%
- <i>Matériel Roulant :</i>	20%
- <i>Agencements, aménagements et installations :</i>	10 % et 20%
- <i>Equipements de bureau :</i>	10%
- <i>Matériel de Bureau :</i>	10 % et 20%

6.3- Immobilisations financières :

Les immobilisations financières comportent les participations, les dépôts et cautionnements et les prêts à plus d'un an.

Les participations sont des placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

Les participations sont prises en compte et évaluées en respectant les dispositions de la norme comptable N°7. Ainsi, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

A la date d'inventaire, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que procure la participation.

Pour cette estimation, les éléments suivants sont pris en considération : actif net, rentabilité et perspectives de rentabilité, perspectives de réalisation, conjoncture économique, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

La comparaison entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'usage fait apparaître des plus ou moins values.

Les plus-values ou moins-values dont il s'agit sont globales par catégories de titres de même nature et conférant les mêmes droits.

Seules les moins-values affectent le résultat de l'exercice et sont comptabilisées sous forme d'une provision pour dépréciation. Aucune compensation n'est pratiquée avec les plus-values des titres en hausse.

La société mère a signé avec l'Etat Tunisien plusieurs conventions de financement et de gestion des participations, notamment :

- le Fonds de Développement et de Décentralisation Industrielle « FOPRODI » ;
- le Fonds de Promotion de l'Agriculture ;
- Le Fonds National de l'Emploi « 21-21 » ;
- le Fonds de l'Investissement dans la Technologie de l'Information « FITI » ;

Elle a, en outre, signé avec la Banque Européenne d'Investissement « B.E.I. » une convention de financement et de gestion de ligne de crédit destinée à financer une partie des investissements en fonds propres réalisés par les institutions agréées dans des entreprises Tunisiennes relevant des secteurs productifs et des services.

Les participations de la société mère, financées aussi bien sur fonds propres que sur lignes de crédits ou fonds spéciaux sont inscrits au nom de celle ci et par conséquent, figurent à l'actif des états financiers.

La contre partie des participations financées sur lignes de crédit ou fonds spéciaux est inscrite au passif des états financiers, parmi les passifs non courants.

Les provisions pour dépréciation des investissements financiers, constatées à la date du 31 décembre 2009, couvrent le risque de dépréciation inhérent aux participations du **GROUPE** financées sur fonds propres.

VII - Informations relatives au périmètre de consolidation

La sélection des sociétés consolidables s'effectue principalement sur la base du pourcentage de contrôle.

Le périmètre de consolidation inclut toutes les entreprises contrôlées de manière exclusive ou conjointe et toutes les entreprises sous influence notable.

- Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantages de ses activités.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsqu'une société dispose directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale au cinquième des droits de vote de cette société

Le groupe est constitué de :

A- la société SODINO dont le groupe y détient un pourcentage de contrôle de 100%.

B- la société SOPINO dont le groupe y détient un pourcentage de contrôle de 49,998%.

Note A.1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2009
	SODINO	SOPINO	
Terrains	0	693 946	693 946
Construction	318 008	1 618 510	1 936 518
Matériel de transport	156 985	45 970	202 955
Agencements, aménagements et Installations	30 024	134	30 158
Mobilier de bureau	38 158	1 447	39 605
Matériel de bureau	12 958	197	13 155
Matériel Informatique	42 512	0	42 512
Fourniture de bureau	3 859	0	3 859
Constructions en cours	0	1 054 955	1 054 955
Avance sur immobilisations en cours	0	76 833	76 833
TOTAUX	602 504	3 491 992	4 094 496

AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES

DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2009
	SODINO	SOPINO	
Construction	24 910	0	24 910
Matériel de transport	79 808	8 964	88 772
Agencements, aménagements et Installations	25 493	134	25 627
Mobilier de bureau	28 587	197	28 784
Matériel de bureau	7 140	117	7 257
Matériel Informatique	37 878	0	37 878
Fourniture de bureau	3 859	0	3 859
TOTAUX	207 675	9 412	217 087

Note A.2- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2009
	SODINO	SOPINO	
- Immobilisation financière à statut juridique particulier (IKDAM I)	250 000	0	250 000
- Participation IKDAM gestion	99 900	0	99 900
- Participation SODET	1 700	0	1 700
- Participations	14 945 365	0	14 945 365
- Prêts 21-21	556 437	0	556 437
- Dépôts et cautionnements	929	0	929
- Versement restant à effectuer/participations	-829 225	0	-829 225
Valeur Brute	15 025 106	0	15 025 106
- Provision / Participations	-1 593 005	0	-1 593 005
		0	0
TOTAUX	13 432 101	0	13 432 101

Note A.3- AUTRES ACTIFS COURANTS

DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2009
	SODINO	SOPINO	
- Prêt au personnel	33 313	0	33 313
- Etat impôt et taxes	188 378	0	188 378
- Débiteurs divers	19 478	0	19 478
- Charges constatés d'avance	9 107	0	9 107
- Produit à recevoir	12 883	0	12 883
Crédit de TVA	0	228 222	228 222
Valeur Brute	263 159	228 222	491 381
- Provision	-7 115	0	-7 115
TOTAUX	256 044	228 222	484 266

Note A.4- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2009
	SODINO	SOPINO	
- Titres cotés en bourse	704 754	0	704 754
- Placements financiers	4 623 741	0	4 623 741
- Intérêts courus sur placements	56 292	0	56 292
- Compte courants	825 700	0	825 700
- Placement SICAV	0	1 407 935	1 407 935
Valeur Brute	6 210 487	1 407 935	7 618 422
- Provision / Titres de placement	-129 265	0	-129 265
- Provision / CCA	-70 000	0	-70 000
TOTAUX	6 011 222	1 407 935	7 419 157

Note A5 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2009
	SODINO	SOPINO	
Universelle de bourse	72	0	72
Chèques à encaisser	15 623	0	15 623
Banques	143 112	22 828	165 940
TOTAUX	158 807	22 828	181 635

Note B1 Réserve

DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2009
	SODINO	SOPINO	
Réserve légale	49 089	0	49 089
Réserves ordinaires	573 698	0	573 698
Réserve pour fonds social	72 234	0	72 234
Réserve			
TOTAUX	695 021	0	695 021

Note B.2- PASSIFS NON COURANTS

DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2009
	SODINO	SOPINO	
- Financement 21-21	559 131	0	559 131
- Financement FOPRODI	4 304 130	0	4 304 130
- Emprunt BEI	282 332	0	282 332
- Avances sur cession d'actions	158 467	0	158 467
Financement FOPRODI	45 885	0	45 885
TOTAUX	5 349 945	0	5 349 945

Note B3 - AUTRES PASSIFS COURANTS

DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2009
	SODINO	SOPINO	
- Personnel Charges à payer	48 682	1 054	49 736
- Provision pour Congés Payés	27 945	0	27 945

- Etat Impôts et Taxes	16 185	10 722	26 907
- CNSS et CNRPS & Ass. Groupe	20 292	3 137	23 429
- Crédoeurs divers	1 889	0	1 889
- Compte de régularisation Passif / Fonds social	3 332	0	3 332
- Compte d'attente	98	0	98
- Charge à payer	0	4 334	4 334
TOTAUX	118 423	19 247	137 669

Note B.4- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2009
	SODINO	SOPINO	
<i>Exigible BEI</i>	419 643	0	419 643
<i>Exigible FOPRODI</i>	22 582	0	22 582
TOTAL	442 225	0	442 225

Note C.1-. REVENUS

DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2009
	SODINO	SOPINO	
Revenus des Participations	97 040	0	97 040
- Plus Values sur cessions d'actions	84 603	0	84 603
- Jetons de présence	12 437	0	12 437
Revenus des Placements et opérations financière	362 886	181 595	544 481
- Produits des Billets de trésorerie			
- Produits Bons de trésor			
- Produits Bons de trésor court terme	0	0	0
- Produits Comptes à terme	246 349	0	246 349
- Plus value/titre Sicav	9 200	3 890	13 090
- Plus value/CCA	2 517	0	2 517
- Dividendes des titres de placement	25 066	177 706	202 772
- Plus values sur titres de placement	76 349	0	76 349
- Produits comptes de placement	0	0	0
- Produits BTC			
- Intérêts créditeurs	2 264	0	2 264
- Produits des prêts 21-21	287	0	287
- Produits fonds social	852	0	852
Etudes et prestations de services	74 321	0	74 321
- Revenus conventions d'assistance	42 956	0	42 956
- Commissions sur projets financés FOPRODI	31 365	0	31 365
Autres Produits D'exploitation	350	0	350
TOTAUX	534 597	181 595	716 192

Note C.2- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES

DESIGNATION	Montants		Consolidé 2009
	SODINO	SOPINO	
Opérations sur titres	140 604	55 862	196 466
- Frais sur titres de placement	20 005	0	20 005
- Pertes sur cession titres de placement	120 746	54 340	175 086
- Frais / titres de participation	3 902	0	3 902
- Récupération frais / titres de participation	-3 298	0	-3 298
- Récupération assurances auto	-751	1 522	-2 273
Services bancaires	2 783	0	2 783
- Commissions bancaires	1 702	0	1 702
- Intérêts des comptes courants	1 081	0	1 081
TOTAUX	143 387	55 862	199 249

Note C.3- ACHATS NON STOCKES DE FOURNITURES ET**SERVICES EXTERIEURS**

DESIGNATION	Montants		Consolidé 2009
	SODINO	SOPINO	
- Achats non stockés de fournitures	6 976	572	7 548
- Journaux, revues et documentation	286	0	286
- Achat carburant	19 309	3 574	22 883
- Loyers et charges locatives	10 139	0	10 139
- Entretien et réparations	9 929	0	9 929
- Assurances	7 792	0	7 792
- Honoraires & Services extérieurs	19 421	0	19 421
- Publicités et relations publiques	25 399	0	25 399
- Déplacements, Missions et Réceptions	20 160	0	20 160
- Frais postaux et de télécommunication	18 631	0	18 631
- Etudes recherches et services extérieurs	18 154	0	18 154
- Achats Divers	1 207	126	1 333
- Eau et électricité	4 927	0	4 927
TOTAUX	162 330	4 272	166 602

Note C.4- CHARGES DU PERSONNEL

DESIGNATION	Montants		Consolidé 2009
	SODINO	SOPINO	
- Salaires et compléments de salaires	184 902	38 012	222 914
- Primes et gratifications	123 961	0	123 961
- Congés payés	4 679	1 290	5 969

- Charges patronales CNSS, CNRPS et ATMP	50 942		
- Assurance Groupe	6 823	5 299 0	56 241 6 823
TOTAUX	371 307	44 601	415 909

Note C.5- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX**PROVISIONS**

DESIGNATION	Montants		Consolidé 2009
	SODINO	SOPINO	
Dotations aux amortissements	49 597	10 563	60 160
- Résorption des Charges répartir	4 500	1 482	5 982
- Amortissement des immobilisations	45 097	9 081	54 178
Dotations aux Provisions	153 804	0	153 804
- Provision sur autres actifs courants			
- Provisions sur titres de participation	402 732	0	402 732
- Provisions sur titres de placement	129 265	0	129 265
- Reprise / Provision sur titres de participation	-70 000	0	-70 000
- Reprise / Provision sur titres de placement	-308 193	0	-308 193
TOTAUX	203 401	10 563	213 964

Note C.6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

DESIGNATION	Montants		Consolidé 2009
	SODINO	SOPINO	
-Entretien et réparation	0	566	566
-Publicité, publication, relation publique	0	8 670	8 670
- Frais postaux	0	676	676
-Commission bancaire	0	166	166
- Jetons de présence	21 250	22 500	43 750
- T.F.P	6 099	380	6 479
- FOPROLOS	3 050	380	3 430
- T.C.L	103	0	103
- Droits de timbre et d'enregistrement	650	705	1 355
- Taxes sur les véhicules	1 520	0	1 520
- Pénalités de retard	49	0	49
- Assurance	0	839	839
-Réception	0	549	549
- Honoraires	0	8 552	8 552
Autres services extérieur	0	1 061	1 061
TOTAUX	32 721	45 044	77 765

Note C.7- AUTRES GAINS ORDINAIRES

DESIGNATION	Montants		Consolidé 2009
	SODINO	SOPINO	
- Produit sur cession des immobilisations corporelles	25 617	-	25 617
TOTAUX	25 617	0	25 617

Note C.8- AUTRES PERTES ORDINAIRES

DESIGNATION	Montants		Consolidé 2009
	SODINO	SOPINO	
- Perte sur cession AGRITECH	25 000		25 000
- Autres	58	11	69
TOTAUX	25 058	11	25 069

Traitement des capitaux propres

Libellé	Montant	Part SODINO	Part des autres actionnaires
		50,00%	50,00%
CAPITAL SOCIAL SOUSCRIT APPELE ET VERSE	5 000 000	2 499 900	2 500 100
RESULTATS REPORTEES	-16 777	-8 388	-8 389
RESULTATS DE L'EXERCICE	20 993	10 496	10 497
Total	5 004 216	2 502 008	2 502 208

**RAPPORT GENERAL SUR LES COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU
31 DECEMBRE 2009**

Messieurs,

En exécution du mandat de Commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons examiné les états financiers consolidés ci-joints, du groupe de la société SODINO, arrêtés au 31 Décembre 2009 ainsi que les documents annexes.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de votre Société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre audit en accord avec les normes généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure si les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Un audit comprend généralement la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

01- APPRECIATION DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Nous avons procédé à l'évaluation du système de contrôle interne et nous n'avons relevé aucune défaillance particulière susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

02- OPINIONS SUR LES ETATS FINANCIERS

A notre avis, et sous réserve du paragraphe 02, les états financiers ci-joints et auxquels il est fait référence sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tous les aspects importants, de la situation financière et du patrimoine du groupe ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 en conformité avec les principes comptables généralement admis.

Tunis le, 20 Avril 2010

**P/CEGAUDIT
HAMMI LOTFI**